

Rapport financier 2024

Groupe
Migros

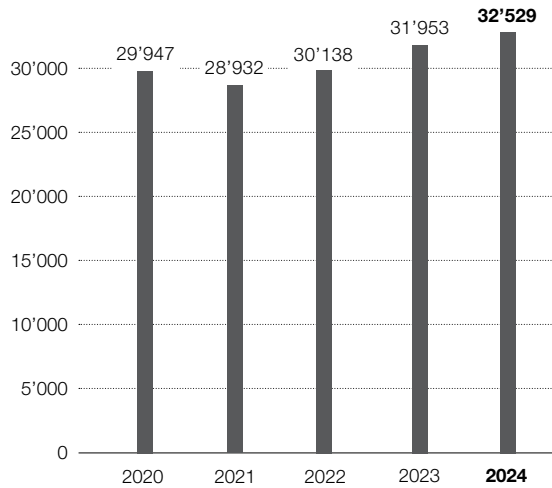
Page

| | |
|--|-----------|
| Migros Facts | 4 |
| Évolution des résultats du groupe | 4 |
| Indicateurs | 5 |
| Rapport sur la situation financière | 6 |
| A. Vue d'ensemble | 8 |
| B. Introduction | 10 |
| C. Acquisitions, cessions et créations d'entreprises | 10 |
| D. Compte de résultat du groupe Migros | 11 |
| E. Bilan du groupe Migros | 13 |
| F. Tableau de financement du groupe Migros | 14 |
| G. Une conduite d'entreprise axée sur la valeur comme base à la création de valeur ajoutée | 15 |
| H. Gestion des risques et Système de Contrôle Interne (SCI) au sein du groupe Migros | 15 |
| I. Compte de création de valeur | 23 |
| Comptes annuels consolidés de la Fédération des coopératives Migros (FCM) | 24 |
| Compte de résultat du groupe Migros | 26 |
| Bilan du groupe Migros | 27 |
| Tableau de variation des capitaux propres consolidés du groupe Migros | 28 |
| Tableau de financement du groupe Migros | 29 |
| Annexe aux comptes annuels consolidés de la FCM | |
| 1. Informations sur le groupe Migros | 31 |
| 2. Bases de présentation des comptes | 31 |
| 3. Récapitulatif des principales normes comptables | 33 |
| 4. Gestion des risques | 45 |
| 5. Incertitudes relatives aux estimations et jugements réalisés par la direction | 55 |
| 6. Information sectorielle | 56 |
| 7–16 Notes sur le compte de résultat | 59 |
| 17–34 Notes sur le bilan | 67 |
| 35–42 Autres notes | 86 |
| Rapport de l'organe de révision | 100 |

Évolution des résultats du groupe

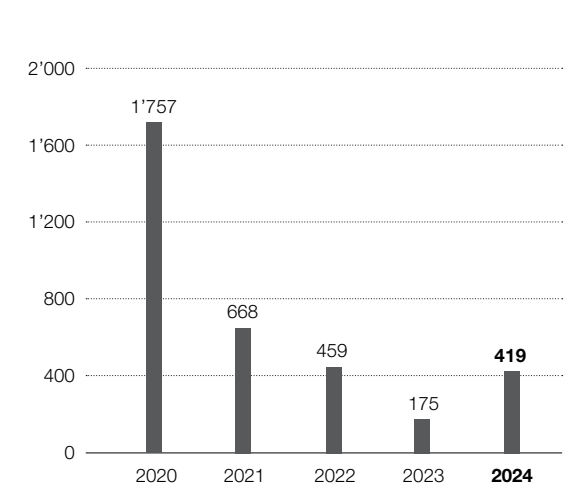
Produits

[en mio. CHF]



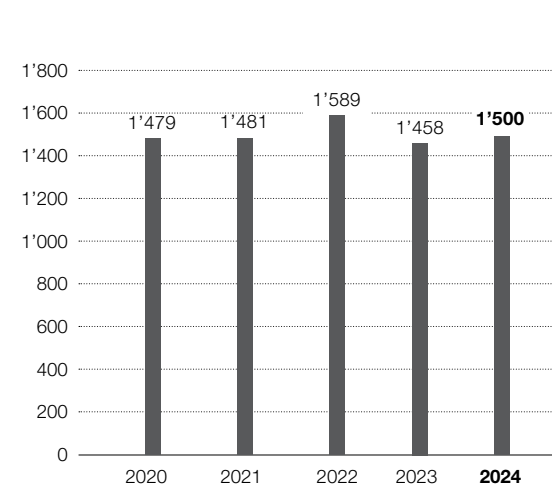
Bénéfice

[en mio. CHF]



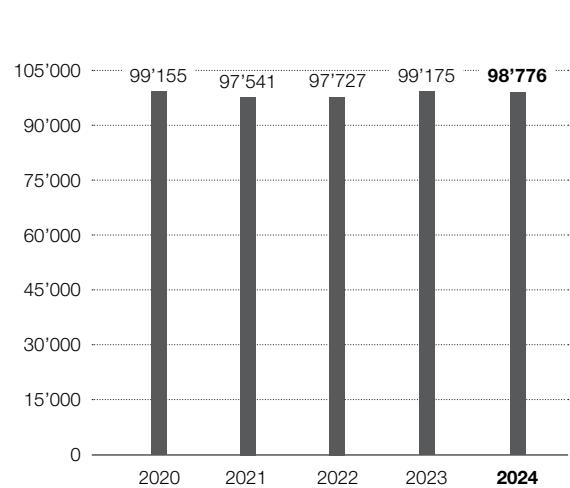
Investissement

[en mio. CHF]



Effectif

[nombre de personnes]



Indicateurs

| mio. CHF ou selon indication | | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | Variation année précédente en % |
|---|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------------------------|
| Produits | | 29'947 | 28'932 | 30'138 | 31'953 | 32'529 | +1.8 |
| ↳ dont produits avant produits des services financiers | | 29'189 | 28'173 | 29'313 | 30'708 | 31'191 | +1.6 |
| ↳ dont chiffre d'affaires commerce de détail Migros | | 24'379 | 24'744 | 24'678 | 25'693 | 26'091 | +1.5 |
| ↳ dont chiffre d'affaires des coopératives ¹ | | 16'559 | 16'364 | 15'986 | 16'425 | 16'294 | -0.8 |
| Total des sites de vente Migros | nombre | 726 | 735 | 748 | 761 | 762 | +0.1 |
| Total des surfaces de vente Migros | m ² | 1'415'437 | 1'437'315 | 1'448'891 | 1'441'226 | 1'391'294 | -3.5 |
| EBITDA (résultat avant résultat financier, impôts sur le résultat et amortissements) | | 3'349 | 2'094 | 1'883 | 2'068 | 1'972 | -4.6 |
| en % des produits | % | 11.2 | 7.2 | 6.2 | 6.5 | 6.1 | |
| ↳ dont EBITDA résultant des activités commerciales et industrielles | | 3'096 | 1'841 | 1'569 | 1'645 | 1'587 | -3.5 |
| EBIT (résultat avant résultat financier et impôts sur le résultat) | | 1'866 | 800 | 628 | 286 | 484 | +69.2 |
| en % des produits | % | 6.2 | 2.8 | 2.1 | 0.9 | 1.5 | |
| Bénéfice | | 1'757 | 668 | 459 | 175 | 419 | +139.0 |
| en % des produits | % | 5.9 | 2.3 | 1.5 | 0.5 | 1.3 | |
| Flux de trésorerie des activités d'exploitation | | 2'934 | 3'353 | -70 | -1'630 | 1'931 | +218.5 |
| en % des produits | % | 9.8 | 11.6 | -0.2 | -5.1 | 5.9 | |
| ↳ dont flux de trésorerie résultant des activités commerciales et industrielles | | 1'598 | 1'322 | 1'505 | 372 | 1'490 | +300.6 |
| Investissements | | 1'479 | 1'481 | 1'589 | 1'458 | 1'500 | +2.9 |
| Capitaux propres | | 20'489 | 21'142 | 21'522 | 21'646 | 22'049 | +1.9 |
| en % du total du bilan | % | 28.2 | 27.1 | 26.7 | 26.9 | 26.9 | |
| ↳ dont capitaux propres résultant des activités commerciales et industrielles | | 17'004 | 17'545 | 17'686 | 17'502 | 17'621 | +0.7 |
| en % du total du bilan | % | 71.7 | 71.9 | 72.5 | 72.8 | 78.7 | |
| Total du bilan | | 72'781 | 77'982 | 80'746 | 80'433 | 82'021 | +2.0 |
| ↳ dont total du bilan résultant des activités commerciales et industrielles | | 23'727 | 24'416 | 24'393 | 24'050 | 22'393 | -6.9 |
| Charges à buts culturels, sociaux et politico-économiques | | 142 | 142 | 139 | 121 | 121 | -0.3 |
| Effectif / Coopérateurs Migros | | | | | | | |
| Effectif (personnes en moyenne annuelle) | nombre | 99'155 | 97'541 | 97'727 | 99'175 | 98'776 | -0.4 |
| Coopérateurs Migros (sociétaires) | nombre | 2'268'184 | 2'281'761 | 2'307'939 | 2'320'426 | 2'281'485 | -1.7 |

¹ Coopératives, y compris les filiales en Suisse et à l'étranger.

Rapport sur la situation financière du groupe Migros

Page

| | |
|---|-----------|
| A. Vue d'ensemble | 8 |
| A.1. Indicateurs | 8 |
| A.2. Compte de résultat | 8 |
| A.3. Bilan | 9 |
| A.4. Tableau de financement | 9 |
| B. Introduction | 10 |
| C. Acquisitions, cessions et créations d'entreprises | 10 |
| D. Compte de résultat du groupe Migros | 11 |
| D.1. Évolution des activités commerciales et industrielles | 12 |
| D.2. Évolution de l'activité Services financiers | 13 |
| E. Bilan du groupe Migros | 13 |
| E.1. Bilan des activités commerciales et industrielles | 13 |
| E.2. Bilan de l'activité Services financiers | 13 |
| F. Tableau de financement du groupe Migros | 14 |
| F.1. Tableau de financement des activités commerciales et industrielles | 14 |
| F.2. Tableau de financement de l'activité Services financiers | 14 |
| G. Une conduite d'entreprise axée sur la valeur comme base à la création de valeur ajoutée | 15 |
| H. Gestion des risques et Système de Contrôle Interne (SCI) au sein du groupe Migros | 15 |
| H.1. Gestion des risques et Système de Contrôle Interne (SCI) des activités commerciales et industrielles | 15 |
| H.1.1. Gestion des risques d'un point de vue général | 15 |
| H.1.2. Gestion des risques financiers | 16 |
| H.1.3. Gestion des risques dans le domaine des assurances | 17 |
| H.1.4. Gestion des risques dans le domaine de la fiscalité et de la TVA | 18 |
| H.1.5. Gestion des risques liés aux cas de droit | 18 |
| H.1.6. Système de Contrôle Interne (SCI) dans les activités commerciales et industrielles | 18 |
| H.2. Gestion des risques et Système de Contrôle Interne (SCI) dans l'activité Services financiers | 18 |
| H.2.1. Gestion des risques d'un point de vue général | 18 |
| H.2.2. Gestion des risques financiers | 19 |
| H.2.3. Gestion des risques non financiers | 21 |
| H.2.4. Gestion des risques juridiques et des risques de conformité | 21 |
| H.2.5. Gestion des risques liés à la durabilité | 22 |
| H.2.6. Système de Contrôle Interne (SCI) dans l'activité Services financiers | 22 |
| I. Compte de création de valeur | 23 |

A. Vue d'ensemble

Les montants ont chacun été arrondis aux millions CHF (voir également annexe 3 Bases d'établissement des comptes).

A.1. Indicateurs

| mio. CHF | Groupe Migros | |
|--|---------------|--------|
| | 2024 | 2023 |
| Résultat avant résultat financier et impôts sur le résultat | 484 | 286 |
| Bénéfice | 419 | 175 |
| Cash-flow (résultant de l'activité d'exploitation) | 1'931 | -1'630 |
| ↳ dont cash-flow résultant des activités commerciales et industrielles ¹ | 1'490 | 372 |
| Investissements | 1'500 | 1'458 |
| Capitaux propres | 22'049 | 21'646 |
| ↳ dont capitaux propres résultant des activités commerciales et industrielles ¹ | 17'621 | 17'502 |
| Total du bilan | 82'021 | 80'433 |
| ↳ dont total du bilan résultant des activités commerciales et industrielles ¹ | 22'393 | 24'050 |

¹ Non audité, avant élimination des relations entre les deux secteurs.

A.2. Compte de résultat

| mio. CHF | Groupe Migros | | Activités commerciales et industrielles ¹ | | Activité Services financiers ¹ | |
|--|---------------|---------------|--|---------------|---|--------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Produits nets des livraisons et services | 30'626 | 30'180 | 30'640 | 30'192 | 14 | 12 |
| Autres produits d'exploitation | 565 | 528 | 574 | 532 | 2 | 9 |
| Produits avant produits des services financiers | 31'191 | 30'708 | 31'215 | 30'724 | 16 | 21 |
| Produits des opérations des services financiers | 1'339 | 1'245 | - | - | 1'340 | 1'246 |
| Total produits | 32'529 | 31'953 | 31'215 | 30'724 | 1'355 | 1'267 |
| Charges de matières et de services | 19'061 | 18'928 | 19'080 | 18'942 | 0 | 1 |
| Charges pour services financiers | 531 | 413 | - | - | 542 | 430 |
| Charges de personnel | 6'584 | 6'328 | 6'319 | 6'075 | 264 | 254 |
| Amortissements | 1'488 | 1'782 | 1'456 | 1'751 | 33 | 31 |
| Autres charges d'exploitation | 4'383 | 4'216 | 4'228 | 4'062 | 174 | 175 |
| Résultat avant résultat financier et impôts sur le résultat | 484 | 286 | 132 | -106 | 342 | 376 |

¹ Non audité, avant élimination des relations entre les deux secteurs.

A.3. Bilan

| mio. CHF | Groupe Migros | | Activités commerciales et industrielles ¹ | | Activité Services financiers ¹ | |
|---|---------------|---------------|--|---------------|---|---------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| ACTIFS | | | | | | |
| Liquidités | 9'844 | 8'656 | 983 | 2'012 | 9'131 | 7'793 |
| Créances envers les banques | 1'182 | 995 | 1'282 | 1'346 | – | – |
| Créances hypothécaires et autres créances clients | 50'533 | 49'880 | – | – | 50'533 | 49'897 |
| Autres créances | 1'382 | 1'439 | 1'388 | 1'445 | 3 | 4 |
| Stocks | 2'283 | 2'414 | 2'283 | 2'414 | – | – |
| Autres actifs financiers | 1'797 | 1'795 | 1'032 | 1'142 | 765 | 653 |
| Participations dans des sociétés associées et coentreprises | 115 | 118 | 852 | 854 | 1 | 1 |
| Immeubles de placement | 310 | 380 | 286 | 357 | 24 | 24 |
| Immobilisations corporelles | 11'841 | 11'874 | 11'706 | 11'740 | 135 | 134 |
| Immobilisations incorporelles | 955 | 1'030 | 892 | 981 | 63 | 48 |
| Autres actifs | 1'779 | 1'853 | 1'689 | 1'758 | 90 | 96 |
| TOTAL DU BILAN | 82'021 | 80'433 | 22'393 | 24'050 | 60'745 | 58'650 |
| PASSIFS | | | | | | |
| Dettes envers les banques | 819 | 573 | 49 | 94 | 771 | 497 |
| Dépôts clients et dettes envers les clients | 44'907 | 42'854 | – | – | 45'277 | 44'354 |
| Autres dettes financières | 219 | 1'753 | 218 | 1'733 | 1 | 20 |
| Autres dettes | 2'860 | 3'225 | 2'647 | 3'012 | 221 | 225 |
| Provisions | 524 | 277 | 486 | 253 | 38 | 24 |
| Titres de créances émis | 8'953 | 8'315 | – | – | 8'953 | 8'315 |
| Dettes sur avantages du personnel | 572 | 591 | 549 | 568 | 23 | 23 |
| Passifs d'impôt courant sur le résultat | 61 | 80 | 37 | 42 | 24 | 38 |
| Passifs d'impôt différé sur le résultat | 1'058 | 1'118 | 786 | 845 | 272 | 273 |
| Total dettes | 59'973 | 58'787 | 4'772 | 6'548 | 55'580 | 53'769 |
| Total capitaux propres et parts des minoritaires | 22'049 | 21'646 | 17'621 | 17'502 | 5'165 | 4'882 |
| TOTAL DU BILAN | 82'021 | 80'433 | 22'393 | 24'050 | 60'745 | 58'650 |

¹ Non audité, avant élimination des relations entre les deux secteurs.

A.4. Tableau de financement

| mio. CHF | Groupe Migros | | Activités commerciales et industrielles ¹ | | Activité Services financiers ¹ | |
|---|---------------|---------------|--|---------------|---|--------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Flux résultant de l'activité d'exploitation | 1'931 | –1'630 | 1'490 | 372 | 848 | –923 |
| Flux résultant de l'activité d'investissement | –1'091 | –1'864 | –944 | –1'871 | –147 | 7 |
| Flux résultant de l'activité de financement | 351 | 1'240 | –1'573 | –109 | 637 | 1'309 |
| Variation des liquidités | 1'192 | –2'254 | –1'027 | –1'608 | 1'339 | 392 |
| Liquidités au début d'exercice | 8'656 | 10'925 | 2'012 | 3'635 | 7'793 | 7'401 |
| Effet des cours de change | –3 | –16 | –3 | –16 | – | – |
| Liquidités en fin d'exercice | 9'844 | 8'656 | 983 | 2'012 | 9'131 | 7'793 |

¹ Non audité, avant élimination des relations entre les deux secteurs.

B. Introduction

Outre les entreprises commerciales, industrielles et de services, le groupe Migros comprend également la Banque Migros. Le secteur Services financiers de la Banque Migros se distingue fondamentalement des autres secteurs du groupe Migros. Les comptes annuels du groupe Migros dans le rapport sur la situation financière sont donc complétés par deux domaines: le groupe Migros hors secteur Services financiers est présenté sous «**Activités commerciales et industrielles**» et la Banque Migros sous «**Activité Services financiers**». La subdivision du rapport permet au lecteur d'avoir un bon aperçu de la situation financière des deux domaines présentés. Le tableau ci-dessous indique les secteurs affectés à chaque domaine d'activité:

| Domaine | Composé des domaines d'activité stratégiques (secteurs) |
|---|--|
| Activités commerciales et industrielles | Commerce de détail par le canal des coopératives, Commerce, Migros Industrie, Voyages, Santé |
| Activité Services financiers | Services financiers (Banque Migros et ses filiales) |

C. Acquisitions, cessions et créations d'entreprises

Lors des deux derniers exercices, le groupe Migros a acquis et vendu différentes entreprises. Durant l'**exercice 2024**, les transactions suivantes ont notamment été réalisées:

Acquisitions

Dans le secteur Commerce de détail par le canal des coopératives, tegut... gute Lebensmittel GmbH & Co. KG a acquis le 15 décembre 2023 toutes les parts de la société allemande tegut...BASIC GmbH. Parallèlement, la Société coopérative Migros Tessin a repris toutes les parts de VM Partner Ticino Sagl le 14 décembre 2023. Les deux entreprises ont été intégrées dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2024.

Cessions

Au cours de l'exercice 2024, Operationszentrum Burgdorf AG a été vendue le 31 mars 2024 et Misenso SA le 30 juin 2024.

Créations d'entreprises

Aucune création d'entreprises n'a eu lieu durant l'**exercice 2024**.

Pour plus de détails, voir l'annexe 39.

Durant l'**exercice 2023**, les acquisitions et les ventes des sociétés suivantes ont essentiellement été réalisées:

Acquisitions

La Société coopérative Migros Genève a acquis de nouvelles parts dans Smood SA qui ont été entièrement consolidées dans le groupe Migros au 1^{er} janvier 2023.

Dans le domaine de la santé, le groupe Medbase a repris en 2023 les activités suisses du groupe Zur Rose, actif dans l'approvisionnement intégré de médicaments. Ce groupe comprend les entreprises suivantes:

- Zur Rose Suisse SA
- Bluecare AG
- Specialty Care Therapiezentren AG
- Clustertec AG
- Aertzemedika AG

L'intégration dans le groupe Migros a été effectuée le 1^{er} mai 2023. Cette acquisition permet d'étendre la collaboration fructueuse existante. L'objectif est de poursuivre l'approvisionnement ambulatoire et intégré, et de garantir l'accès au meilleur approvisionnement possible. En outre, Medbase Apotheken AG a acquis Hornstein AG qui a été intégré et fusionné dans le groupe au 1^{er} juin 2023.

Cessions

Aucune cession n'a eu lieu durant l'exercice 2023.

Créations d'entreprises

Le 23 janvier 2023, Explore Worldwide Australia Pty Ltd. a été fondée par le groupe Hotelplan. Dans le commerce de détail par le canal des coopératives, Migros Supermarché SA, Smart Retail Solutions GmbH et tegut... teo GmbH & Co. KG ont été créées en décembre 2023.

Pour plus de détails, voir l'annexe 39.

D. Compte de résultat du groupe Migros

| mio. CHF | 2024 | 2023 |
|--|---------------|---------------|
| Produits nets des livraisons et services | 30'626 | 30'180 |
| Autres produits d'exploitation | 565 | 528 |
| Produits avant produits des services financiers | 31'191 | 30'708 |
| Produits des services financiers | 1'339 | 1'245 |
| Total produits | 32'529 | 31'953 |
| Charges de matières et de services | 19'061 | 18'928 |
| Charges pour services financiers | 531 | 413 |
| Charges de personnel | 6'584 | 6'328 |
| Amortissements | 1'488 | 1'782 |
| Autres charges d'exploitation | 4'383 | 4'216 |
| Résultat avant résultat financier et impôts sur le résultat | 484 | 286 |

En 2024, le groupe Migros a généré un produit total de 32.529 mia. CHF (+ 1.8 %) et enregistre ainsi une solide croissance. Les domaines Commerce en ligne, Santé, Services financiers et Voyages ont notamment contribué au nouveau chiffre d'affaires record. Le chiffre d'affaires pour le commerce en ligne a augmenté de 10.1 % à 4.510 mia. CHF. Le chiffre d'affaires de détail a augmenté par rapport à l'exercice précédent et s'élève à 26.091 mia. CHF (+ 1.5 %).

Le **bénéfice brut** a augmenté de 408 mio. CHF pour atteindre 12.904 mia. CHF (+ 3.3 %) au cours de l'exercice sous revue. Les **autres produits d'exploitation** ont augmenté de 37 mio. CHF pour atteindre 565 mio. CHF (+ 7.0 %). La hausse des **charges de personnel** de 255 mio. CHF à 6.584 mia. CHF (+ 4.0 %) s'explique entre autres par l'augmentation des salaires accordée allant jusqu'à 2.2 %. Les **amortissements** ont diminué de 294 mio. CHF pour s'établir à 1.488 mia. CHF (- 16.5 %). La hausse des autres charges d'exploitation de 167 mio. CHF à 4.383 mia. CHF (+ 3.4 %) s'explique notamment par la hausse des dépenses locatives, des coûts de l'énergie et des dépenses pour l'entretien et l'informatique.

Le résultat opérationnel (EBIT) du groupe Migros de 484 mio. CHF est supérieur de 198 mio. CHF (+ 69.2 %) par rapport à la valeur de l'exercice précédent, qui était de 286 mio. CHF.

D.1. Évolution des activités commerciales et industrielles

| mio. CHF | Commerce de détail par le canal des coopératives | Commerce de marchandises | Migros Industrie | Voyages | Santé | Éliminations | Total |
|---|--|--------------------------|------------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| 2024 | | | | | | | |
| Produits nets des livraisons et services | 17'033 | 9'004 | 6'117 | 1'782 | 1'545 | -4'840 | 30'640 |
| Produits | 17'583 | 9'094 | 6'242 | 1'788 | 1'577 | -5'070 | 31'215 |
| Résultat avant résultat financier et impôts sur le résultat (EBIT) | -60 | 108 | 155 | 23 | -99 | 5 | 132 |
| 2023 | | | | | | | |
| Produits nets des livraisons et services | 17'283 | 8'716 | 6'004 | 1'731 | 1'290 | -4'831 | 30'192 |
| Produits | 17'783 | 8'826 | 6'101 | 1'736 | 1'317 | -5'040 | 30'724 |
| Résultat avant résultat financier et impôts sur le résultat (EBIT) | 67 | 109 | -175 | 27 | -116 | -18 | -106 |

Dans les activités commerciales et industrielles, le produit a progressé de 491 mia. CHF pour atteindre 31.215 mia. CHF (+ 1.6 %). Dans le secteur partiel Activités commerciales et industrielles, le résultat avant résultat financier et impôts sur le résultat a augmenté de 238 mio. CHF pour atteindre 132 mio. CHF.

Le domaine d'activité stratégique Commerce de détail par le canal des coopératives

englobe les activités des coopératives régionales Migros, celles de la Fédération des coopératives Migros, ainsi que les prestations de services des entreprises logistiques du groupe. Dans le Commerce de détail par le canal des coopératives, un chiffre d'affaires consolidé de 17.583 mia. CHF (- 1.1 %) a pu être réalisé. Conformément à la stratégie numérique, celui-ci inclut également Migros Online SA avec un chiffre d'affaires de 365 mio. CHF (+ 6.0 %). Les dix coopératives régionales, y compris les filiales, ont enregistré un chiffre d'affaires de 16.294 mia. CHF (-0.8 %). À l'étranger, le chiffre d'affaires a augmenté de 0.4 % (après correction des effets de change + 2.4 %) pour atteindre 1.381 mia. CHF. Tegut a réussi à augmenter son chiffre d'affaires en monnaie locale à 1.317 mia. EUR (+ 2.7 %). Le résultat opérationnel (EBIT) est grevé par des facteurs exceptionnels résultant d'ajustements de portefeuille.

Le **domaine d'activité stratégique Commerce** a réalisé dans l'exercice sous revue un chiffre d'affaires consolidé de 9.094 mia. CHF (+ 3.0 %). Le résultat du groupe Galaxus reflète la forte croissance des activités en ligne. Avec une croissance de + 17.6 % à 2.898 mia. CHF, le commerçant en ligne a amélioré son chiffre d'affaires pour la 23^e fois consécutive. Denner (+ 0.1 %, 3.839 mia. CHF) et Migrolino (+ 0.4 %, 787 mio. CHF) ont également réalisé de bons résultats. Migrol, en revanche, a enregistré un recul de son chiffre d'affaires de -9.7 % à 1.377 mia. CHF en raison de volumes en baisse et de la baisse des prix du pétrole. Ex Libris a pu augmenter légèrement son chiffre d'affaires à 121 mio. CHF (+ 3.1 %).

Le **domaine d'activité stratégique Migros Industrie** a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires consolidé de 6.242 mia. CHF (+ 2.3 %). Avec ses exploitations industrielles, Migros est l'un des plus grands fabricants de marques propres au monde, qui livre également ses produits à de nombreux clients tiers en Suisse et à l'étranger. Le chiffre d'affaires a augmenté dans tous les canaux de distribution, seul le canal International n'a affiché qu'un résultat tout juste positif par rapport à l'exercice précédent en raison du franc fort. La marge de marchandises est restée au même niveau que celui de l'exercice précédent en raison de divers effets, parfois contraires, des prix des matières premières et des taux de change. Après le résultat 2023 grevé par des effets exceptionnels, l'EBIT a évolué positivement en 2024.

Dans le **domaine d'activité stratégique Voyages**, le moral des consommateurs s'est montré plus réservé et la guerre des prix s'est intensifiée. Les activités de volume ont reculé. En outre, les crises politiques dans des destinations importantes et l'incertitude concernant le processus de cession d'Hotelplan Group ont eu un impact négatif sur l'activité. Le chiffre d'affaires net a néanmoins pu augmenter pour atteindre 1.782 mia. CHF (+ 3.0 % par rapport à l'exercice précédent). Le résultat opérationnel a diminué de 4 mio. CHF pour atteindre 23 mio. CHF.

Les activités regroupées dans le **domaine d'activité stratégique Santé** ont enregistré une

hausse du chiffre d'affaires de +19.8% pour s'élever à 1.545 mia. CHF. Outre les achats supplémentaires, la croissance organique explique également cette évolution. Le groupe Medbase a réalisé un chiffre d'affaires de 1.298 mia. CHF (+26.1%). Les sociétés Zur Rose intégrées dans le nouveau domaine Wholesale et Online-Services ont enregistré un chiffre d'affaires de 722 mio. CHF. Mais les trois domaines d'activité actuels – Medical, Pharmacies et Médecine dentaire – ont eux aussi poursuivi la croissance de l'exercice précédent. Dans le domaine du fitness, movemi est parvenue à augmenter le nombre d'abonnés et ainsi son chiffre d'affaires de +13.1% à 219 mio. CHF. La cession de MiSENSO et la fermeture de Bestsmile pèsent sur le résultat.

D.2. Évolution du produit des services financiers

Le produit total généré par l'activité Services financiers a atteint 1.355 mia. CHF (+6.9%) pour l'exercice sous revue; le produit des intérêts constitue en l'occurrence la majeure partie du produit total, avec 1.039 mia. CHF, soit 76.6%. Le secteur Services financiers a enregistré un chiffre d'affaires de 1.340 mia. CHF (+7.5%), tandis que les charges se sont élevées à 542 mio. CHF (+25.9%). Le résultat net de l'activité Services financiers a diminué de 816 mio. CHF pour atteindre 798 mio. CHF (-2.2%). Le résultat opérationnel a diminué de 34 mio. CHF pour atteindre 342 mio. CHF.

E. Bilan du groupe Migros

Le bilan du groupe Migros est fortement influencé par l'activité Services financiers. Le total du bilan a augmenté de 1.586 mia. CHF par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 82.021 mia. CHF, ce qui est notamment dû à l'augmentation des liquidités, des créances hypothécaires et autres créances clients. Les dépôts clients et dettes envers les clients au 31 décembre 2024 représentent 54.8% (exercice précédent: 53.3%) du total du bilan.

E.1. Bilan des activités commerciales et industrielles

Avec 22.393 mia. CHF au 31 décembre 2024, le total du bilan des activités commerciales et industrielles est inférieur au niveau de l'exercice précédent (-6.9% / -1.659 mia. CHF).

Les liquidités ont diminué de 1.030 mia. CHF pour atteindre 983 mio. CHF.

Par rapport à l'exercice précédent, la valeur comptable des immobilisations corporelles a reculé de 33 mio. CHF pour s'établir à 11.706 mia. CHF. Pendant l'exercice écoulé, les entreprises commerciales et industrielles ont investi au total 1.452 mia. CHF (exercice précédent: 1.398 mia. CHF).

Les immobilisations incorporelles s'élevaient au 31 décembre 2024 à 892 mio. CHF (exercice précédent: 981 mio. CHF).

La structure du bilan des activités commerciales et industrielles reste très saine. Au 31 décembre 2024, il en résulte un avoir financier net de 1.155 mia. CHF (exercice précédent: 561 mio. CHF). Les capitaux propres (participations minoritaires incluses) ont augmenté de 119 mio. CHF pour passer à 17.621 mia. CHF et correspondent à 78.7% (exercice précédent: 72.8%) du total du bilan.

E.2. Bilan de l'activité Services financiers

Au cours de l'exercice sous revue, les liquidités ont augmenté de 1.339 mia. CHF pour atteindre 9.131 mia. CHF. Les créances hypothécaires et autres créances clients ont augmenté de 636 mio. CHF par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 50.533 mia. CHF (+1.3%).

Du côté du passif, les dettes envers les banques ont augmenté de 274 mio. CHF pour atteindre 771 mio. CHF. Les dépôts de clients et les dettes envers les clients ont augmenté de 923 mio. CHF pour atteindre 45.277 mia. CHF (+2.1%).

Grâce au bon résultat annuel, la base de fonds propres de la banque a de nouveau pu être confortée de manière significative. Au 31 décembre 2024, la banque disposait de fonds propres d'un montant de 5.165 mia. CHF.

F. Tableau de financement du groupe Migros

Au 31 décembre 2024, les liquidités du groupe Migros s'élevaient à 9.844 mia. CHF et ont augmenté de 1.189 mia. CHF (31 décembre 2023: 8.656 mia. CHF).

L'entrée de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation s'est élevée à 1.931 mia. CHF (exercice précédent: sortie de trésorerie de –1.630 mia. CHF). Cette augmentation est notamment due à la hausse des dépôts de clients et des dettes envers les clients. En 2024, des investissements dans les immobilisations corporelles et incorporelles d'un montant total de 1.500 mia. CHF ont été effectués (exercice précédent: 1.458 mia. CHF). Des fonds d'un montant total de 31 mio. CHF (exercice précédent: 310 mio. CHF) ont été dépensés pour l'acquisition de filiales / domaines d'activité et de sociétés associées. Au cours de l'exercice sous revue, des filiales ont été vendues avec une entrée de trésorerie de 4 mio. CHF.

L'émission/le remboursement d'obligations d'emprunt et de caisse/d'emprunts sur cédules hypothécaires a généré une entrée de trésorerie de 637 mio. CHF (exercice précédent: 1.318 mia. CHF). L'acquisition de parts minoritaires a généré une sortie de trésorerie de 2 mio. CHF (exercice précédent: 49 mio. CHF). L'activité de financement a généré une entrée de trésorerie totale de 351 mio. CHF (exercice précédent: 1.240 mia. CHF).

F.1. Tableau de financement des activités commerciales et industrielles

Fin 2024, les liquidités des activités commerciales et industrielles s'élevaient à 983 mio. CHF, ce qui représente une baisse de 1.030 mio. CHF (exercice précédent: 2.012 mio. CHF).

L'entrée de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation s'est élevée dans l'exercice sous revue à 1.490 mio. CHF (exercice précédent: 372 mio. CHF). L'augmentation du cash-flow opérationnel est due à l'accumulation de créances envers les banques au cours de l'exercice précédent, avec un besoin de fonds correspondant d'environ 1.333 mio. CHF, qui ont été légèrement réduites au cours de l'exercice sous revue (–64 mio. CHF).

Dans l'exercice sous revue, la sortie de trésorerie provenant de l'activité d'investissement s'est élevée à 944 mio. CHF (exercice précédent: 1.871 mio. CHF). La vente de titres de l'actif immobilisé a généré une entrée de trésorerie totale de 270 mio. CHF (exercice précédent: sortie de trésorerie de –322 mio. CHF). Les plus grands volumes d'investissement ont été réalisés dans le secteur Commerce de détail par le canal des coopératives (873 mio. CHF) ainsi que dans les secteurs Migros Industrie (305 mio. CHF) et Commerce (197 mio. CHF).

L'activité de financement a généré durant l'exercice sous revue une sortie de trésorerie de 1.573 mio. CHF (exercice précédent: 109 mio. CHF). Cette baisse s'explique par le changement de stratégie de financement au sein de la Fédération des coopératives Migros, notamment par le transfert de la caisse d'épargne professionnelle (comptes de placement du personnel) à la Banque Migros.

F.2. Tableau de financement de l'activité Services financiers

Fin 2024, les liquidités de l'activité Services financiers se montaient à 9.131 mio. CHF. Cela correspond à une hausse de 1.339 mio. CHF par rapport à l'exercice précédent (7.793 mio. CHF).

L'activité opérationnelle a généré une entrée de trésorerie de 848 mio. CHF (exercice précédent: –923 mio. CHF). Les créances hypothécaires et les autres créances ont moins augmenté que l'exercice précédent. Dans le même temps, les dépôts de clients ont enregistré une forte hausse par rapport à l'exercice précédent.

Un montant de 48 mio. CHF a été investi afin de développer l'infrastructure bancaire (exercice précédent: 60 mio. CHF). Durant l'exercice sous revue, des titres de l'actif immobilisé ont été acquis pour un montant de 99 mio. CHF (exercice précédent: entrée de trésorerie provenant d'une vente à hauteur de 67 mio. CHF). Au total, l'activité d'investissement a généré durant l'exercice sous revue une sortie de trésorerie de 147 mio. CHF (exercice précédent: entrée de trésorerie de 7 mio. CHF).

L'activité de financement a généré une entrée de trésorerie de 637 mio. CHF (exercice précédent: 1.309 mia. CHF). La baisse par rapport à l'exercice précédent s'explique, d'une part, par la baisse des émissions d'obligations de caisse et d'emprunts sur cédules hypothécaires et, d'autre part, par les emprunts obligataires émis au cours de l'exercice précédent pour plus de 350 mio. CHF.

G. Une conduite d'entreprise axée sur la valeur comme base à la création de valeur ajoutée

La conduite axée sur la valeur est une forme reconnue de conduite financière d'entreprise. Pour toutes les entreprises, indépendamment de leur champ d'activité, de leur taille ou de leur forme juridique, privilégier la création de valeur ajoutée revêt une importance cruciale. En l'occurrence, Migros utilise un modèle de conduite axé sur la valeur qui a été adapté aux spécificités du groupe Migros. L'orientation fondamentale réside dans le fait que le groupe Migros doit se comporter comme toutes les autres entreprises pour ce qui est de la création de valeur et de l'efficacité. L'objectif numéro un de Migros consiste à garantir le succès à long terme de l'entreprise en créant durablement de la valeur. À cet effet, on assigne des objectifs différenciés aux différents domaines d'entreprise. Dès lors, c'est le mode d'utilisation de la valeur créée qui distingue Migros des autres entreprises tournées vers le marché des capitaux. Ainsi, les valeurs financières créées sont mises à disposition de la clientèle, pour la préservation des emplois, pour le Pour-cent culturel ou pour des investissements à long terme. Le compte de création de valeur fournit de plus amples informations à ce sujet.

L'approche que nous appliquons, tout comme ses instruments, ne sert pas seulement à renforcer l'idée de création de valeur, mais améliore également la qualité et la transparence des décisions, et permet de garantir la pertinence des informations sur la conduite financière du groupe. Nous mettons de cette manière davantage l'accent sur le caractère durable de la mise en œuvre de notre stratégie d'entreprise, ainsi que sur le renforcement nécessaire de l'intégration de la planification stratégique, de la planification financière et de la planification des investissements. Les résultats annuels, les budgets et les planifications sont mesurés à l'aune des consignes d'objectifs qui avaient été convenues, et de nouveaux projets sont évalués en conséquence. Des évaluations spécifiques à certains domaines comportant des consignes d'objectifs différenciées permettent en outre à Migros d'évaluer de manière approfondie les activités et les risques, et mettent en évidence la création de valeur réalisée par les domaines ou projets respectifs. Les variables clés, que constituent le rendement adéquat, la croissance et la création de valeur ajoutée, font ainsi partie intégrante des activités opérationnelles et renforcent la capacité d'intervention de Migros dans un environnement concurrentiel toujours plus tendu. Ce faisant, l'approche importante qu'est la conduite axée sur la valeur, de même qu'une attitude positive visant à accroître notre attractivité, demeurent toujours au premier plan.

H. Gestion des risques et Système de Contrôle Interne (SCI) au sein du groupe Migros

H.1. Gestion des risques et Système de Contrôle Interne (SCI) des activités commerciales et industrielles

H.1.1. Gestion des risques d'un point de vue général

Le groupe Migros dispose d'un système global de gestion des risques pour toutes les entreprises du groupe Migros. L'administration de la Fédération des coopératives Migros en a la responsabilité. Elle définit les conditions-cadres des activités en matière de gestion des risques au sein du groupe Migros et s'assure que les risques sont évalués à temps et avec la justesse requise.

Sur la base d'une analyse systématique des risques, les administrations/conseils d'administration et les directions des entités individuelles identifient les principaux risques et évaluent leur probabilité de survenance ainsi que leurs incidences financières. Les administrations/conseils d'administration prennent des mesures appropriées pour prévenir, réduire ou transférer ces risques. Les risques devant être supportés par l'entité elle-même sont surveillés de manière cohérente. Les risques de processus ayant des incidences sur le rapport financier sont réduits par le Système de Contrôle Interne.

Les entreprises des domaines d'activité stratégiques Commerce de détail par le canal des coopératives, Commerce, Migros Industrie et Voyages opèrent sur de nombreux marchés et sont donc exposées à des risques très divers. C'est pourquoi les résultats des évaluations des risques des différentes entreprises sont compilés et rassemblés par domaine d'activité stratégique (approche ascendante ou bottom-up). De plus, les responsables de département procèdent à une évaluation globale des risques pour le domaine d'activité stratégique qu'ils dirigent (approche descendante ou top-down).

La direction générale informe régulièrement l'administration de la Fédération des coopératives Migros de la situation du groupe Migros et de celle des domaines d'activité stratégiques en matière de risques. Sur la base de ces informations, elle évalue l'impact des principaux risques sur les domaines d'activité stratégiques et décide de mettre en œuvre des mesures supplémentaires.

Par ailleurs, le service d'audit interne assure une fonction de surveillance et de contrôle. Grâce à son indépendance vis-à-vis de l'activité opérationnelle, il est en mesure d'identifier les éventuels points faibles dans le système de gestion des risques et dans le Système de Contrôle Interne, ainsi que de prendre des mesures afin d'améliorer la pertinence et l'efficacité des processus de surveillance et de contrôle.

Le processus de gestion des risques est intégré au processus annuel de planification financière et stratégique. Les résultats de l'évaluation des risques sont pris en compte de manière adéquate dans l'examen annuel de la stratégie de l'entreprise.

H.1.2. Gestion des risques financiers

Dans le cadre de son activité opérationnelle, le domaine des activités commerciales et industrielles est confronté à des risques financiers résultant de l'évolution des taux d'intérêt, des cours de change, ainsi que des prix des matières premières et des combustibles. Afin de limiter ces risques financiers, on a recours à des instruments financiers originaires et dérivés, qui peuvent se référer à des risques sur des transactions contractées comme sur des transactions planifiées. Le cadre, les compétences et les contrôles nécessaires à cet effet sont définis dans des directives internes. Les instruments financiers sont uniquement conclus avec des contractants ayant une bonne solvabilité; les limites de contrepartie accordées et leur utilisation sont surveillées en permanence et font l'objet d'un rapport.

Les risques de change découlent de l'achat de marchandises, de matières premières et de services à l'étranger, ainsi que, dans une moindre mesure, d'activités à l'étranger dans les secteurs Commerce de détail par le canal des coopératives, Commerce, Migros Industrie et Voyages. Chaque société définit son plafond de risques liés aux monnaies étrangères et en déduit ses besoins de couverture. Les différentes entités du groupe entretiennent pour cela des relations de couverture internes avec le service de la trésorerie de la Fédération des coopératives Migros. Ce dernier est responsable de la couverture sur le marché des risques liés aux monnaies étrangères, dans les différentes monnaies utilisées par le domaine des activités commerciales et industrielles. Les principales monnaies requises sont l'euro et le dollar US; comme instruments de couverture, on recourt principalement aux transactions à terme sur devises et aux swaps de devises. Les sociétés communiquent régulièrement leur exposition en devises au service de la trésorerie de la Fédération des coopératives Migros, qui calcule sur cette base l'exposition et le risque sur monnaies étrangères du domaine des activités commerciales et industrielles.

Grâce à la centralisation majoritaire des liquidités et du financement à la Fédération des coopératives Migros, les risques liés aux taux d'intérêt peuvent être surveillés et gérés de manière centralisée. Compte tenu de la volatilité des taux d'intérêt du marché, les autres actifs financiers porteurs d'intérêts comme les financements sont soumis à un risque de taux d'intérêt qui peut avoir des répercussions négatives sur la situation et la performance financières. Le risque de taux d'intérêt est surveillé sur la base d'une simulation, et si nécessaire, il est géré au moyen de swaps de taux d'intérêt.

Migros achète aussi des actions pour placer ses liquidités, dans une faible mesure. Les fluctuations du prix des actions influencent donc directement le résultat. C'est pourquoi on veille à diversifier les placements en actions par marchés, titres et secteurs d'activité. Les risques de dépréciation sont réduits par la réalisation d'analyses effectuées avant l'achat et par une surveillance continue des performances et des risques des placements.

Les risques liés au prix des matières premières résultent de l'achat planifié de matières premières comme le café et le cacao, le fioul, l'essence et le gazole. Dans la mesure du possible, les hausses de prix sont répercutées sur le client. Afin de limiter l'impact des fluctuations du prix des matières premières et de l'énergie, les risques sont couverts pour une période de 18 mois en recourant en partie à des swaps et des futures.

La gestion du risque financier a pour but de maintenir un bilan solide qui comporte des ratios sains. Ces activités se fondent sur une approche conservatrice qui accorde la priorité aux objectifs financiers stratégiques: ils consistent en un «approvisionnement flexible et suffisant en liquidités» et font primer la «minimisation des risques» sur «l'obtention d'un rendement maximum».

H.1.3. Gestion des risques dans le domaine des assurances

La couverture d'assurance dans les activités commerciales et industrielles est garantie par la propre assurance, ainsi que par des contrats passés avec des compagnies d'assurance privées et des institutions d'assurance de droit public. Pour savoir s'il y a lieu d'autofinancer un risque donné, c'est-à-dire s'il convient de l'assumer par le biais d'une assurance propre ou plutôt de le répercuter sur une assurance appropriée, on prend généralement une telle décision sur la base des situations de risque existantes et du potentiel de sinistre, avec pour critères la probabilité de survenance et l'ampleur du sinistre.

Le management des assurances de la Fédération des coopératives Migros joue le rôle de courtier en assurances in-house vis-à-vis des compagnies d'assurance. Grâce aux contrats de groupe qui ont été conclus, le domaine des activités commerciales et industrielles dispose d'une part d'une couverture d'assurance globale très étendue et, d'autre part, de sommes d'assurance élevées. Cela permet également de garantir que toutes les entreprises de ce domaine bénéficient de la meilleure protection d'assurance possible pour un montant de primes adéquat.

Pour les risques liés aux biens (incendie, dommages naturels, vol par effraction, dégâts des eaux, matériel informatique, machines), la Fédération des coopératives Migros pratique la propre assurance, c'est-à-dire que les risques fréquents sont assumés par le groupe lui-même jusqu'à concurrence d'un certain montant. Les risques importants et les risques de catastrophe sont couverts par une police de groupe et par un contrat d'excédent.

Pour toutes les entreprises appartenant au domaine des activités commerciales et industrielles, il existe une protection d'assurance pour les risques responsabilité civile d'entreprise et les risques responsabilité civile du fait des produits, par le biais d'un contrat de base et de divers contrats d'excédent. Ici aussi, la Fédération des coopératives Migros pratique l'assurance propre, ce qui signifie qu'elle assume elle-même les dommages jusqu'à concurrence d'un certain montant par événement et par an.

Les risques liés au transport pour les importations et pour les exportations sont couverts par une solution de propre assurance. Les sinistres dont le montant dépasse la franchise sont couverts par une police du groupe séparée.

Pour l'assurance responsabilité civile obligatoire et l'assurance tous risques facultative des véhicules à moteur, il existe une assurance de flotte du groupe.

Pour les entreprises ne relevant pas de la SUVA, les assurances-accidents ont été conclues auprès de compagnies d'assurance privées (couverture conformément à la LAA et assurances complémentaires partielles).

Des solutions IJM sont également conclues auprès de compagnies d'assurance privées.

Les risques spéciaux tels que les constructions nouvelles/transmutations, etc. sont couverts par des polices distinctes en fonction de la situation de risques et de l'assurabilité.

Pour ce qui est des sinistres relevant de la propre assurance des différentes catégories d'assurance, des réserves correspondant aux cas de dommages en suspens sont constituées.

Le management des assurances a recours à un propre Risk Engineering afin de déterminer les scénarios de dommages maximum. Dans le même temps, les entreprises sont soutenues dans la mise en œuvre de la réduction des risques, notamment pour la protection incendie. Des contrôles thermographiques sont régulièrement effectués afin de compléter la prévention des dommages.

H.1.4. Gestion des risques dans le domaine de la fiscalité et de la TVA

La gestion des risques fiscaux fait partie intégrante de la gestion fiscale. Les risques fiscaux sont les incertitudes existant au niveau des différents types d'impôts qui peuvent avoir des répercussions négatives pour l'entreprise. Les risques liés à l'environnement (législation fiscale et pratique fiscale), aux processus (traitement fiscalement correct de diverses situations et transactions) et aux informations (incertitude des hypothèses prises pour base pour l'évaluation fiscale) sont saisis et évalués; en cas de besoin, des mesures sont mises en œuvre.

H.1.5. Gestion des risques liés aux cas de droit

L'évaluation annuelle des risques effectuée au sein du domaine des activités commerciales et industrielles a montré que ce secteur n'était impliqué dans aucune procédure judiciaire ni arbitrale qui pourrait avoir des répercussions considérables sur sa situation économique, que ce soit en tant que demandeur ou défendeur. Il n'existe pas non plus de procédure administrative qui pourrait avoir un impact négatif considérable sur la situation économique du domaine.

Comme toutes les entreprises de taille comparable, les entreprises du domaine des activités commerciales et industrielles sont toutefois confrontées à des prétentions émanant de tiers. Pour ce genre de prétentions, des provisions sont créées si cela est nécessaire d'après les Swiss GAAP RPC. En outre, le domaine est couvert par des assurances de grande portée si cela s'avère économiquement pertinent.

H.1.6. Système de Contrôle Interne (SCI) dans les activités commerciales et industrielles

Le SCI des activités commerciales et industrielles, de conception homogène, opère à trois niveaux: entreprise – processus – informatique. Le concept déterminant décrit la configuration technique et organisationnelle du SCI; il est utilisé par toutes les entreprises du domaine. Le domaine des activités commerciales et industrielles se réfère aux dispositions légales de l'art. 728a CO; il a défini comme suit les objectifs à remplir par le SCI: sécurité sur le plan de la qualité et de la cohérence des données – fiabilité du reporting financier – respect du droit applicable et des directives – protection du patrimoine – efficacité de l'exploitation. On ambitionne un degré de maturité 3 du SCI (1 étant le niveau le plus faible, 5 le plus élevé), avec définition des contrôles, mise en place, documentation et communication aux collaborateurs. Les divergences par rapport au standard sont par principe détectées et corrigées. Le SCI repose de façon homogène sur le modèle COSO; il est axé sur les risques. En l'occurrence, les risques élevés et les risques moyens réguliers définis selon la matrice de risques (fréquence de survenance/ ampleur du sinistre) sont minimisés par des contrôles. Les risques suivants doivent être couverts en priorité: risques liés aux performances économiques des cinq à sept processus commerciaux les plus importants – risques liés au personnel – risques liés à la technique d'information et à la gestion financière, ainsi que d'autres risques pertinents. Les risques liés à la conjoncture et au secteur économique, ainsi que les risques liés à la stratégie d'entreprise, ne sont pas couverts par le SCI, mais dans le cadre du processus de gestion des risques. L'administration/le conseil d'administration assument la responsabilité totale du SCI; la direction est chargée de la mise en œuvre et de la surveillance du système. Pour chaque entreprise, un manager du SCI est désigné, lequel assure le fonctionnement opérationnel et, au moins une fois par an, fait un compte rendu sur l'existence et le fonctionnement du SCI à l'attention de la direction et du conseil d'administration.

H.2. Gestion des risques et Système de Contrôle Interne (SCI) dans l'activité Services financiers

H.2.1. Gestion des risques d'un point de vue général

En raison de leur activité particulière, les banques sont soumises à d'importantes prescriptions réglementaires pour la gestion des risques, notamment ancrées dans la loi sur les banques et dans les circulaires de l'Autorité de surveillance des marchés financiers. En l'occurrence, il existe en particulier des prescriptions quantitatives portant sur le montant minimal des fonds propres, la prévoyance au niveau des liquidités, ainsi que la répartition des risques.

Le conseil d'administration assume la responsabilité de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance d'une gestion efficace des risques et de la gestion en matière de risque global. Il

approuve également chaque année les principes de la gestion des risques ainsi que les directives de tolérance au risque des différentes catégories de risques. Le conseil d'administration assume également la responsabilité d'un environnement de risque et de contrôle et assure un Système de Contrôle Interne (SCI) efficace. Il traite et approuve aussi des affaires dont l'engagement financier est élevé, pour lesquelles il existe des risques particuliers en matière de politique d'entreprise ou qui ont des répercussions spécifiques sur la réputation de la Banque Migros. Le conseil d'administration procède annuellement à une évaluation détaillée et approfondie des risques.

Les directives du conseil d'administration en matière de tolérance au risque peuvent être opérationnalisées par des directives générales relatives à la tolérance au risque données par la direction. Afin de limiter les risques, la Banque Migros a fixé des directives qualitatives et quantitatives en matière de tolérance au risque sous la forme de limites de risques.

La direction est compétente pour l'activité opérationnelle et la conduite de la banque en concordance avec la stratégie d'affaires, la politique de risque et les directives et décisions du conseil d'administration. Elle gère notamment l'organisation de risque et de contrôle, assure la gestion opérationnelle d'un SCI efficace et édicte les dispositions opérationnelles pour l'identification, l'évaluation, la conduite, la gestion, le suivi et l'établissement du rapport des différentes catégories de risques en édictant des directives correspondantes.

L'organe Risk et Finance soutient la direction, sous la présidence du Chief Financial Officer (CFO)/Chief Risk Officer (CRO), dans l'organisation et la mise en œuvre du processus de gestion des risques. L'organe se compose de membres de la direction et d'autres représentantes et représentants des première et deuxième lignes. L'organe Risk et Finance est responsable du suivi et du pilotage des risques de marché, de crédit, de liquidités, opérationnels et de compliance au niveau global de la banque.

L'organisation de la gestion des risques de la Banque Migros est axée sur le modèle à trois lignes. Les fonctions qui prennent des risques (première ligne) et les fonctions de contrôle des risques indépendantes (deuxième ligne) sont séparées sur le plan organisationnel. La révision interne (troisième ligne) est directement subordonnée au conseil d'administration.

La première ligne contient toutes les unités axées sur les revenus responsables des coûts et des revenus sur la base des risques encourus. Elle est responsable de l'identification et de la gestion permanente et active de ses risques et du respect permanent des dispositions et normes usuelles du marché légales, réglementaires et internes.

La deuxième ligne se compose des fonctions de contrôle des risques indépendantes, non axées sur les revenus: il s'agit des unités Contrôle des risques et Compliance. Sous la direction du Chief Risk Officer (CRO), qui fait partie de la direction de la banque, les fonctions de contrôle des risques surveillent de manière systématique le respect des limites et directives légales, réglementaires et internes, effectuent une évaluation indépendante des activités, processus et mesures de contrôles exécutés par la première ligne et en rapportent au conseil d'administration et à la direction.

Le conseil d'administration est informé chaque trimestre de l'évolution des risques et du respect des directives générales spécifiques relatives à la tolérance, sur la base d'un rapport de risques complet. Les fonctions de contrôle des risques disposent, dans le cadre de leurs tâches, d'un droit illimité d'information, d'accès et de consultation ainsi que d'un accès direct au conseil d'administration. La révision interne forme la troisième ligne dans l'organisation des risques de la Banque Migros. Elle est commandée par le conseil d'administration et le soutient dans l'accomplissement de ses obligations légales de surveillance et de contrôle.

H.2.2. Gestion des risques financiers

Les risques financiers comprennent notamment les risques de crédit, de liquidités et les risques liés au marché et concernent les éventuelles évolutions négatives des propres positions de la Banque Migros. La Banque Migros poursuit traditionnellement une politique prudente et fondamentalement équilibrée en matière de risques. Dans le cadre de son activité et pour toutes ses décisions, la sécurité et l'évaluation des risques ont une importance prioritaire. La culture, la stratégie et les processus adoptés en matière de risques sont basés sur ce principe. Les risques sont pris uniquement en relation raisonnable avec le chiffre d'affaires. La limitation des risques s'effectue par la mise en œuvre de principes et de directives opérationnelles de gestion des risques ciblés ainsi que de directives en matière de tolérance au risque afin de protéger la banque de toutes pertes inattendues.

Les risques de crédit comprennent des risques de pertes financières provenant des activités de crédit. Des pertes financières peuvent survenir lorsque la clientèle ou des contreparties ne remplissent pas, ou pas dans les délais, des engagements contractuels exigibles résultant de prêts, de transactions commerciales ou d'autres promesses de vente. Des directives internes détaillées fixent les compétences, qui sont échelonnées en fonction du type de crédit et de l'instance.

Les engagements de crédit sont représentés par un modèle de notation de solvabilité. Celui-ci tient compte de critères qualitatifs et en partie quantitatifs pour la clientèle soumise à l'obligation de tenir une comptabilité et pour ses garanties spécifiques. La note de crédit déterminée est un élément essentiel de la décision de crédit. Pour la clientèle d'entreprises, les notations de solvabilité des clients commerciaux et des sociétés immobilières sont vérifiées chaque année. Pour les créances hypothécaires avec des particuliers, on a recours à une procédure de notation de couverture qui s'oriente sur le taux de nantissement et le type d'objet. Le délai de vérification des crédits dans le domaine hypothécaire varie selon la qualité de la notation de couverture, le montant de l'engagement et le type de couverture. Le modèle de notation assure une gestion des engagements conforme aux risques dans le domaine des crédits.

Les opérations de crédit sont principalement réalisées avec des garanties. Les prêts hypothécaires et le financement privé de logements figurent en l'occurrence au premier rang. Les crédits sont octroyés sur la base de taux de nantissement prudents et des évaluations actuelles des biens à financer. Les couvertures correspondantes sont correctement diversifiées sur l'ensemble du territoire suisse. L'évaluation durable de la capacité de l'emprunteur à faire face aux engagements contractés dans le cadre de la construction de son logement s'effectue à partir d'un taux d'intérêt théorique prudent correspondant à un taux moyen sur plusieurs années.

Le risque de liquidité est le risque que des obligations de paiement contractuelles ou conditionnelles ne puissent plus être entièrement honorées dans la monnaie respective et dans les délais, et ce malgré une capitalisation suffisante. Pour parer à ce risque, la gestion des liquidités de la Banque Migros veille à ce que la banque dispose à tout moment de liquidités suffisantes pour honorer ses obligations de paiement dans les délais. Pour ce faire, la Banque Migros détient et gère une réserve de liquidités constituée d'actifs diversifiés et très liquides disponibles. Grâce à l'accès au marché suisse des prises en pension, les placements financiers disponibles peuvent, en outre, être rapidement utilisés pour la collecte de fonds garantie dans le cadre d'opérations de prise en pension.

Le montant des réserves de liquidités détenues est surveillé en permanence et évalué au regard des exigences de liquidités potentiellement plus élevées en cas de stress ainsi que des directives de tolérance au risque qui en découlent. En outre, la Banque Migros dispose d'un plan d'urgence complet en matière de liquidités afin de faire face aux problèmes de liquidités à court terme et aux urgences de liquidités.

De plus, la Banque Migros vise une structure de financement stable sur le long terme et suffisamment diversifiée, toutes sources de financement, durées et contreparties confondues. Outre la stabilité des dépôts des clients, la Banque Migros mise également sur le refinancement sur le marché monétaire et le marché des capitaux ainsi que sur les prêts sur cédules hypothécaires. Ces instruments lui permettent de gérer activement sa structure de financement et d'assurer un refinancement stable et durable de ses activités commerciales.

Les risques liés au marché dans le portefeuille de négoce sont des pertes potentielles sur des titres et dérivés détenus par la banque sans intention d'engagement durable, en raison d'évolutions défavorables notamment des cours des actions, des taux d'intérêt, des niveaux de volatilité ou des taux de change. La mesure, la gestion et la surveillance systématiques de ces risques sont effectuées au moyen d'une solution logicielle spécifique. Des directives de tolérance au risque et des limites quantitatives correspondantes permettent de restreindre le volume du portefeuille de négociation, lequel est évalué selon la méthode de mesure «Mark-to-Market». Des analyses de scénario sont effectuées périodiquement; chaque jour, le résultat est déterminé avec les chiffres de profits et de pertes puis communiqué aux organes compétents.

Les risques liés au marché dans le portefeuille de négoce concernent avant tout le risque de variation des taux d'intérêt. La gestion de ce risque est un élément central de la gestion des actifs et des passifs de la Banque Migros. Les variations de taux d'intérêt peuvent avoir une influence considérable sur la valeur économique des actifs, des passifs et des positions hors bilan (perspective de valeur actualisée) et sur le résultat périodique des opérations d'intérêts

(perspective de revenus). La mesure, la gestion et la surveillance systématiques des risques de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque sont effectuées de manière centralisée, tant du point de vue de la valeur actuelle que du point de vue du rendement, au moyen d'une solution logicielle spécialement conçue à cet effet. De plus, les effets sur la structure du bilan, sur la valeur et sur les revenus sont collectés et comparés sur une base mensuelle. La Banque Migros a recours à des instruments financiers dérivés (notamment des swaps de taux d'intérêt) pour gérer son exposition aux risques en plus des transactions sur le marché des capitaux et d'autres mesures de structure du bilan. L'efficacité des couvertures effectuées est régulièrement contrôlée.

H.2.3. Gestion des risques non financiers

Les risques opérationnels englobent le danger d'une perte financière, provoquée par l'inadéquation ou l'échec de processus internes, de personnes ou de systèmes ou à la suite d'événements externes. Contrairement aux risques financiers, les risques opérationnels ne sont pas activement traités. Ils résultent plutôt des activités d'exploitation régulières. Des directives concrètes permettant de minimiser les risques opérationnels sont réglementées dans une consigne bancaire générale, dans des instructions de contrôle et des règles de comportement qui se traduisent également dans les consignes de processus qui ont un caractère contraignant et qui sont destinés aux collaboratrices et collaborateurs et cadres dirigeants concernés. Pour la gestion, notamment pour l'identification et pour éviter les risques opérationnels, tous les chargés de fonction assument personnellement la responsabilité de leur propre domaine de responsabilité et d'activité. Ces derniers doivent garantir l'identification, l'évaluation, la gestion et le contrôle des risques opérationnels de leur domaine de compétence. Au niveau de toute la banque, la poursuite de l'exécution de processus commerciaux d'une importance cruciale pour l'entreprise est primordiale.

La poursuite du fonctionnement de la banque est garantie sur le plan organisationnel pour les domaines et fonctions concernés dans le cadre du Business Continuity Management (BCM). Une gestion fonctionnelle des crises est essentielle pour maîtriser un événement et garantit une procédure structurée et contrôlée en cas de crise. L'état-major de crise de la Banque Migros est responsable de la maîtrise efficace et professionnelle de situations de crise. Les tâches, responsabilités et compétences de l'état-major de crise sont clairement définies. L'état-major de crise est régulièrement formé à la maîtrise et à la communication de crise. Les exercices périodiques de crise garantissent la fonctionnalité de l'état-major de crise et l'actualité des mesures préventives.

H.2.4. Gestion des risques juridiques et des risques de conformité

Les risques juridiques et les risques de conformité comprennent les risques inhérents au non-respect et aux infractions des lois, réglementations, prescriptions, accords, pratiques prescrites ou normes éthiques et passibles de sanctions / contraintes légales ou réglementaires, ce qui peut entraîner une annulation de contrats, des amendes et des pertes financières à la charge de la banque ou une atteinte à la réputation.

Toutes les entités et tous les chargés de fonction de la banque sont soumis aux risques juridiques et aux risques de conformité dans le cadre de leur activité. Pour garantir le respect durable des prescriptions légales et réglementaires pertinentes, la banque tient à jour une panoplie de directives. Pour prévenir les risques juridiques dans le cadre des relations avec la clientèle et les partenaires en affaires, on utilise autant que possible des documents contractuels normalisés.

L'examen juridique des nouveaux produits et contrats fait donc partie des tâches préventives du Service juridique. En cas de litiges, le Service juridique défend d'abord les intérêts de l'entreprise contre les intérêts de tiers, mène et accompagne des procédures juridiques, représente la banque devant les tribunaux, les autorités et les tiers, soutient les projets de la banque dans les questions juridiques et vérifie, élabore ou négocie des contrats de tiers. En outre, le Service juridique suit et gère les accords contractuels avec les clients et coordonne le contact avec les avocats et spécialistes externes impliqués.

La fonction Compliance soutient toutes les entités de la banque dans le respect des normes juridiques, réglementations et règles d'éthique en vigueur. Ce soutien se compose généralement d'une identification, d'une évaluation, d'un conseil, d'une surveillance et de l'établissement d'un rapport concernant les risques juridiques, les risques liés à la réputation et les risques de perte résultant de la violation de prescriptions légales et réglementaires ou d'une infraction éthique. La fonction Compliance informe rapidement la direction et si besoin le conseil d'administration en cas de manquements majeurs aux directives internes. Pour la surveillance et le respect des prescriptions en matière de blanchiment d'argent, on utilise une solution logicielle spécialisée qui permet d'identifier les entrées et les sorties inhabituelles de valeurs ainsi que les écarts par rapport

aux modèles de transactions de la clientèle, et de faire suivre ces informations aux personnes compétentes à des fins de traitement. Les responsabilités et les mesures de respect de l'obligation de diligence des banques (VSB) sont clairement réglementées. Leur mise en œuvre est régulièrement surveillée par la fonction Compliance.

Par ailleurs, les fonctions Service juridique et Compliance rédigent chaque trimestre, à l'attention de l'organe Risk et Finance, un rapport complet sur les litiges juridiques en instance ou menaçants, ainsi que sur les éventuelles infractions réglementaires. En cas de nécessité, des provisions pour contentieux juridiques sont constituées.

H.2.5. Gestion des risques liés à la durabilité

La Banque Migros définit les risques liés à la durabilité comme les effets négatifs potentiels des activités de la Banque Migros dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG) et comme les effets financiers et non financiers de ces domaines sur la Banque Migros au sens d'une double matérialité. À partir d'une perspective Inside-Out, les effets des activités commerciales sur la société et l'environnement englobent l'évaluation des effets des activités de financement et d'investissement sur l'environnement, la responsabilité sociale dans le cadre de la gestion de la clientèle, des collaboratrices et collaborateurs et des communautés ainsi que le respect des principes éthiques et des prescriptions légales. À partir d'une perspective Outside-In, la Banque Migros observe les effets (potentiels et réels) des facteurs de durabilité dont l'apparition pourrait nuire réellement ou potentiellement à la valeur de produits et de services financiers, et donc également à la situation financière, aux résultats et à la réputation de la banque.

La mise en œuvre des principes fixés par le conseil d'administration concernant les risques liés à la durabilité est déterminée par la direction dans des directives internes. La Banque Migros respecte à cet égard les normes nationales et internationales ainsi que les prescriptions légales et réglementaires pertinentes dans la gestion des risques liés à la durabilité.

La Banque Migros a mis en place ce processus afin d'identifier, d'évaluer, de gérer, de surveiller et de rapporter les risques liés à la durabilité comme partie du processus complet de gestion des risques dans toute la banque. Une partie de l'évaluation globale des risques consiste à évaluer notamment les implications des risques pour le portefeuille de crédit et d'investissement et pour les activités commerciales opérationnelles.

H.2.6. Système de Contrôle Interne (SCI) dans l'activité Services financiers

Le système de contrôle interne (SCI) de la Banque Migros vise à garantir l'efficacité des processus et des contrôles opérationnels, à remplir les exigences en matière de conformité et à gérer les risques dans le cadre des tolérances aux risques déterminées par le conseil d'administration. Le SCI ne se limite pas ici aux activités de contrôle et aux évaluations de l'efficacité mais va plus loin. Il comprend notamment aussi des éléments et activités de planification et de gestion, des processus appropriés de compliance et de gestion des risques et des instances de contrôle correspondant au profil de risque. Le SCI joue donc un rôle déterminant dans la garantie de la stabilité, de l'intégrité et de l'obligation de rendre compte de la Banque Migros et représente donc une partie intégrante de la gestion des risques.

L'organisation du SCI est réalisée en accord avec les prescriptions réglementaires pertinentes formulées dans les circulaires 2017 / 1 «Gouvernance d'entreprise – banques» et 2023 / 1 «Risques et résilience opérationnels – banques» de la FINMA.

Les mesures de contrôle réalisées dans le cadre du SCI de la Banque Migros comprennent des mesures de sécurité organisationnelles ainsi que des contrôles. Les mesures de sécurité organisationnelles permettent de garantir la mise en œuvre ou l'exécution de certains processus et peuvent être intégrées dans l'organisation de la mise en place et du déroulement. Les mesures de sécurité organisationnelles comprennent des réglementations de délégation, la réalisation de formations pour les collaboratrices et les collaborateurs, des séparations de fonctions et de responsabilités ainsi que l'inclusion appropriée des fonctions de contrôle indépendantes dans le développement de nouveaux produits et secteurs d'activité.

Les contrôles servent, au sens propre, à surveiller les processus commerciaux de la banque, à éviter la probabilité d'erreurs dans les processus de travail et à déceler les erreurs qui surviennent. Les contrôles comprennent des contrôles intégrés aux processus (contrôles du déroulement), contrôles de la conduite et contrôles de l'efficacité.

Les fonctions de contrôle, les contrôles des risques et la fonction Compliance appliquent les normes de contrôle selon les principes de contrôle déterminés par le conseil d'administration et vérifient l'efficacité des mesures de contrôle. L'efficacité des mesures de contrôle, notamment les contrôles clés utilisés pour gérer et surveiller les risques importants inhérents et résiduels, est évaluée via des tests de contrôle systématiques.

I. Compte de création de valeur

| mio. CHF | Activités commerciales et industrielles ¹ | |
|---|--|--------------|
| | 2024 | 2023 |
| UTILISATION | | |
| à l'intention des collaborateurs | 6'319 | 6'075 |
| à l'intention des affaires culturelles et sociales (Pour-cent culturel) | 121 | 121 |
| à l'intention des bailleurs de fonds | 18 | 30 |
| à l'intention de l'État: | 1'060 | 1'039 |
| ↳ impôts | 29 | 21 |
| ↳ taxe sur la valeur ajoutée | 219 | 215 |
| ↳ droits de douane / émoluments / taxes | 812 | 803 |
| à l'intention de l'entreprise (autofinancement) | 136 | -136 |
| Création de valeur nette | 7'653 | 7'129 |

¹ Non audité, avant élimination des relations entre les deux secteurs.

Le **compte de création de valeur du groupe Migros** dans les activités commerciales et industrielles indique la **valeur ajoutée pour la société** créée par le groupe. En l'occurrence, le groupe poursuit l'objectif de créer durablement de la valeur; à cet effet, une gestion des ressources disponibles tournée vers l'avenir doit assurer la pérennité des entreprises du groupe, et donc des emplois, et fournir à l'État les prestations requises.

Avec 82.6 %, la majeure partie de la création de valeur va aux collaborateurs. Les charges de personnel ont augmenté de 4.0 % par rapport à l'exercice précédent, notamment en raison de l'augmentation des salaires accordée au sein du groupe Migros. 96'793 collaborateurs sont employés dans les activités commerciales et industrielles (exercice précédent: 97'217).

Les prestations dans le cadre du **Pour-cent culturel Migros**, un engagement volontaire de Migros dans les domaines de la culture, de la société, de la formation, des loisirs et de l'économie, représentent 1.6 % (exercice précédent: 1.7 %) de la création de valeur, ce qui permet à une grande partie de la population d'accéder aux prestations culturelles et sociales. En outre, des prestations supplémentaires ont été fournies dans le cadre du Fonds pionnier et du Fonds de soutien Migros.

0.2 % ont été versés aux **bailleurs de fonds** (exercice précédent: 0.4 %) sous forme d'intérêts durant l'exercice sous revue. La situation financière du groupe, qui reste solide, n'a pas entraîné de changement significatif par rapport à l'exercice précédent.

L'**État** a perçu 13.8 % (exercice précédent: 14.6 %) en impôts, droits de douane et taxes. Il a donc perçu en net davantage de cotisations que durant l'exercice précédent.

L'orientation systématique de la chaîne de création de valeur vers l'évolution dynamique du marché assure la **pérennité du groupe** et sa **capacité d'innovation**. Atteindre un objectif de bénéfice adéquat signifie servir cet objectif, préserver les emplois et répercuter les performances sur la clientèle.

Comptes annuels consolidés 2024 de la FCM

Page

Comptes annuels consolidés de la FCM

24

| | |
|---|----|
| Compte de résultat du groupe Migros | 26 |
| Bilan du groupe Migros | 27 |
| Tableau de variation des capitaux propres consolidés du groupe Migros | 28 |
| Tableau de financement du groupe Migros | 29 |

Annexe aux comptes annuels consolidés de la FCM

31

| | |
|--|-----------|
| 1. Informations sur le groupe Migros | 31 |
| 2. Bases de présentation des comptes | 31 |
| 3. Récapitulatif des principales normes comptables | 33 |
| 4. Gestion des risques | 45 |
| 5. Incertitudes relatives aux estimations et jugements réalisés par la direction | 55 |
| 6. Information sectorielle | 56 |
| Notes sur le compte de résultat | 59 |
| 7. Résultat de l'activité Services financiers | 59 |
| 8. Autres produits d'exploitation | 60 |
| 9. Charges de matières et de services | 60 |

Page

| | |
|---|-----------|
| 10. Charges de personnel | 61 |
| 11. Amortissements | 61 |
| 12. Autres charges d'exploitation | 62 |
| 13. Produits financiers et charges financières | 63 |
| 14. Impôts sur le résultat | 64 |
| 15. Charges à buts culturels, sociaux et politico-économiques | 65 |
| 16. Activités commerciales destinées à être abandonnées | 66 |
| Notes sur le bilan | 67 |
| 17. Liquidités | 67 |
| 18. Créances hypothécaires et autres créances clients | 67 |
| 19. Créances de livraisons et prestations et autres créances | 68 |
| 20. Stocks | 69 |
| 21. Autres actifs financiers | 70 |
| 22. Titres de l'actif circulant | 72 |
| 23. Titres de l'actif immobilisé | 72 |
| 24. Instruments financiers dérivés | 73 |
| 25. Immeubles de placement | 74 |
| 26. Immobilisations corporelles | 75 |
| 27. Immobilisations incorporelles | 77 |
| 28. Autres actifs | 79 |
| 29. Autres dettes financières | 79 |
| 30. Dettes de livraisons et prestations et autres dettes | 80 |
| 31. Provisions | 81 |
| 32. Titres de créance émis | 82 |
| 33. Actifs et dettes sur avantages du personnel | 82 |
| 34. Capital des coopératives | 85 |
| Autres notes | 86 |
| 35. Périodicités du bilan | 86 |
| 36. Locations simples | 87 |
| 37. Opérations hors bilan | 88 |
| 38. Informations relatives aux parties liées | 89 |
| 39. Acquisition et cessions de filiales et de domaines d'activité | 91 |
| 40. Cours de conversion des monnaies étrangères | 94 |
| 41. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan | 94 |
| 42. Périmètre de consolidation | 95 |

Compte de résultat du groupe Migros

| mio. CHF | Annexe | 2024 | 2023 |
|---|----------|---------------|---------------|
| Produits nets des livraisons et services | | 30'626 | 30'180 |
| Autres produits d'exploitation | 8 | 565 | 528 |
| Produits avant produits des opérations des services financiers | | 31'191 | 30'708 |
| Produits des opérations des services financiers | 7 | 1'339 | 1'245 |
| Total produits | 6 | 32'529 | 31'953 |
| Charges de matières et de services | 9 | 19'061 | 18'928 |
| Charges pour services financiers | 7 | 531 | 413 |
| Charges de personnel | 10 | 6'584 | 6'328 |
| Amortissements | 11 | 1'488 | 1'782 |
| Autres charges d'exploitation | 12 | 4'383 | 4'216 |
| Résultat avant résultat financier et impôts sur le résultat | | 484 | 286 |
| Produits financiers | 13 | 36 | 0 |
| Charges financières | 13 | -17 | -28 |
| Résultat des sociétés associées et coentreprises | | 3 | 3 |
| Résultat avant impôts sur le résultat | | 506 | 261 |
| Impôts sur le résultat | 14 | 87 | 86 |
| Bénéfice du groupe Migros | | 419 | 175 |
| Attribution du bénéfice du groupe Migros | | | |
| Bénéfice attribuable aux coopérateurs | | 419 | 185 |
| Bénéfice / (Pertes) attribuable(s) aux parts de minoritaires | | 0 | -10 |
| Bénéfice du groupe Migros | | 419 | 175 |

Bilan du groupe Migros

| mio. CHF | Annexe | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|--------|---------------|---------------|
| ACTIFS | | | |
| Liquidités | 17 | 9'844 | 8'656 |
| Créances envers les banques | | 1'182 | 995 |
| Créances hypothécaires et autres créances clients | 18 | 50'533 | 49'880 |
| Créances de livraisons et prestations | 19 | 1'015 | 1'099 |
| Autres créances | 19 | 366 | 340 |
| Stocks | 20 | 2'283 | 2'414 |
| Autres actifs financiers | 21-24 | 1'797 | 1'795 |
| Participations dans des sociétés associées et coentreprises | | 115 | 118 |
| Immeubles de placement | 25 | 310 | 380 |
| Immobilisations corporelles | 26 | 11'841 | 11'874 |
| Immobilisations incorporelles | 27 | 955 | 1'030 |
| Actifs sur avantages du personnel | 33 | 1'183 | 1'205 |
| Créances d'impôt courant sur le résultat | | 18 | 42 |
| Actifs d'impôt différé sur le résultat | 14 | 71 | 78 |
| Autres actifs | 28 | 506 | 529 |
| TOTAL ACTIFS | | 82'021 | 80'433 |
| PASSIFS | | | |
| Dettes envers les banques | | 819 | 573 |
| Dépôts clients et dettes envers les clients | | 44'907 | 42'854 |
| Autres dettes financières | 29 | 219 | 1'753 |
| Dettes de livraisons et prestations | 30 | 1'478 | 1'841 |
| Autres dettes | 30 | 1'382 | 1'384 |
| Provisions | 31 | 524 | 277 |
| Titres de créances émis | 32 | 8'953 | 8'315 |
| Dettes sur avantages du personnel | 33 | 572 | 591 |
| Dettes d'impôt courant sur le résultat | | 61 | 80 |
| Passifs d'impôt différé sur le résultat | 14 | 1'058 | 1'118 |
| Total dettes | | 59'973 | 58'787 |
| Capital des coopératives | 34 | 23 | 23 |
| Réserves de bénéfices | | 22'144 | 21'727 |
| Écarts de change | | -78 | -60 |
| Capitaux propres attribuables aux coopérateurs | | 22'089 | 21'691 |
| Parts des minoritaires | | -40 | -44 |
| Total capitaux propres | | 22'049 | 21'646 |
| TOTAL PASSIFS | | 82'021 | 80'433 |

Tableau de variation des capitaux propres consolidés du groupe Migros

| mio. CHF | Annexe | Attribuables aux coopérateurs | | | | | Total |
|--|--------|-------------------------------|------------------------------------|------------------|-----------------------------------|-------------------------------|---------------|
| | | Capital des coopératives | Réserves de bénéfices ¹ | Écarts de change | Capitaux propres des coopérateurs | Parts d'intérêts minoritaires | |
| Capitaux propres au 1er janvier 2023 | | 23 | 21'588 | -51 | 21'560 | -38 | 21'522 |
| Bénéfice du groupe Migros | | - | 185 | - | 185 | -10 | 175 |
| Variation du capital des coopératives | 34 | 0 | - | - | 0 | - | 0 |
| Écarts de change | | - | - | -8 | -8 | 2 | -6 |
| Dividendes payés aux minoritaires | | - | - | - | - | -2 | -2 |
| Variation du périmètre de consolidation / taux de détention ² | | - | -46 | - | -46 | 4 | -42 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2023 | | 23 | 21'727 | -60 | 21'691 | -44 | 21'646 |

¹ Dans les réserves de bénéfices figure un montant de 11 mio. CHF réservé pour le Pourt-cent culturel. Voir annexe 15.

² Modifications par les variations du taux de participation notamment du groupe Marq Labs (+35 %), ZRMB Marketplace SA et MBZR Apotheken AG (+49.9 %) ainsi que de Sushi Mania SA (+20 %)

| mio. CHF | Annexe | Attribuables aux coopérateurs | | | | | Total |
|--|--------|-------------------------------|------------------------------------|------------------|-----------------------------------|-------------------------------|---------------|
| | | Capital des coopératives | Réserves de bénéfices ¹ | Écarts de change | Capitaux propres des coopérateurs | Parts d'intérêts minoritaires | |
| Capitaux propres au 1er janvier 2024 | | 23 | 21'727 | -60 | 21'691 | -44 | 21'646 |
| Bénéfice du groupe Migros | | - | 419 | - | 419 | 0 | 419 |
| Variation du capital des coopératives | 34 | -0 | - | - | -0 | - | -0 |
| Écarts de change | | - | - | -19 | -19 | -0 | -19 |
| Dividendes payés aux minoritaires | | - | - | - | - | -2 | -2 |
| Variation du périmètre de consolidation / taux de détention ² | | - | -1 | - | -1 | 6 | 5 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2024 | | 23 | 22'144 | -78 | 22'089 | -40 | 22'049 |

¹ Dans les réserves de bénéfices figure un montant de 14 mio. CHF réservé pour le Pourt-cent culturel. Voir annexe 15.

² Modifications par les variations du taux de détention notamment dans le Groupe Médical Synergie SA et Smood SA via de nouvelles acquisitions successives de parts minoritaires

Tableau de financement du groupe Migros

| mio. CHF | Annexe | 2024 | 2023 |
|--|--------|---------------|---------------|
| Résultat avant impôts sur le résultat | | 506 | 261 |
| Amortissements, pertes de valeur (nets) | 11 | 1'488 | 1'782 |
| Pertes de valeur sur autres actifs financiers (nettes) | | 3 | 25 |
| (Bénéfices) / Pertes sur cessions d'actifs immobilisés | | -27 | -18 |
| (Bénéfices) / Pertes de la vente des titres de l'actif immobilisé | | -0 | 1 |
| Résultat des sociétés associées et coentreprises | | 1 | -3 |
| Augmentation / (Diminution) des provisions | | 247 | 56 |
| Variation des actifs et passifs d'exploitation | | | |
| ↳ (Augmentation) / Diminution des créances envers les banques | | -186 | -958 |
| ↳ (Augmentation) / Diminution des créances hypothécaires et autres créances clients | | -654 | -1'098 |
| ↳ (Augmentation) / Diminution des stocks | | 132 | 219 |
| ↳ (Augmentation) / Diminution des autres actifs financiers | | -194 | -2 |
| ↳ (Augmentation) / Diminution des autres actifs | | 103 | -116 |
| ↳ Augmentation / (Diminution) des dettes envers les banques | | 274 | -325 |
| ↳ Augmentation / (Diminution) des dépôts clients et dettes envers les clients | | 784 | -1'376 |
| ↳ Augmentation / (Diminution) des autres dettes | | -407 | -71 |
| Impôts sur le résultat payés | | -139 | -8 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | 1'931 | -1'630 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement | | -1'328 | -1'295 |
| Produits de la vente d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement | | 262 | 150 |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles | | -172 | -162 |
| Produits de la vente d'immobilisations incorporelles | | 3 | 9 |
| Acquisitions des titres de l'actif immobilisé et prêts | | -965 | -1'144 |
| Produits de la vente des titres de l'actif immobilisé et prêts | | 1'136 | 889 |
| Acquisitions de filiales et d'activités, déduction faite des liquidités acquises | | -26 | -294 |
| Produits de la vente de filiales et d'activités, déduction faite des liquidités cédées | | 4 | - |
| Acquisitions d'entreprises associées et coentreprises | | -5 | -16 |
| Produits de la vente d'entreprises associées et coentreprises | | 0 | -0 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | -1'091 | -1'864 |

| mio. CHF | Annexe | 2024 | 2023 |
|---|--------|--------------|---------------|
| Émissions d'emprunts obligataires | | – | 350 |
| Remboursements et rachat d'emprunts obligataires | | – | – |
| Émissions d'obligations de caisse et d'emprunts hypothécaires | | 637 | 968 |
| Remboursements d'obligations de caisse et d'emprunts hypothécaires | | – | – |
| Augmentation / (Diminution) des dettes envers les banques à court terme | | –8 | –3 |
| Augmentation / (Diminution) des dettes envers les banques à long terme | | –21 | –39 |
| Émissions / (remboursements) d'autres dettes financières à court terme | | –247 | –40 |
| Émissions / (remboursements) d'autres dettes financières à long terme | | –6 | 54 |
| Dividendes payés aux minoritaires | | –2 | –2 |
| Augmentation du capital des coopératives | | 0 | 1 |
| Diminution du capital des coopératives | | –1 | –1 |
| Variation du taux de détention des intérêts contrôlants | | –2 | –49 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | 351 | 1'240 |
| Variation des liquidités | | 1'192 | –2'254 |
| Liquidités en début d'année | | 8'656 | 10'925 |
| Effets de la variation des taux de change | | –3 | –16 |
| Liquidités en fin d'année | | 9'844 | 8'656 |
| Font partie des liquidités: | | | |
| Avoirs en caisse, en comptes de chèques postaux et en banques | | 9'779 | 8'612 |
| Fonds à terme d'une échéance d'origine de 90 jours au maximum | | 66 | 44 |
| Total liquidités | 17 | 9'844 | 8'656 |
| Le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation contient: | | | |
| Les intérêts perçus | | 966 | 1'019 |
| Les intérêts versés | | –278 | –287 |
| Les dividendes reçus | | 14 | 17 |
| Le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement contient: | | | |
| Subventions publiques pour les actifs | | 2 | 1 |

Annexe aux comptes annuels consolidés de la FCM

1. Informations sur le groupe Migros

Le groupe Migros (ci-après également le «groupe» ou «Migros») est la plus importante entreprise de commerce de détail en Suisse. Parallèlement à leur activité principale, le Commerce de détail par le canal des coopératives et le Commerce (par ex. Denner, Digitec Galaxus), les entreprises du groupe opèrent dans divers autres secteurs d'activité. Elles fournissent notamment des prestations dans les secteurs Migros-Industrie (marques distributeur Migros; par ex. Chocolat Frey), Services financiers (Banque Migros) ou encore Voyages (groupe Hotelplan). En outre, Migros s'engage activement en faveur de la culture, des activités sociales, des loisirs, de la formation et de l'économie. Les principales activités du groupe Migros sont présentées dans les informations sectorielles, à l'annexe 6. Une liste des entreprises du groupe figure à l'annexe 42.

La Fédération des coopératives Migros (FCM) est une fédération de coopératives au sens des articles 921-925 du Code suisse des obligations. La FCM et les coopératives fédérées, les entreprises qui leur appartiennent et les fondations Migros forment ensemble le groupe Migros. Caractérisé par cette organisation en fédération de coopératives, le groupe Migros doit être considéré comme une entité économique placée sous la direction unique de la FCM. Les comptes annuels consolidés de la FCM ont été établis dans le but de présenter la situation financière, la performance financière, ainsi que les flux de trésorerie de cette entité économique.

Le siège social de la FCM est situé à Limmatstrasse 152, 8005 Zurich (Suisse).

Les présents comptes annuels consolidés de la FCM ont été approuvés par l'administration le 13 mars 2025 et seront présentés à l'assemblée des délégués le 22 mars 2025 pour approbation.

Les comptes annuels consolidés sont présentés en allemand, français et anglais. La version allemande fait foi.

2. Bases de présentation des comptes

Conformité avec les Swiss GAAP RPC

Les présents comptes annuels consolidés de la FCM ont été établis en conformité avec les prescriptions légales et l'ensemble des directives de la Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Dans un but de transparence supplémentaire à l'égard du lecteur du bilan, le groupe Migros a décidé de poser des exigences en matière de présentation et de publication des comptes supérieures à celles figurant dans les Swiss GAAP RPC pour de nombreux domaines d'activité. Les Swiss GAAP RPC représentent donc la base d'un rapport qui vise à être le plus transparent et le plus compréhensible possible pour le lecteur du bilan.

Principales estimations et jugements réalisés par la direction

L'établissement des comptes annuels consolidés de la FCM en conformité avec les Swiss GAAP RPC implique le recours à des estimations et à des jugements réalisés par la direction, qui peuvent avoir une incidence sur les actifs et les passifs, les produits et les charges, ainsi que sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels de l'exercice. Bien que ces estimations aient été effectuées par la direction sur la base de sa meilleure connaissance de la situation actuelle du groupe Migros et des différentes mesures envisageables, il se peut que la réalité, à laquelle il a été finalement parvenu, diffère des estimations. Les domaines d'activité particulièrement affectés par

l'incertitude des estimations ou par les jugements réalisés par la direction sont présentés à l'annexe 5.

Présentation par ordre décroissant de liquidité

L'activité Services financiers contribue pour plus de la moitié au total du bilan du groupe Migros. Pour tenir compte des spécificités de l'activité Services financiers et de son importance, le bilan du groupe Migros est présenté par ordre décroissant de liquidité et non pas par actif circulant et actif immobilisé ni par engagement à court et long terme. Les produits financiers et les charges financières de l'activité Services financiers ainsi que les flux de trésorerie qui en découlent sont représentés dans les rubriques d'exploitation. Les produits financiers et les charges financières des entreprises hors Services financiers sont présentés en tant que produits financiers ou charges financières. La structure du bilan par périodicité est présentée à l'annexe 35.

Dates de clôture divergentes

L'exercice du groupe Migros correspond en principe à l'année civile. Cependant, le groupe Hotelplan a été consolidé dans les comptes du groupe sur la base de sa clôture au 31 octobre. Aucune clôture intermédiaire n'a été établie. Les opérations significatives du groupe Hotelplan entre le 31 octobre et le 31 décembre ont toutefois été intégrées dans les comptes du groupe Migros. L'exercice du groupe Hotelplan diffère en raison de l'année touristique, qui suit le cours saisonnier de l'activité Voyages et se subdivise en activités estivales et hivernales.

Modifications des normes comptables

Les comptes annuels consolidés de la FCM sont basés sur toutes les recommandations relatives à la présentation des comptes publiées et applicables au 1^{er} janvier 2024 dans la mesure où ces dernières concernent le groupe Migros. Ci-après figurent les normes, nouvelles ou modifiées, publiées au moment de l'établissement des comptes annuels consolidés, relatives à leur application et à leurs effets respectifs sur le groupe Migros.

Modifications des normes comptables au 1^{er} janvier 2024 et projets en cours

La recommandation Swiss GAAP RPC 28 «Subventions publiques» a été adoptée le 30 novembre 2021 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Le groupe Migros a mis en œuvre prématurément cette recommandation et l'a déjà appliquée pour les comptes annuels 2022. Cette application anticipée n'a eu aucun impact sur les résultats du groupe. En outre, la recommandation révisée Swiss GAAP RPC 30 «Comptes consolidés» a été adoptée le 24 mai 2022 et est également entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. La première utilisation n'a pas donné lieu à un remaniement.

La Swiss GAAP RPC 16 «Engagement de prévoyance» s'applique depuis 2006. Sa dernière révision date de 2010. Une procédure d'examen de cette recommandation a débuté en septembre 2022 et s'est achevée avec succès en juin 2023. Le processus de révision de la présente recommandation a été lancé ultérieurement. Il portait essentiellement sur le traitement de plans de prévoyance étrangers et sur un examen critique des publications relatives aux plans de prévoyance suisses. En novembre 2024, le projet de recommandation révisée a été mis en consultation. La version finale de la recommandation révisée devrait être adoptée à l'automne 2025.

3. Récapitulatif des principales normes comptables

Les principales normes comptables utilisées pour l'établissement des présents comptes annuels consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces normes ont été appliquées de manière constante à toutes les années présentées.

Bases d'établissement des comptes

Les comptes annuels consolidés de la FCM sont présentés en francs suisses (CHF). Sauf indication contraire, tous les montants et les sommes sont chacun arrondis au million de francs supérieur le plus proche. Par conséquent, la somme des valeurs individuelles arrondies peut différer du total indiqué. Les montants inférieurs à 0.5 mio. CHF sont représentés par «0» et les montants nuls par «-».

Principes de consolidation

(a) Filiales

Une filiale est consolidée par intégration globale lorsque la FCM la contrôle. On part du principe qu'une société est contrôlée lorsque la FCM détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote d'une société. Une société peut également être contrôlée lorsque la FCM détient moins de la moitié des droits de vote mais qu'elle peut prendre des décisions essentielles (par ex. via des statuts, des contrats de coopération, des contrats liant les actionnaires, une majorité des voix dans les organes de surveillance et de direction, etc.).

Les transactions internes au groupe, les créances et les dettes ainsi que les bénéfices/pertes intermédiaires non réalisés sont éliminés lors de l'établissement des comptes annuels consolidés de la FCM. Au moment de la perte du contrôle, la déconsolidation de la société concernée s'opère.

(b) Coentreprises

Dans une coentreprise, plusieurs parties gèrent en commun une entreprise en vertu de l'accord contractuel qu'elles ont signé. Aucune des parties n'a la possibilité de contrôler la coentreprise. Les coentreprises recensent leur propre part d'actif net comme participation, et les résultats qui en découlent selon la méthode de mise en équivalence (cf. explications sous (c) Sociétés associées).

(c) Sociétés associées

Dans les sociétés associées, la FCM exerce une influence notable sur la politique financière et opérationnelle, ce qui est en général le cas avec une participation directe ou indirecte comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote. Ces sociétés sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, puis selon la méthode de la mise en équivalence. Le goodwill payé pour des sociétés associées est inclus dans la valeur comptable de chacune des participations concernées. La part du groupe dans les bénéfices et les pertes de l'exercice des sociétés associées est comptabilisée par résultat et présentée distinctement dans le compte de résultat du groupe. Si la quote-part de pertes est égale ou supérieure à la valeur de la participation dans la société associée, les pertes excédentaires ne sont pas comptabilisées, sauf en présence d'engagements envers cette société. Les différences résultant de la conversion des participations en devises étrangères dans des entreprises associées sont comptabilisées dans les écarts de change directement dans les capitaux propres du groupe. Lors de l'acquisition d'une participation supplémentaire liée à l'instauration d'une situation de contrôle, les anciennes participations ne sont pas réévaluées mais reprises à la valeur comptable actuelle de la mise en équivalence.

(d) Participations minoritaires et transactions avec des minorités

Les participations minoritaires figurant au bilan représentent la part de bénéfices, de pertes et d'actifs nets des filiales qui ne sont pas détenues intégralement par la FCM. Les participations minoritaires sont présentées distinctement dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du groupe. Les transactions avec des participations minoritaires seront comptabilisées avec le capital, pour autant qu'aucune perte de contrôle n'en résulte. À la date de perte du contrôle, une comptabilisation des bénéfices ou des pertes est effectuée.

Dans le cadre des acquisitions d'entreprises, la FCM possède des options lui permettant d'acquérir des parts supplémentaires. Dans le même temps, des droits de vente sont accordés aux contreparties. Les prix de ces droits d'achat et de vente correspondent en règle générale à la valeur de marché à la date d'exercice. C'est pourquoi aucune approche bilancielles n'est présentée.

Informations sectorielles

Les informations sur les secteurs opérationnels sont publiées sur la même base que celle utilisée pour le reporting interne aux principaux décideurs opérationnels. Dans le groupe Migros, la direction générale de la Fédération des coopératives Migros est l'organe regroupant les principaux décideurs opérationnels et qui effectue l'affectation des ressources et l'évaluation des performances.

Conversion de monnaies étrangères**(a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation**

Chaque filiale établit ses états financiers dans sa monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique primaire où elle opère. Les comptes annuels consolidés de la FCM sont présentés en francs suisses (CHF).

(b) Conversion de la monnaie de transaction en monnaie fonctionnelle

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle aux cours en vigueur à la date des transactions ou aux cours moyens mensuels, si ceux-ci en représentent une approximation raisonnable. Les gains et les pertes de change sur ces transactions, ainsi que sur la conversion à la date de clôture des éléments monétaires de la monnaie étrangère vers la monnaie fonctionnelle, sont comptabilisés par résultat.

(c) Conversion de la monnaie fonctionnelle en monnaie de présentation

Les comptes annuels de toutes les filiales qui ne sont pas établis en CHF sont convertis comme suit en monnaie de présentation:

Les actifs et passifs aux cours de fin d'année (cours de la date de clôture) et les charges et les produits aux cours moyens de l'année.

Les écarts de change qui découlent de cette situation sont directement comptabilisés en capitaux propres dans la rubrique Écarts de change.

L'écart de change existant dans les capitaux propres lors de la vente d'une filiale étrangère fait partie intégrante du résultat de cession, lui-même comptabilisé par résultat.

Le goodwill et les ajustements de justes valeurs de rubriques du bilan individuelles issus d'acquisitions d'entreprises étrangères sont traités comme des actifs ou des passifs de ces sociétés étrangères et sont convertis de la monnaie fonctionnelle à la monnaie de présentation aux cours en vigueur à la date de clôture.

La démarche est similaire pour les sociétés associées et les coentreprises étrangères.

Comptabilisation des produits

Les produits correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou attendue pour la vente de biens et de services. Ils sont présentés nets de taxes sur les ventes ou sur les biens et services, de remises commerciales et rabais, ainsi que de dettes sur programmes de fidélisation de la clientèle. Les produits sont comptabilisés quand leur montant peut être évalué avec fiabilité, s'il est probable que l'entreprise tirera un avantage économique de la transaction et si les critères spécifiques mentionnés ci-dessous sont remplis.

(a) Produits de l'activité de commerce de détail et des ventes de marchandises

Les produits de l'activité de commerce de détail sont comptabilisés après déduction des diminutions de produits au moment de la fourniture de la prestation (vente au client). Les produits des ventes de marchandises sont comptabilisés dans le compte de résultat si les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

(b) Produits de l'activité Voyages

Les produits de l'activité Voyages sont comptabilisés après déduction des diminutions de produits au moment de la fourniture de la prestation (début du voyage du client). Les simples opérations d'intermédiaire sont comptabilisées en valeur nette sur la base des commissions reçues.

(c) Produits des services financiers

Les produits de commissions et les autres services des Services financiers sont comptabilisés dans la période appropriée dès que la prestation correspondante a été fournie. Les produits d'intérêts sur créances hypothécaires et autres créances clients, ainsi que les autres actifs financiers, sont comptabilisés dans leur période de référence.

(d) Produits de dividendes

Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.

Prestations relevant du Pour-cent culturel

Les prestations fournies dans le cadre du Pour-cent culturel Migros correspondent à un engagement volontaire de Migros dans les domaines de la culture, des activités sociales, de la formation, des loisirs et de l'économie; elles sont imputées aux autres charges d'exploitation. Le financement de cet engagement est ancré dans les statuts et dans les règlements des coopératives (y compris de la FCM). Celles-ci sont tenues de consacrer, sur une moyenne de quatre ans, au moins 0.5 % (FCM: 0.33 %) de leur chiffre d'affaires de commerce de détail à des fins culturelles, sociales et de politique économique. Selon les Swiss GAAP RPC, les insuffisances de dépenses sur une période de quatre ans ne sont pas considérées comme une dette et les excédents de dépenses ne sont pas considérés comme une créance. Des provisions sont donc constituées uniquement pour les engagements de dépenses ou de prestations envers des tiers existant à la clôture. Les dispositions statutaires et réglementaires sont respectées par la constitution de la «réserve de bénéfices du Pour-cent culturel». À celle-ci figurent les insuffisances de dépenses au titre des prestations du Pour-cent culturel qui devront être rattrapées au cours des années suivantes. Des indications complémentaires sur les prestations relevant du Pour-cent culturel et sur la réserve de bénéfices du Pour-cent culturel figurent dans l'annexe 15.

Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les dépôts à vue sous forme de comptes de chèques postaux et bancaires, ainsi que les actifs financiers équivalents de trésorerie ayant une échéance d'origine de 90 jours au maximum. L'évaluation s'effectue au coût d'acquisition ou à la juste valeur.

Créances envers les banques

Les créances envers les banques comprennent les créances sur papiers monétaires, ainsi que les créances envers les banques d'émission et les banques commerciales ayant une échéance d'origine supérieure à 90 jours. La comptabilisation initiale des créances envers les banques s'effectue au coût d'acquisition ou à la juste valeur, majoré des coûts de transaction externes occasionnés lors de leur entrée au bilan et pouvant leur être directement rattachés. L'évaluation subséquente des créances envers les banques s'effectue au coût amorti après déduction des éventuelles pertes de valeur et pertes pour irrécouvrabilité.

Créances hypothécaires et autres créances clients

Les créances hypothécaires et autres créances clients correspondent à des prêts qui sont directement accordés aux débiteurs par l'activité Services financiers. Ces prêts sont comptabilisés quand les fonds parviennent aux débiteurs. Lors de leur comptabilisation initiale, les créances accordées ou acquises sont évaluées au coût d'acquisition ou à la juste valeur. L'évaluation subséquente des créances hypothécaires et autres créances clients s'effectue au coût amorti après déduction des éventuelles pertes de valeur et pertes pour irrécouvrabilité. L'inscription au bilan s'effectue à la valeur nominale, déduction faite des correctifs de valeur nécessaires.

Les créances hypothécaires et autres créances clients font l'objet de tests réguliers de pertes de valeur. Les engagements de crédits sont évalués individuellement, en tenant compte de la situation personnelle de l'emprunteur, c'est-à-dire de sa situation financière, de son historique de paiement, de l'existence d'éventuels garants et, le cas échéant, de la valeur de réalisation d'éventuelles garanties. S'il existe des raisons objectives de penser que l'intégralité du montant dû tel que prévu aux conditions contractuelles initiales ou la contrevaletur d'une créance ne pourra pas être perçue, une correction de valeur individuelle est établie pour la créance douteuse. Les pertes de valeur des créances hypothécaires et autres créances clients sont présentées en annexe 7, aux rubriques Charges d'intérêts et de commissions et Corrections de valeur de l'activité Services financiers. Sur présentation d'une attestation de perte ou lorsqu'un abandon de créance est consenti, la décomptabilisation de la créance s'effectue par compensation avec la correction de valeur correspondante ou directement par compensation avec le compte de résultat.

Toute opération de crédit comprend des risques de défaillance inhérents. Les corrections de valeurs pour risques de défaillance inhérents correspondent à des corrections de valeurs pour des pertes qui ne sont pas encore survenues sur des créances non compromises.

Des corrections de valeurs pour risques de défaillance inhérents sont constituées dans les rubriques du bilan suivantes:

- Créances envers les banques
- Créances envers les clients (y compris crédits privés et crédits de leasing)
- Créances hypothécaires
- Immobilisations financières (titres de créance avec maintien à l'échéance)

Les corrections de valeur pour risques de défaillance inhérents sont estimées au moyen d'un modèle de portefeuille de crédits utilisé pour la gestion des risques. La méthodologie de calcul des corrections de valeur pour risques de défaillance inhérents est basée sur la détermination de l'Expected Loss (EL). Celui-ci est calculé à partir du produit de la probabilité de défaut (Probability of Default, PD), du taux de perte (Loss Given Default, LGD) et du niveau d'exposition au moment de la défaillance (Exposure at Default, EaD). L'estimation des probabilités de défaillance s'effectue à l'aide d'une base de données complète à l'échelle de la Suisse et s'appuie sur la notation de solvabilité de la banque. Les créances qui sont considérées comme non menacées sont prises en compte dans le calcul des corrections de valeur pour risques de défaillance inhérents. Chaque créance de crédit est affectée à une catégorie de notation associée à une certaine probabilité de défaillance.

Les hypothèses de modèles et les critères de calcul des corrections de valeur pour risques de défaillance inhérents sont revus au moins une fois par an en tenant compte de l'évaluation actuelle des risques et ajustés si nécessaire.

Créances de livraisons et prestations et autres créances

Lors de leur évaluation initiale, les créances de livraisons et prestations et autres créances sont évaluées au coût d'acquisition ou à la juste valeur. L'évaluation s'effectue ensuite au coût amorti après déduction des éventuelles pertes de valeur et pertes pour irrécouvrabilité. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les autres charges d'exploitation. Les créances à risque sont dépréciées individuellement. Pour les créances qui ne sont pas dépréciées individuellement, une dépréciation forfaitaire basée sur des statistiques et sur la périodicité correspondante est effectuée.

Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au plus faible du coût d'acquisition ou de production et de la valeur nette de réalisation. Pour les stocks, l'évaluation se base principalement sur la méthode du coût moyen pondéré. Les coûts de production englobent les frais généraux de production basés sur une utilisation normale des capacités de production. Les coûts d'emprunts (y compris les escomptes) ne sont pas comptabilisés à l'actif. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé, diminué des coûts de vente directs et, le cas échéant, des coûts d'achèvement.

Les bénéfices et pertes sur opérations de couverture des flux de trésorerie liés aux achats de marchandises lors de l'échéance (à la réception de la marchandise ayant fait l'objet de la couverture) sont comptabilisés dans les coûts d'acquisition des stocks.

Autres actifs financiers

Le groupe Migros classe ses actifs financiers dans les catégories «Titres de l'actif circulant», «Titres de l'actif immobilisé» ou «Prêts». La classification dépend du but dans lequel un actif financier est acquis et de la durée de sa détention. La direction effectue la classification lors de l'acquisition et la vérifie à chaque clôture.

(a) Titres de l'actif circulant

Les actifs financiers de la catégorie «Titres de l'actif circulant» comprennent des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Cela concerne des titres productifs d'intérêts et des titres de participation (actions) qui ont été acquis par le groupe Migros avec une intention de revente à court terme.

(b) Titres de l'actif immobilisé

La catégorie «Titres de l'actif immobilisé» comprend des titres pour lesquels le groupe Migros prévoit un placement à long terme.

(c) Prêts

La catégorie «Prêts» comprend les créances productives d'intérêts envers des fondations liées, des organismes de droit public et autres tiers, dont l'échéance d'origine est supérieure à 90 jours. Elle ne contient ni les créances hypothécaires et autres créances clients de l'activité Services financiers, ni les créances envers les banques.

Principes d'évaluation et de comptabilisation des actifs financiers:

Tous les actifs financiers, à l'exception des «prêts», sont comptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le groupe Migros a contracté l'obligation d'achat ou de vente de l'actif. La comptabilisation des «prêts» s'effectue à la date du versement. Les titres de l'actif immobilisé et les prêts sont initialement évalués à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction externes. Pour la catégorie «Titres de l'actif circulant», les coûts de transaction sont comptabilisés en charges par compte de résultat lors de l'acquisition. Les autres actifs financiers sont décomptabilisés quand les droits à percevoir leurs flux de trésorerie sont arrivés à expiration ou quand tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'autre actif financier ont été substantiellement transférés à un tiers. Les actifs financiers de la catégorie «Titres de l'actif circulant» sont ensuite évalués à leur juste valeur, ceux des catégories «Titres de l'actif immobilisé» et «Prêts» sont évalués au coût amorti.

Dans l'activité Services financiers, les agios et disagio sur les titres de créance sont amortis de manière linéaire sur la durée, par compte de résultat, dans l'intention de les conserver jusqu'à la fin de l'échéance selon l'«Accrual Method» (méthode de délimitation).

Les gains et pertes (réalisés et non réalisés), y compris les produits d'intérêts et de dividendes sur autres actifs financiers de la catégorie «Titres de l'actif circulant», sont comptabilisés par compte de résultat lorsqu'ils sont encourus.

Les gains et pertes liés aux variations de cours, ainsi que les produits d'intérêts et de dividendes des autres actifs financiers, sont présentés au compte de résultat comme suit: (a) dans les produits d'intérêts et de commissions, ainsi que dans les bénéfices (nets) sur instruments financiers de l'activité Services financiers s'il s'agit d'actifs financiers de l'activité Services financiers et (b) dans les produits financiers s'il s'agit d'actifs financiers relevant d'autres domaines d'activité.

La détermination de la juste valeur des autres actifs financiers cotés est basée sur le cours de bourse officiel (cours d'achat) obtenu sur un marché actif. Un marché est actif quand il est le lieu de transactions régulières entre parties bien informées, consentantes et indépendantes les unes des autres («at arm's length transactions»). En l'absence de marché actif ou s'il s'agit d'autres actifs financiers non cotés, une méthode d'évaluation reconnue est appliquée. Parmi les méthodes d'évaluation reconnues figurent les comparaisons avec des transactions récentes sur le marché, la juste valeur d'un autre actif financier identique en substance, ainsi que les calculs de flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

À chaque clôture, le groupe Migros détermine s'il existe des indications objectives qu'un autre actif financier ou qu'un groupe d'autres actifs financiers aient pu perdre de la valeur de façon durable. Les indications objectives de perte de valeur durable comprennent notamment de graves difficultés financières d'un débiteur, une rupture de contrat due par ex. à une cessation ou à un retard de paiement des intérêts ou du capital, ou encore un assainissement financier. Pour les «titres de l'actif immobilisé», les facteurs suivants entraînent une perte de la valeur:

- une diminution substantielle de la juste valeur d'au moins 20 % en dessous des coûts d'acquisition ou
- une diminution de la juste valeur en dessous des coûts d'acquisition sur une période ininterrompue couvrant deux clôtures consécutives du bilan.

Si la nécessité d'une diminution de valeur est constatée sur la base de ces indications, la perte correspondant à la différence entre les coûts d'acquisition et la juste valeur actuelle est comptabilisée dans le compte de résultat en tant que perte de valeur. Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées par compte de résultat au maximum jusqu'aux coûts d'acquisition.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (Hedge Accounting)

Le groupe Migros couvre les risques liés aux cours des monnaies étrangères, aux taux d'intérêt, aux prix des matières premières et de l'énergie par le biais d'instruments financiers dérivés. Aucun instrument financier dérivé n'est conclu à des fins spéculatives. Lors de l'utilisation de la comptabilité de couverture, il faut différencier les cas suivants pour le groupe Migros: (a) couverture du risque lié à la variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé (couverture des justes valeurs – Fair Value Hedge) ou (b) couverture du risque de fluctuation des flux de trésorerie lié à un actif ou à un passif comptabilisé ou du risque lié à une future transaction planifiée (couverture des flux de trésorerie – Cash Flow Hedge).

L'activité Services financiers du groupe Migros utilise des swaps de taux d'intérêt comme instruments permettant de couvrir le risque de variation des taux d'intérêt et le risque de juste valeur associé qui concernent des postes à taux d'intérêt fixe. En particulier, le risque de taux lié aux créances hypothécaires et autres créances clients résultant de l'activité Services financiers est couvert selon le besoin par des swaps de taux au niveau du portefeuille.

Les ventes prévues de fioul du groupe Migros soumises au risque de variation de la juste valeur en raison de la modification des prix du marché sont couvertes par des transactions à terme sur marchandises (Commodity Futures).

(a) Couvertures des justes valeurs (Fair Value Hedge)

Des instruments visant à couvrir le risque de modification de valeur d'actifs comptabilisés sont utilisés dans le bilan et évalués à la juste valeur par compte de résultat à chaque clôture.

(b) Couvertures des flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Les couvertures des flux de trésorerie futurs liés à des actifs inscrits au bilan ou à une transaction future (notamment des achats de stocks en monnaies étrangères) et remplissant les exigences de la comptabilité de couverture ne sont pas inscrites au bilan. La comptabilisation du résultat est effectuée au moment de la réalisation de la transaction et donc également lors de l'échéance de l'élément principal. Il en résulte une publication de la juste valeur et du volume de contrats (voir annexe 24).

Au début de chaque transaction de couverture, le groupe Migros documente le lien entre l'instrument de couverture et le risque couvert, ainsi que les objectifs et les stratégies de chacune des opérations de couverture correspondantes. L'efficacité de la couverture est régulièrement réappréciée à partir de la prise d'effet du contrat.

(c) Instruments financiers dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture

Certains instruments financiers dérivés ne satisfont pas aux critères de la comptabilité de couverture, bien qu'ils soient mis en œuvre en tant que couvertures dans le cadre de la stratégie de gestion des risques du groupe Migros. Les justes valeurs de ces contrats sont présentées sous la catégorie «Titres de l'actif circulant» et leur variation de valeur est comptabilisée par compte de résultat.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués à leur coût d'achat ou de construction et sont amortis linéairement par compte de résultat en fonction de leur durée d'utilité estimée sur les durées suivantes:

| | |
|---|-------------|
| Bâtiments | 20 à 67 ans |
| Agencements et installations d'exploitation fixes | 5 à 20 ans |

Les immeubles de nature mixte sont classés soit en immeubles de placement soit en immobilisations corporelles selon les surfaces occupées par leur propriétaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent de terrains non bâtis, de bâtiments nécessaires à l'exploitation (par ex. points de vente, centrales d'exploitation, entrepôts), d'installations d'exploitation et de machines (par ex. dispositifs de chargement, systèmes de manutention et d'entreposage), d'installations en construction ainsi que d'autres immobilisations corporelles (par ex. mobilier, véhicules et installations informatiques).

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de construction diminué des amortissements cumulés. Les coûts d'acquisition comprennent également tous les coûts attribuables à l'achat. Si des composantes d'une immobilisation corporelle présentent des durées d'utilité économique différentes, ces composantes sont comptabilisées et amorties comme des immobilisations distinctes. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la base des durées d'utilité économique estimées ci-après:

| | |
|--|-------------|
| Bâtiments | 20 à 53 ans |
| Installations d'exploitation, machines | 5 à 30 ans |
| Mobilier, véhicules | 5 à 10 ans |
| Installations informatiques | 3 à 8 ans |

Les durées d'utilité économique estimées sont revues chaque année et ajustées le cas échéant.

Les terrains qui sont comptabilisés dans les immobilisations corporelles ne sont pas amortis. Les dépenses ultérieures relatives à des immobilisations corporelles existantes sont uniquement comptabilisées à l'actif s'il est probable qu'elles génèrent un avantage économique supplémentaire. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges.

Le test de perte de valeur d'une immobilisation corporelle s'effectue au niveau du plus petit groupe identifiable d'actifs ou des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT, en anglais Cash-Generating Units, CGU) qui génèrent des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de perte de valeur si des événements ou une modification de la conjoncture d'une coopérative indiquent que la valeur comptable ne serait, le cas échéant, plus recouvrable. En outre, pour d'éventuelles pertes de valeur des centres commerciaux, il est tenu compte de certaines considérations spécifiques, dans la mesure où les critères d'évaluation sous-jacents qui ont motivé la décision d'investissement ne pourront être atteints de façon durable. Pour les entreprises affectées au secteur Migros Industrie ou Santé, les UGT sont définies soit par domaine d'activité, soit par entreprise. Les tests de perte de valeur des entreprises du secteur Commerce sont pratiqués au niveau des réseaux de distribution ou des entreprises.

Les gains et les pertes sur cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés par différence entre le montant net de la cession et la valeur comptable du bien, et figurent aux autres produits d'exploitation ou autres charges d'exploitation.

Les éventuels coûts d'emprunts encourus lors de la création d'immobilisations corporelles sont directement comptabilisés par compte de résultat.

Contrats de location (contrats de leasing financier et locations simples)

(a) Le groupe Migros en tant que locataire

Contrats de leasing financier:

Les contrats de location d'immeubles, d'installations et d'autres immobilisations corporelles, dans lesquels le groupe Migros accepte en substance tous les risques et avantages inhérents à la propriété, sont classés et traités comme des contrats de leasing financier. Au commencement du contrat, la juste valeur du bien pris en leasing financier, ou la valeur actualisée des paiements au titre du leasing si celle-ci lui est inférieure, est comptabilisée en immobilisation corporelle. Chaque paiement au titre du leasing est scindé entre amortissements et intérêts. La composante d'amortissements est déduite de la dette de leasing financier actualisée figurant dans les autres dettes financières. Les immobilisations corporelles faisant l'objet de contrats de leasing financier sont amorties sur la durée la plus courte de leur durée d'utilité et de la durée du contrat de leasing.

Contrats de location simple:

Les autres contrats de location sont classés comme contrats de location simple. Aucune approche bilancielle n'est présentée. Les paiements au titre de la location sont comptabilisés en charges au compte de résultat, de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

(b) Le groupe Migros en tant que bailleur

Contrats de leasing financier:

La Banque Migros conclut des contrats de leasing financier dans le cadre de ses activités de crédit avec les sociétés. Les créances correspondantes sont présentées dans les autres créances clients.

Contrats de location simple:

Les immeubles de placement qui sont donnés en location dans le cadre de contrats de location simple sont présentés séparément dans le bilan du groupe Migros. Les loyers sont comptabilisés pour la période appropriée dans les autres produits d'exploitation.

Immobilisations incorporelles

(a) Goodwill

Le goodwill résulte de l'achat d'une entreprise (filiale, société associée, coentreprise ou domaine

d'activité). Il correspond à l'excédent des coûts de l'acquisition par rapport à la quote-part de la juste valeur des actifs nets identifiés de l'entreprise achetée par le groupe Migros, à la date d'acquisition. Le goodwill issu de l'achat d'une entreprise est présenté dans les immobilisations incorporelles et amorti de manière linéaire, conformément au plan d'amortissement, pendant une durée d'utilité comprise entre 5 et 20 ans. Un contrôle est effectué chaque année pour tenter de détecter des signes indiquant une perte de valeur. Si de tels signes sont détectés, un test de perte de valeur est réalisé. Le goodwill versé lors de l'acquisition d'une entreprise associée ainsi qu'une coentreprise fait partie intégrante de la valeur comptable de la participation correspondante. Par conséquent, le test de perte de valeur s'effectue sur l'intégralité de la valeur comptable de la participation. Tout goodwill comptabilisé de façon distincte est porté au bilan au coût amorti en tenant compte de son amortissement linéaire et après déduction des éventuelles pertes de valeur (impairment). Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill ne peut faire l'objet d'une reprise lors de périodes ultérieures. Lors de la cession d'une société, le goodwill correspondant fait partie du résultat de cession.

Si les coûts d'acquisition sont inférieurs aux actifs repris évalués à la valeur actuelle, il en résulte un goodwill négatif («badwill»). Le badwill doit être inscrit au passif et dissous dans un délai maximal de 5 ans.

Pour les besoins du test de perte de valeur du goodwill, ce dernier est affecté aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT, en anglais Cash-Generating Units, CGU, cf. explications sous Immobilisations corporelles) ou à un groupe d'UGT.

Ces conditions s'appliquent dans le secteur Commerce de détail par le canal des coopératives, au niveau des coopératives, dans le secteur Commerce, au niveau du réseau de distribution ou de l'entreprise, dans les secteurs Migros Industrie ou Santé, au niveau du domaine d'activité ou de l'entreprise, et dans le secteur Voyages, au niveau de l'entité organisationnelle ou de l'entreprise.

(b) Logiciels et développements de logiciels

Les licences de logiciels acquises sont comptabilisées au bilan à leur coût d'acquisition, lequel se compose du prix d'achat et des autres frais de mise en service (paramétrage, etc.). Les coûts internes et externes de développement d'applications informatiques spécifiques à l'entreprise sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles s'il est probable que des avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité sur plusieurs années. Tous les autres coûts de développement et de maintenance informatiques sont comptabilisés en charges. Les logiciels comptabilisés à l'actif sont amortis selon leur plan d'amortissement établi en fonction des durées d'utilité attendues (3 à 10 ans, jusqu'à 15 ans dans des cas spéciaux).

(c) Marques, licences, brevets, droits d'édition

Les marques, licences, brevets et droits d'édition sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'acquisition de marques, licences, brevets et droits d'édition acquis dans le cadre de l'achat d'une entreprise correspondent à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles comptabilisées à l'actif dans cette catégorie ont une durée d'utilité déterminable et sont amorties selon leur plan d'amortissement (5 à 20 ans).

Perte de valeur d'actifs

Une perte de valeur est comptabilisée par résultat si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable de l'actif. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le produit net de la vente (produit de la vente estimé diminué de tous les coûts directs liés à la cession) et la valeur d'utilité (valeur actualisée des entrées et sorties de trésorerie susceptibles de découler de l'usage). Pour les besoins du test de perte de valeur du goodwill et des immobilisations corporelles, ceux-ci sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondantes. Les pertes de valeur sur actifs comptabilisées lors de périodes précédentes sont vérifiées chaque année (à l'exception des pertes de valeur sur goodwill) pour établir si elles doivent faire l'objet d'une reprise.

Activités destinées à être abandonnées

Les activités destinées à être abandonnées concernent les activités qui ont été vendues ou ayant fait l'objet d'une décision de fermeture. Les activités destinées à être abandonnées sont

présentées en annexe.

Dettes financières envers les banques

Les dettes envers les banques sont évaluées au coût amorti, ce qui correspond en règle générale à la valeur nominale.

Dépôts clients et dettes envers les clients

Les dépôts clients et les dettes envers les clients se composent de dettes envers les clients sous forme d'épargne et d'investissement (comptes d'épargne, comptes de particuliers, comptes de placement et comptes de prévoyance), ainsi que de comptes courants et de fonds à terme. Les dépôts clients et les dettes envers les clients proviennent exclusivement de l'activité des Services financiers. Ils sont évalués au coût amorti, ce qui correspond en règle générale à la valeur nominale.

Autres dettes financières

Les rubriques du bilan ci-après figurent dans les autres dettes financières:

(a) Contrats de leasing financier

Voir le paragraphe «Contrats de location (contrats de leasing financier et contrats de location simple)».

(b) Instruments financiers dérivés

Figurent dans cette rubrique les valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés inscrits au bilan. Voir le paragraphe «Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (Hedge Accounting)».

(c) Autres dettes financières

Sont comptabilisées dans les autres dettes financières les dettes financières qui ne constituent pas des dettes envers les banques ni ne proviennent de l'activité Services financiers. Y figurent notamment les prêts. Les autres dettes financières sont évaluées au coût amorti, ce qui correspond en règle générale à la valeur nominale.

Dettes de livraisons et prestations et autres dettes

Les dettes de livraisons et prestations, ainsi que les autres dettes, sont évaluées au coût amorti, ce qui correspond en règle générale à la valeur nominale.

Provisions

Les provisions pour garanties, restructurations, contrats déficitaires et autres contentieux juridiques sont comptabilisées si le groupe Migros a une obligation présente (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé qui entraînera une sortie de ressources probable pouvant être estimée avec fiabilité. Des provisions ne peuvent être constituées pour les pertes futures. Si l'obligation ne peut pas être estimée de manière suffisamment fiable, elle est mentionnée comme passif éventuel. L'évaluation repose sur la meilleure estimation possible des dépenses attendues. En cas d'effet significatif des taux d'intérêt, la provision est actualisée. Les provisions pour restructurations sont constituées uniquement sur présentation d'un plan détaillé et après annonce publique.

Titres de créance émis

Les titres de créance émis comprennent les emprunts émis sur le marché des capitaux, les emprunts de l'activité Services financiers émis sur cédules hypothécaires, les obligations de caisse émises, ainsi que les placements privés. Les titres de créance émis sont initialement comptabilisés

à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à la juste valeur de la contrepartie reçue diminuée des coûts de transaction. La différence entre les coûts d'acquisition et la valeur de remboursement (valeur nominale) est comptabilisée par la Banque Migros sur l'échéance au compte de résultat en charges d'intérêts au moyen de la méthode d'amortissement linéaire.

Avantages du personnel

Les avantages du personnel du groupe Migros comprennent toutes formes de rémunérations qui sont octroyées en échange de services rendus ou du fait de circonstances particulières. Les avantages du personnel englobent les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi (pensions), les autres avantages à long terme, ainsi que les indemnités de fin de contrat de travail.

(a) Avantages à court terme

Les avantages du personnel à court terme sont les avantages qui seront entièrement réglés dans les douze mois suivant la fin de la période, comme les salaires, les traitements, les cotisations aux assurances sociales, les congés payés, les heures supplémentaires, ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les membres du personnel en activité. Les avantages à court terme sont rattachés aux périodes correspondantes.

(b) Avantages postérieurs à l'emploi (engagements au titre des retraites)

Concernant les conditions d'affiliation et l'étendue des prestations, les accords de prévoyance du groupe Migros sont conçus en fonction des situations locales. En règle générale, le financement est supporté conjointement par l'employeur et les employés. En Suisse, la majeure partie des collaboratrices et collaborateurs est assurée en matière de prévoyance professionnelle (vieillesse, invalidité, décès) dans le cadre de plans de prévoyance basés sur la primauté des cotisations de la Caisse de pension Migros.

À l'étranger, la prévoyance vieillesse est pour l'essentiel assurée par des régimes généraux et obligatoires à cotisations définies. Les principales prestations découlant de cette prévoyance sont des rentes versées postérieurement à l'emploi. Les cotisations à des régimes de prévoyance à cotisations définies qui existent sur une base contractuelle, légale ou volontaire sont directement comptabilisées par résultat. Une fois les cotisations dues payées, le groupe n'a plus d'obligation à remplir.

Dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire en Suisse, les instituts de prévoyance indépendants présentent les comptes dans le respect des directives correspondantes (Swiss GAAP RPC 26). Lors de la clôture, le groupe Migros vérifie s'il existe un avantage ou une dette économique en plus des cotisations obligatoires versées qui serait à prendre en considération comme actif ou passif de prévoyance.

(c) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail surviennent en cas de résiliation des rapports de travail par l'employeur avant la date de départ régulier à la retraite ou en cas d'acceptation par l'employé d'une offre correspondante de l'employeur. De telles prestations comprennent par exemple des indemnités de résiliation et des prestations découlant des plans sociaux. La comptabilisation en tant que charges dans le compte de résultat est effectuée à partir du moment où l'employeur ne peut plus retirer l'offre de telles prestations, ou au moment de la comptabilisation antérieure des coûts de restructuration correspondants.

(d) Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme du personnel sont tous les avantages du personnel à l'exception des prestations échues à court terme, des avantages postérieurs à l'emploi (pensions) et des indemnités de fin de contrat de travail. Dans le groupe Migros, il s'agit principalement de primes d'ancienneté. Le montant comptabilisé dans le bilan correspond à la valeur nominale de l'engagement ainsi calculé.

Tous les actifs et passifs de la prévoyance professionnelle sont présentés dans un poste d'actif ou de passif dans le bilan. La ventilation détaillée est présentée à l'annexe 33.

Passifs d'impôt sur le résultat

Les impôts courants sur le résultat sont comptabilisés dans la période correspondante sur la base du résultat de l'exercice de chacune des sociétés consolidées tel qu'il figure dans les comptes individuels locaux.

Les impôts différés sur le résultat sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles d'évaluations fiscales, respectivement fiscalement déductibles, entre les valeurs fiscales et les valeurs Swiss GAAP RPC, selon la méthode du report variable (Liability Method). En revanche, il n'y a pas de comptabilisation d'impôt différé sur le résultat lorsqu'il s'agit de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif résultant d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et pour laquelle la comptabilisation n'a aucune incidence sur les résultats comptables ou imposables. Les impôts différés sur le résultat sont évalués sur la base des taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les actifs d'impôt différé sur le résultat sur pertes fiscales reportées sont uniquement comptabilisés s'il est probable que des bénéfices futurs seront disponibles pour permettre une compensation fiscale avec les pertes reportées.

Des impôts différés sur le résultat ne sont pas comptabilisés sur les différences d'évaluation temporelles liées à des investissements dans des filiales et des sociétés associées si le groupe est capable de contrôler la date à laquelle les différences temporelles s'inverseront et si celles-ci ne sont pas susceptibles de s'inverser dans un avenir prévisible.

Capitaux propres

(a) Capital social des coopératives

Le capital social des coopératives se compose du capital social des dix coopératives.

(b) Réserves de bénéfices

Les réserves de bénéfices regroupent les bénéfices thésaurisés du groupe Migros et le résultat de l'exercice.

(c) Écarts de change

Les écarts de change comprennent les écarts de change liés aux conversions dans la monnaie de présentation (CHF) des comptes annuels des filiales étrangères qui ne sont pas établis en francs suisses. Les différences de conversion, découlant de l'évaluation des participations dans les sociétés associées et les coentreprises étrangères selon la méthode de la mise en équivalence, constituent un autre élément.

(d) Participations minoritaires

Les participations minoritaires figurant au bilan représentent la part de bénéfices, de pertes et d'actifs nets des filiales qui ne sont pas détenues intégralement par le groupe.

Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'on sait avec certitude que les conditions requises seront remplies et que le groupe Migros les recevra. Les subventions liées à des actifs sont déduites de leur coût d'acquisition ou de construction. Les amortissements réduits permettent ainsi d'en tenir compte au compte de résultat sur la durée d'utilité de ces actifs. Les subventions liées au résultat sont comptabilisées au compte de résultat en diminution des charges liées qu'elles sont censées compenser et dans la même période ou, si celles-ci ne peuvent être déterminées avec précision, comme autres produits.

4. Gestion des risques

4.1 Gestion des risques dans le groupe Migros

Le groupe Migros possède un système de gestion des risques. Le processus de gestion des risques est intégré au processus annuel de planification stratégique et financière du groupe Migros. L'administration de la Fédération des coopératives Migros est responsable de la mise en œuvre d'un vaste système de gestion des risques dans toutes les entreprises du groupe Migros.

Sur la base d'une analyse systématique des risques, les principaux risques sont identifiés; la probabilité de leur survenance et leurs incidences financières sont évaluées par les entités. Les résultats sont compilés dans un rapport sur les risques pour chaque entité et sont discutés chaque année au sein du conseil d'administration et de l'administration. Les plus grandes entreprises du groupe Migros prennent des mesures appropriées pour prévenir, réduire ou transférer ces risques. Les risques devant être supportés par l'entité elle-même sont surveillés de manière cohérente. Les risques financiers ayant des incidences sur le rapport financier sont réduits par le Système de Contrôle Interne. Les rapports sur les risques des différentes entreprises sont rassemblés par domaine d'activité stratégique dans un rapport final et sont en règle générale complétés par une analyse /évaluation descendante des risques. Le rapport final établi pour chaque domaine d'activité stratégique est discuté par l'administration. Les résultats de l'évaluation des risques sont pris en compte de manière adéquate dans l'examen annuel des stratégies des domaines d'activité et des entreprises.

4.2 Gestion des risques financiers et gestion du capital

Dans le cadre de leurs activités opérationnelles, les entreprises du groupe Migros sont exposées à de multiples risques financiers, dont les plus importants résultent des variations des cours des monnaies étrangères, des taux d'intérêt, des prix des marchandises (produits de base) et des cours des actions, ainsi que du risque de crédit et du risque de liquidité.

En matière de gestion des risques financiers et de gestion du capital, le groupe Migros distingue deux domaines: les activités commerciales et industrielles (Commerce de détail par le canal des coopératives, Commerce, Migros Industrie, Voyages, Santé) et l'activité Services financiers (Banque Migros). La gestion des risques financiers de ces deux domaines est structurée de manière distincte, chacun d'entre eux étant placé sous la surveillance des organes compétents. Dans les tableaux qui suivent concernant la gestion des risques financiers, les montants sont présentés bruts, c'est-à-dire y compris les transactions entre les deux domaines. Le service en charge du contrôle de la gestion des risques dépend au plan fonctionnel de la direction des différentes entreprises. La responsabilité d'un contrôle indépendant des risques incombe au conseil d'administration.

4.2.1 Gestion des risques financiers dans les activités commerciales et industrielles

La responsabilité de la gestion des risques dans les activités commerciales et industrielles se situe à plusieurs niveaux de direction:

- La gestion des risques financiers fonctionne selon des principes et directives homogènes qui ont été définis par la direction du groupe.
- Le conseil d'administration des différentes sociétés du groupe est responsable de la stratégie, de la surveillance et du contrôle de ces sociétés, ainsi que de la gestion des risques financiers, y compris de la détermination de la tolérance de l'entité en matière de risques.
- La direction de chaque entité est responsable de la mise en œuvre, de l'exploitation et de la surveillance de la gestion des risques financiers, notamment de la tolérance aux risques définie par le conseil d'administration.

Les entreprises de commerce de détail (coopératives Migros, Denner, etc.), les entreprises industrielles et les entreprises de services remplissent des fonctions de gestion de la trésorerie

indépendamment les unes des autres.

Les risques sont surveillés en permanence. En conformité avec la politique interne en matière de risques, le groupe recourt à des instruments dérivés afin de couvrir et de gérer certains risques. Dans les activités commerciales et industrielles, le groupe Migros ne s'engage dans aucune transaction financière qui, au moment de sa conclusion, comporte un risque qui ne peut être évalué.

Risques liés au marché

(a) Risques liés aux monnaies étrangères

En tant que groupe de commerce de détail déployant l'essentiel de ses activités en Suisse, Migros achète une part importante de ses marchandises à l'étranger et en monnaies étrangères. Le groupe exerce en outre des activités à l'étranger en monnaies étrangères dans les secteurs Commerce de détail par le canal des coopératives, Commerce, Migros Industrie et Voyages.

C'est pourquoi les fluctuations des cours de change – principalement par rapport à l'euro, au dollar US et à la livre sterling – peuvent avoir une influence considérable sur le compte de résultat, surtout sous la forme de risques de transactions sur achats et ventes de biens et de services en monnaies étrangères et sous la forme de risques de conversion sur les postes du bilan en monnaies étrangères.

Chaque société définit son plafond de risques liés aux monnaies étrangères. Il est admis une certaine volatilité des résultats liée aux fluctuations des cours de change, dans la mesure où celle-ci reste comprise dans une plage de tolérance clairement définie. Les différentes entités du groupe concluent des relations de couverture internes avec le service de trésorerie de la FCM. Ce dernier est responsable de la couverture sur le marché des risques liés aux monnaies étrangères, dans les différentes monnaies utilisées par les activités commerciales et industrielles. Comme instruments de couverture, on recourt principalement aux opérations de change à terme, aux swaps de devises, aux immobilisations et aux financements en monnaies étrangères.

Les risques liés aux monnaies étrangères sont surveillés en permanence au niveau des différentes sociétés. Le portefeuille à la date de clôture est présumé représentatif sur l'ensemble de l'exercice.

(b) Risques liés au prix des actions

Le groupe Migros achète des actions dans des proportions limitées pour placer ses liquidités. Ces actions sont classifiées comme «Titres de l'actif immobilisé». Un test de perte de valeur est effectué pour les «titres de l'actif immobilisé» en cas de signes indiquant une perte de valeur et, le cas échéant, ces titres seront dépréciés par comptabilisation dans le compte de résultat. C'est pourquoi on veille à diversifier les placements en actions par marchés, titres et secteurs d'activité. Les risques de dépréciation sont réduits par la réalisation d'analyses effectuées avant l'achat et par une surveillance continue des performances et des risques des placements.

(c) Risques liés au prix des marchandises

Les activités commerciales et industrielles sont exposées aux risques liés au prix des marchandises sur leurs stocks opérationnels dans la branche des combustibles et carburants (Migrol). Ces risques ainsi que le risque qui pèse sur les commandes clients à terme sont réduits dans leur quasi-totalité par une couverture sur des bourses d'opérations à terme.

Risques de crédit

Les risques de crédit englobent le risque de solvabilité pour les titres de créance usuellement traités sur le marché, le risque de défaillance pour les instruments financiers dérivés, les avoirs en comptes courants et les fonds à terme, ainsi que, dans une moindre mesure, le risque de crédit sur les créances de livraisons et prestations exigibles. Le risque de crédit maximal correspond aux montants inscrits au bilan. Pour les opérations hors bilan (garanties de financement, engagements de crédits irrévocables), le risque de crédit correspond au montant figurant sous Risques de liquidité.

Le groupe réduit le risque de solvabilité en n'achetant en principe que des obligations de débiteurs notés au minimum comme investissements «Investment Grade» ou qui bénéficient d'une notation correspondante attribuée par une grande banque suisse. Dans certains cas, des obligations de débiteurs faisant l'objet d'une notation inférieure sont également achetées; toutefois, l'achat n'intervient qu'après une analyse approfondie et après une appréciation positive des risques éventuels. Afin d'éviter le cumul des risques, le portefeuille obligataire est largement diversifié.

Le risque de défaillance pour les instruments financiers dérivés, les avoirs en comptes courants et les fonds à terme est réduit en sélectionnant en tant que contreparties exclusivement des banques et établissements financiers, ou également, pour les fonds à terme, des entreprises, qui sont notés au minimum comme investissements «Investment Grade» ou qui bénéficient d'une notation correspondante attribuée par une grande banque suisse.

Un système de limitation stricte limite l'exposition par contrepartie; ce système est ajusté en continu sur la base de l'évolution de la notation et des Credit Default Swap Spreads, ainsi que de l'évolution générale du marché.

Les activités commerciales et industrielles du groupe Migros sont exposées sur le plan opérationnel à un risque de crédit très faible car les transactions avec les clients s'effectuent majoritairement au comptant. Les créances existantes de livraisons et prestations sont principalement des créances des entreprises industrielles, ainsi que des créances découlant des activités de voyages, de combustibles et de carburants. La solvabilité des nouveaux clients est établie selon leur taille par une évaluation détaillée; les créances exigibles font ensuite l'objet d'une surveillance permanente.

Risques de liquidité

Les sociétés commerciales et industrielles sont elles-mêmes responsables de la gestion de leurs liquidités. Le placement des liquidités et l'éventuelle acquisition de financements externes (crédit bancaires, emprunts, marché de capitaux) visant à couvrir des besoins de liquidités à court terme ou à financer des investissements peuvent être opérés de manière centralisée auprès de la FCM, qui joue le rôle de banque interne au groupe. Cette fonction de banque interne permet à la FCM de contrôler la majeure partie des flux de liquidités au sein du groupe.

Afin d'être en mesure de satisfaire en tout temps aux besoins de liquidités qui en résultent, la FCM détient en réserve suffisamment de liquidités, de placements sur le marché monétaire et de titres réalisables à très court terme.

4.2.2 Gestion du capital dans les activités commerciales et industrielles

Concernant la gestion du capital, les activités commerciales et industrielles ont pour objectif à long terme les éléments suivants:

- un ratio dettes financières nettes / capitaux propres de 30 % au maximum
et
- un ratio capitaux propres / total du bilan de 40 % au minimum.

Ratios

| mio. CHF | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|---------------|---------------|
| Dettes envers les banques | 49 | 94 |
| Autres dettes portant intérêts | 274 | 1'790 |
| Titres de créances émis | – | – |
| Total dettes financières | 322 | 1'885 |
| Liquidités | 983 | 2'012 |
| Autres actifs financiers | 495 | 433 |
| Total liquidités et actifs équivalents de trésorerie | 1'477 | 2'445 |
| Actifs financiers nets | 1'155 | 561 |
| Total capitaux propres (hors intérêts non contrôlants) | 17'661 | 17'546 |
| Ratio actifs financiers nets / capitaux propres | 6.5 % | 3.2 % |
| Total du bilan | 22'393 | 24'050 |
| Ratio capitaux propres / total du bilan | 78.9 % | 73.0 % |

La diminution des liquidités et des autres engagements portant intérêts est principalement due au transfert des comptes de placement du personnel à la Banque Migros avec incidence sur les liquidités (cf. Autres engagements financiers, annexe 29). Grâce à d'autres entrées de liquidités, il en résulte un avoir financier net plus élevé de 1'155 mio. CHF (exercice précédent: 561 mio. CHF). Le ratio actifs financiers nets / capitaux propres a ainsi diminué de 3.3 points de pourcentage.

4.2.3 Gestion des risques financiers dans l'activité Services financiers (Banque Migros)

La prise de risques fait partie des activités d'une banque, qui se rémunère par des primes de risque correspondantes en plus de la marge de risque neutre. La gestion des risques en connaissance de cause est donc une composante essentielle de la réussite d'une banque. Dans l'activité Services financiers, la gestion des risques financiers est considérée comme une compétence centrale. Outre les directives internes en matière de risques, les banques sont soumises à d'importantes prescriptions réglementaires pour chaque type de risque, dont le respect est contrôlé en permanence par l'autorité de surveillance.

L'activité Services financiers poursuit traditionnellement une politique prudente en matière de risques; elle concentre son activité sur des domaines présentant des risques modérés.

Les fondements de la politique de la banque en matière de risques sont définis dans le règlement d'organisation et détaillés dans les attributions de compétence et dans les directives.

L'organe suprême compétent pour la gestion des risques financiers est le conseil d'administration, qui détermine le montant des compétences, la méthodologie de mesure des risques et les limites à respecter. La direction informe de manière approfondie le conseil d'administration sur l'évolution de tous les risques dans le cadre de ses réunions trimestrielles.

La gestion des risques comprend la détermination des stratégies de risques et des mesures de gestion des risques ainsi que l'identification, l'analyse, l'évaluation, la gestion, la surveillance et l'établissement de rapports de risques. Les instances de contrôle indépendantes (deuxième ligne) informent mensuellement l'organe Risk et Finance et la direction et trimestriellement le conseil d'administration, dans le cadre du rapport intégré sur les risques, de l'évolution du profil de risque, des principaux résultats internes et externes et des constatations résultant de l'activité de surveillance.

La surveillance consolidée du respect des directives de la politique en matière de risques ainsi que le rapport indépendant sur les risques adressé à la direction et au conseil d'administration (rapport sur le contrôle des risques) incombent au Contrôle des risques (instance selon la circulaire 2017 / 1 «Gouvernance d'entreprise – banques» de la FINMA).

Au niveau opérationnel, l'organe Risk et Finance assume la responsabilité globale de la gestion des risques. Il se compose des membres de la direction et d'autres représentantes et représentants des première et deuxième lignes. L'organe est informé de l'évolution de tous les risques dans le cadre de réunions mensuelles. Selon le profil des risques et l'évolution estimée du marché, la direction peut, dans le cadre de ses compétences, décider d'encourir des risques supplémentaires ou ordonner la couverture de risques existants.

Risques de crédit

Le risque de crédit ou le risque de contrepartie concerne le danger qu'une contrepartie ne remplisse pas, ou pas dans les délais, les obligations qu'elle a encourues. Il existe des risques de crédit dans le cadre des produits bancaires classiques (par ex. hypothèques) comme dans le cadre des transactions commerciales. Le non-respect de ses engagements par un client peut provoquer une perte pour la banque.

Pour limiter le risque de crédit, il existe une procédure d'autorisation échelonnée pour l'octroi de nouveaux crédits et les renouvellements de crédits. Dans le cadre de la procédure de prise de décision pour les crédits, on opère une distinction entre la compétence propre d'un segment de clientèle et la compétence de la Gestion des risques de crédit, du comité de crédit de l'ensemble de la banque (CCB) ou du comité de crédit du conseil d'administration (CCA), selon une attribution distincte des compétences. La procédure d'autorisation repose sur une séparation claire entre la demande et l'autorisation de crédit (principe du «double contrôle»). En raison de l'importance de l'activité hypothécaire, la majorité des opérations peuvent faire l'objet d'une décision en compétence propre de l'Organisation de la distribution. La fonction Gestion des risques de crédit vérifie que tous les crédits octroyés sont bien conformes aux règlements en vigueur et veille au respect des directives bancaires correspondantes.

Les prêts accordés dans le cadre de l'activité Services financiers sont principalement des crédits hypothécaires. Ces prêts sont garantis par des biens immobiliers.

Tous les objets financés par la Banque Migros sont évalués avec les méthodes d'évaluation traditionnelles. Le principe de précaution est continuellement appliqué. Pour évaluer les biens immobiliers, on applique le principe de la valeur la plus basse: on part du principe que la valeur vénale correspond au maximum au prix d'achat (base de nantissement pour le financement). Les valeurs vénales déterminées sont réexaminées à des intervalles basés sur le risque. Selon le type, la taille et la complexité de l'objet, divers procédés d'évaluation sont appliqués.

Dans les modèles d'évaluation basés sur la valeur de rendement, le taux de capitalisation est fixé en fonction des spécificités du bien (région, situation, âge, état, structure des locataires, montant des loyers par rapport à l'environnement). Pour les immeubles commerciaux et industriels, la Banque Migros se base également sur la valeur de rendement; néanmoins, pour les biens à usage propre, elle se base en premier lieu sur la capacité d'endettement (Debt Capacity) de l'entreprise pour évaluer le risque. Les estimations de la valeur vénale effectuées par des spécialistes externes sont vérifiées par des experts en immobilier internes à la banque.

Analyse de la qualité des créances hypothécaires et des autres créances clients

Pour la clientèle d'entreprises, les Services financiers disposent d'un modèle de notation de solvabilité qui facilite la décision en matière de crédit et la restreint en cas de notation insuffisante. Ce modèle prend principalement en compte des caractéristiques quantitatives (hard-facts) et en partie des caractéristiques qualitatives (soft-facts). Pour la clientèle d'entreprises, les notations de solvabilité des clients commerciaux et des sociétés immobilières sont vérifiées chaque année. Pour les créances hypothécaires, on a recours à une procédure de notation de couverture qui s'oriente sur le taux de nantissement et le type d'objet. La périodicité de la vérification des crédits dans le domaine hypothécaire varie selon la qualité de la notation de couverture et le montant de l'engagement. Le modèle de notation assure une gestion des engagements conforme aux risques dans le domaine des crédits.

Analyse des créances hypothécaires et des autres créances clients

Répartition des créances clients par niveaux de notation (type de sûreté)

| Niveau de notation interne | Créances hypothécaires (part en %) | | Autres créances clients (part en %) | | Total (cumulé) | |
|----------------------------|------------------------------------|---------------|-------------------------------------|--------------|----------------|---------------|
| | 31.12.2024 | 31.12.2023 | 31.12.2024 | 31.12.2023 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
| 1 | 2.0 | 1.9 | 2.2 | 2.0 | 2.0 | 1.9 |
| 2 | 15.1 | 15.3 | 1.9 | 14.6 | 14.2 | 15.3 |
| 3 | 47.0 | 42.5 | 16.5 | 40.6 | 44.8 | 42.4 |
| 4 | 17.8 | 13.1 | 40.3 | 13.5 | 19.4 | 13.1 |
| 5 | 12.6 | 24.8 | 23.3 | 26.4 | 13.4 | 24.9 |
| 6 | 1.5 | 1.2 | 3.9 | 1.2 | 1.7 | 1.2 |
| 7 | 1.3 | 0.3 | 3.5 | 0.3 | 1.5 | 0.3 |
| 8 | 1.3 | 0.9 | 1.9 | 1.0 | 1.4 | 0.9 |
| 9 | 1.2 | – | 1.8 | 0.2 | 1.3 | 0.0 |
| 10 | 0.1 | – | 4.8 | 0.2 | 0.4 | 0.0 |
| Total en % | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 |
| Total en mio. CHF | 46'921 | 46'355 | 3'612 | 3'543 | 50'533 | 49'897 |

Marges de prudence sur crédits octroyés

Les Services financiers réalisent des opérations de crédit majoritairement avec des garanties. Les prêts hypothécaires figurent en l'occurrence au premier rang. Les crédits sont octroyés en tenant compte des marges de prudence usuelles dans le secteur bancaire. Les couvertures correspondantes proviennent pour l'essentiel du secteur de la construction de logements de particuliers; elles sont correctement diversifiées sur l'ensemble du territoire suisse. L'évaluation à long terme de la capacité de l'emprunteur à faire face aux engagements contractés dans le cadre de la construction de son logement ou d'immeubles de rendement s'effectue à partir d'un taux de capacité financière calculé correspondant à un taux moyen sur plusieurs années.

Identification des risques de défaillance

L'identification des risques de défaillance est effectuée, d'une part, à la suite d'événements spéciaux constatés (par ex. dépassements de limites, non-paiements des intérêts ou des amortissements, publications de la FOSC) et, d'autre part, à la suite de contrôles périodiques des positions de crédit existantes (par ex. contrôles réguliers de solvabilité d'entreprises sur la base des comptes annuels, contrôles réguliers de la valeur vénale et de la capacité financière d'hypothèques, surveillance quotidienne de crédits lombards). Les engagements comportant un risque accru sont signalés via le système de notation. Ces positions de risque sont commentées chaque semestre avec l'assistance du système. En outre, des mesures sont fixées et leur mise en œuvre est surveillée.

L'évaluation des dépréciations des créances douteuses s'effectue en fonction de la valeur liquidative (valeur de réalisation estimée) des garanties fournies. La détermination de la valeur liquidative des garanties de gages immobiliers repose sur une estimation actuelle de la valeur vénale, effectuée en interne ou en externe, avec une visite sur site.

De ce prix du marché estimé sont ensuite déduits les décotes habituelles, les frais d'entretien et les charges de liquidation restant à encourir.

Opérations interbancaires / Opérations commerciales

L'engagement total envers une contrepartie ou un groupe de contreparties est limité par des limites et des réglementations de compétence détaillées afin d'éviter des risques de concentration. L'engagement total envers l'étranger est également limité et surveillé. Les risques de défaillance sur opérations commerciales sont limités et gérés en fixant des limites de crédit pour chaque contrepartie; là aussi, parallèlement à d'autres critères, ils se basent en premier lieu sur la notation.

Les Services financiers opèrent pour l'essentiel dans le domaine hypothécaire. Il en résulte pour la banque une concentration des risques sur le marché suisse de l'immobilier.

Risques liés au marché

Le risque lié au marché est le risque de pertes financières résultant de mouvements défavorables de facteurs déterminant les prix. Parmi ces derniers, on retrouve des facteurs observables tels que les taux d'intérêt, les cours de change, les cours des actions, les spreads de crédit, les prix des matières premières ainsi que des facteurs indirectement observables ou pas du tout observables.

(a) Risques de variation des taux d'intérêt

Dans le cœur d'activité traditionnel que représentent les opérations sur différences d'intérêts, les variations de taux d'intérêt peuvent avoir une influence considérable sur la valeur économique des actifs, des passifs et des positions hors bilan (perspective de valeur actualisée) et sur le résultat périodique des opérations d'intérêts (perspective de revenus). La fonction Trésorerie s'assure que les dispositions réglementaires de la direction et du conseil d'administration en matière de gestion des risques de taux d'intérêt soient respectées. Les instruments définis par la direction pour la gestion des risques de taux d'intérêt peuvent être utilisés de manière autonome. La Banque Migros a recours à des instruments financiers dérivés (notamment des swaps de taux d'intérêt) pour gérer son exposition aux risques en plus des transactions sur le marché des capitaux et d'autres mesures de structure du bilan. La fonction Contrôle des risques, qui est indépendante de la gestion des risques, surveille chaque mois les valeurs seuils définies par le conseil d'administration et la direction.

(b) Risques liés au prix des actions

Les activités de négoce sont réalisées de manière centralisée et sont menées par la fonction Commerce. Les risques liés au marché dans le portefeuille de négoce résultent de transactions des opérations de clients et via des positions de fonds de la gestion des actifs. La mesure, la gestion et la surveillance systématiques des risques liés au marché dans le livre de commerce sont effectuées au moyen d'une solution logicielle spécialement conçue à cet effet. Les mesures des risques utilisées à cet effet évaluent le risque de perte des positions dans le livre de commerce sur la base de possibles variations de la valeur de marché. Les positions dans le livre de commerce et le résultat des opérations de négoce sont contrôlés chaque jour.

Pour minimiser les risques liés au prix des actions, on veille à diversifier les placements en actions par marchés, titres et secteurs d'activité. Les risques de dépréciation sont réduits par la réalisation d'analyses effectuées avant l'achat et par la surveillance continue des variations du marché et du profil de risque des placements.

(c) Risques liés aux monnaies étrangères

En tant que banque de détail opérant en Suisse, les Services financiers ne sont que peu confrontés aux risques liés aux monnaies étrangères dans le cadre de leur activité. Les principales positions en monnaies étrangères découlent de placements en titres en monnaies étrangères, de billets en portefeuille, ainsi que des comptes de particuliers gérés en euros.

La fonction Commerce assure la couverture de l'exposition aux risques liés aux monnaies étrangères sur le marché. Les instruments de couverture utilisés sont notamment des transactions à terme sur devises.

Bilan par monnaies étrangères**31.12.2024**

| mio. | CHF | EUR | USD | GBP | Autres | Total |
|---|----------------|---------------|-------------|------------|-------------|----------------|
| Actifs financiers | | | | | | |
| Liquidités | 8'707 | 236 | 18 | 88 | 83 | 9'131 |
| Créances envers les banques | - | - | - | - | - | - |
| Créances hypothécaires et autres créances clients | 50'231 | 226 | 76 | 2 | 0 | 50'533 |
| Créances de livraisons et prestations | 3 | - | - | - | - | 3 |
| Autres créances | 0 | - | - | - | - | 0 |
| Autres actifs financiers | 732 | 33 | - | - | - | 765 |
| Total actifs financiers | 59'673 | 495 | 93 | 89 | 83 | 60'433 |
| Dettes financières | | | | | | |
| Dettes envers les banques | -664 | -52 | -55 | -0 | -0 | -771 |
| Dépôts clients et dettes envers les clients | -43'647 | -1'166 | -345 | -19 | -101 | -45'277 |
| Autres dettes financières | -1 | - | - | - | - | -1 |
| Dettes des livraisons et prestations | -0 | - | - | - | - | -0 |
| Autres dettes | -221 | - | - | - | - | -221 |
| Titres de créances émis | -8'953 | - | - | - | - | -8'953 |
| Total dettes financières | -53'486 | -1'218 | -399 | -19 | -101 | -55'223 |
| Bilan par monnaies étrangères avant couverture | | | | | | |
| | 6'187 | -723 | -306 | 70 | -18 | 5'210 |
| Dérivés sur monnaies étrangères | | 707 | 303 | -70 | 20 | |
| Bilan par monnaies étrangères après couverture | | | | | | |
| | | -16 | -3 | -0 | 2 | |

31.12.2023

| mio. | CHF | EUR | USD | GBP | Autres | Total |
|---|--------------|-------------|-------------|-----------|------------|--------------|
| Total actifs financiers | 57'568 | 567 | 87 | 56 | 70 | 58'347 |
| Total dettes financières | -51'820 | -1'182 | -297 | -18 | -95 | -53'411 |
| Bilan par monnaies étrangères avant couverture | | | | | | |
| | 5'749 | -615 | -211 | 38 | -25 | 4'936 |
| Dérivés sur monnaies étrangères | | 612 | 209 | -0 | 26 | |
| Bilan par monnaies étrangères après couverture | | | | | | |
| | | -3 | -2 | 38 | 1 | |

Résultats de l'analyse de sensibilité

Si le cours de l'EUR par rapport au CHF au 31 décembre 2024 avait été supérieur de 5 %, le résultat avant impôts aurait été inférieur de 0.8 mio. CHF (31.12.2023: 0.1 mio. CHF). Si la cotation avait été inférieure d'autant, la répercussion sur le résultat avant impôts aurait été inverse.

Si le cours de l'USD par rapport au CHF au 31 décembre 2024 avait été supérieur de 5 %, le résultat avant impôts aurait été inférieur de 0.1 mio. CHF (31.12.2023: 0.1 mio. CHF). Si la cotation avait été inférieure d'autant, la répercussion sur le résultat avant impôts aurait été inverse.

Si le cours de la GBP par rapport au CHF au 31 décembre 2024 avait été supérieur de 5 %, le résultat avant impôts aurait été supérieur de 0 mio. CHF (31.12.2023: 1.9 mio. CHF). Si la cotation avait été inférieure d'autant, la répercussion sur le résultat avant impôts aurait été inverse.

Risques de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que des obligations de paiement contractuelles ou conditionnelles ne puissent plus être entièrement honorées dans la monnaie respective et dans les délais, et ce malgré une capitalisation suffisante.

La situation en matière de liquidité et de refinancement à court terme est gérée quotidiennement de manière centralisée par la fonction Trésorerie et gérée sur le plan opérationnel par la fonction Commerce. Les aspects à moyen et à long terme sont surveillés dans le cadre des réunions mensuelles de l'organe Risk et Finance.

Le conseil d'administration, la direction et l'organe Risk et Finance sont régulièrement informés par la fonction de contrôle des risques de la situation de la Banque Migros en matière de risques en se basant sur des informations qualitatives, des caractéristiques quantitatives des risques et l'utilisation de directives définies en matière de tolérance au risque.

Pour garantir une liquidité appropriée, le législateur a prescrit des exigences minimales de niveau pour les liquidités à court, moyen et long terme. Ces directives sont toujours respectées.

Respect du niveau de liquidités minimum imposé par la législation bancaire

| mio. CHF | Liquidités à court terme | | Liquidités à moyen terme | |
|------------------------|--------------------------|------------|--------------------------|------------|
| | 31.12.2024 | 31.12.2023 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
| Liquidités imputables | 9'768 | 8'046 | 7'612 | 7'189 |
| Liquidités requises | 1'544 | 633 | 5'858 | 5'383 |
| Excédent de liquidités | 8'223 | 7'413 | 1'753 | 1'806 |
| Degré de couverture | 632.5 % | 1'271.1 % | 129.9 % | 133.6 % |

4.2.4 Gestion du capital dans l'activité Services financiers

Les Services financiers axent principalement la gestion du capital sur les prescriptions de la législation bancaire relatives aux fonds propres. Celles-ci définissent un rapport minimal entre les actifs pondérés en fonction de leurs risques et les fonds propres imputables.

Prescriptions en matière de couverture des fonds propres des Services financiers

| mio. CHF | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|--------------|--------------|
| Fonds propres requis et imputables selon la législation bancaire | | |
| Risques de crédit | 1'829 | 1'780 |
| Risques liés au marché | 9 | 14 |
| Risques non liés à une contrepartie | 15 | 10 |
| Risques opérationnels | 121 | 112 |
| Total fonds propres requis | 1'974 | 1'917 |
| Capitaux propres selon les Swiss GAAP RPC | 5'178 | 4'892 |
| Écarts par rapport à la Loi sur les banques ¹ | -7 | -5 |
| Fonds propres imputables selon la législation bancaire | 5'171 | 4'887 |
| Excédent de fonds propres imputables | 3'197 | 2'970 |
| Excédent en % des fonds requis | 162.0 | 155.0 |

¹ L'écart entre les capitaux propres selon les Swiss GAAP RPC et les fonds propres imputables selon la législation bancaire résulte en premier lieu de la différence de traitement des titres de créances dans les autres actifs financiers ainsi que la valeur attendue de la distribution de bénéfices.

5. Incertitudes relatives aux estimations et jugements réalisés par la direction

La direction réalise couramment des estimations et des jugements, en se basant sur les expériences passées et sur d'autres facteurs, ainsi que sur les prévisions d'événements qui sont susceptibles de se produire de façon raisonnable dans les conditions données.

Les hypothèses et les valeurs estimées comportant le plus grand risque d'ajustement substantiel de la valeur comptable d'un actif ou d'un passif lors des exercices suivants sont présentées ci-dessous. Sont également présentées les méthodes comptables et les méthodes d'évaluation qui, en raison du jugement de la direction, peuvent avoir un effet significatif sur les comptes annuels consolidés.

(a) Juste valeur des actifs financiers et des instruments financiers

La juste valeur des autres actifs financiers et des instruments financiers qui ne sont pas négociés publiquement sur une place boursière (par ex. : participations non cotées ainsi que produits dérivés négociés hors cote «over-the-counter») est déterminée par des méthodes d'estimation reconnues. En l'occurrence, il s'agit de formuler des hypothèses qui reposent, dans la mesure du possible, sur des informations observables relatives au marché. Pour définir la valeur de marché de certains titres non cotés de l'actif circulant, la Discounted Cash Flow Method (DCF) a été appliquée. Le calcul de la DCF est réalisé sur la base de courbes des taux Bloomberg en tenant compte des paramètres pertinents (notation, durée, etc.).

(b) Pertes de valeur sur les titres de l'actif immobilisé

Pour établir une perte de valeur (Impairment) qui n'est pas de nature temporaire, le groupe Migros suit les prescriptions des Swiss GAAP RPC 20. Pour déterminer son jugement, la direction y intègre divers facteurs tels que l'évolution dans le temps et l'ampleur de la perte de valeur, le secteur d'activité, l'environnement technologique, l'évolution des Credit Default Swap Spreads, etc. Cette procédure repose donc sur des estimations significatives qui tiennent compte des incertitudes. Au cours de l'exercice sous revue et de l'exercice précédent, des pertes de valeur sur les titres de l'actif immobilisé ont été effectuées. Pour plus d'informations, voir l'annexe 7 Résultat de l'activité Services financiers et l'annexe 13 Produits financiers et charges financières.

(c) Durée d'utilité des immobilisations corporelles

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont définies sur la base des données techniques courantes et des expériences tirées du passé. Les durées d'utilité effectives peuvent cependant varier des durées d'utilité initialement définies suite à un changement technologique et selon la situation du marché. En cas de divergence, les durées d'utilité initialement définies sont ajustées.

(d) Pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles

Le fait qu'une immobilisation corporelle, incorporelle ou qu'une autre immobilisation ait pu perdre de la valeur est systématiquement vérifié s'il existe des indices concrets de surévaluation des valeurs comptables. Le test de perte de valeur est établi sur la base d'estimations et d'hypothèses de la direction concernant l'usage futur de cette immobilisation. Les valeurs effectivement réalisées peuvent être différentes de ces estimations. Concernant les projets d'investissements, des incertitudes peuvent exister sur les dépassements de devis et sur les objectifs de rentabilité. Voir à ce sujet l'annexe 26 Immobilisations corporelles et l'annexe 27 Immobilisations incorporelles.

(e) Impôts sur le résultat

Le groupe est imposable dans différents pays et cantons, ce qui requiert de procéder à des estimations lors du calcul de la provision pour impôts. C'est pourquoi des différences peuvent exister entre les résultats effectifs et les estimations des charges ou remboursements futurs d'impôts fondées sur les hypothèses formulées par la direction. Des provisions pour impôts sont constituées sur la base d'estimations appropriées pour tenir compte du montant et du risque de survenance de dettes incertaines.

(f) Actifs d'impôt différé sur le résultat

Des actifs d'impôt différé sur pertes fiscales reportées inutilisées sont comptabilisés à l'actif s'il est probable que des bénéfices futurs seront disponibles pour permettre une compensation fiscale avec les pertes reportées. Pour établir si des actifs d'impôt différé ayant été comptabilisés à l'actif ont pu perdre de la valeur, des hypothèses sont formulées quant aux bénéfices fiscaux futurs utilisables.

6. Informations sectorielles

Les informations sectorielles regroupent des informations sur les secteurs opérationnels, ainsi que des indications complémentaires par régions à l'échelle du groupe.

6.1 Délimitation des secteurs opérationnels

La définition des secteurs opérationnels du groupe Migros repose sur les entités de l'organisation pour lesquelles un rapport interne est remis à la direction générale de la Fédération des coopératives Migros, en sa qualité d'organe suprême de direction dépassant le cadre des secteurs. Ce rapport interne se base sur une subdivision du groupe Migros en six domaines d'activité stratégiques, qui représentent respectivement des secteurs opérationnels soumis à une obligation de reporting en raison de leur matérialité. Ils se distinguent par les produits et services qu'ils produisent ou proposent comme suit:

– **Commerce de détail par le canal des coopératives:**

Toutes les activités des coopératives Migros et de leurs filiales en Suisse et à l'étranger (supermarchés/hypermarchés, y compris le groupe Tegut, commerce de gros, restauration, marchés spécialisés, installations de loisirs, écoles-clubs), les prestations de services des entreprises logistiques du groupe (transport de marchandises, entrepôt central) ainsi que les services de la Fédération des coopératives Migros (achats centralisés, médias Migros, etc.) et du supermarché en ligne de Migros, y compris l'engagement global du groupe Migros dans le cadre du Pour-cent culturel Migros.

– **Commerce:**

Vente de biens et fourniture de services par Denner (commerce de détail discount), Digitec Galaxus, Ex Libris (multimédias de loisirs), Migrol (combustibles et carburants) et migrolino (Convenience Stores).

– **Migros Industrie:**

Production et vente de biens à l'intérieur et à l'extérieur du groupe par les entreprises de Migros Industrie.

– **Services financiers:**

Services de la Banque Migros dans le domaine des Services financiers et ses filiales (leasing, gestion immobilière).

– **Voyages:**

Organisation, réalisation et vente de voyages ainsi que de prestations de services touristiques par le groupe Hotelplan.

– **Santé:**

Les activités d'appui dans les domaines de la médecine et du fitness sont regroupées dans le secteur Santé.

6.2 Informations sur les secteurs opérationnels

Le rapport interne repose entièrement sur les méthodes comptables de la clôture du groupe des Swiss GAAP RPC, conformément à l'annexe 3.

Les performances des secteurs sont notamment jugées sur le résultat avant résultat financier et impôts sur le résultat. Cela s'applique aussi au secteur Services financiers, étant donné que les produits et les charges de l'activité Services financiers font également partie de l'activité d'exploitation et contribuent donc au résultat avant résultat financier. Les transactions entre les secteurs s'effectuent par principe sur la base des prix du marché.

Concernant les actifs et les passifs sectoriels, le secteur Services financiers se distingue des cinq autres secteurs opérationnels, qui constituent ensemble les Activités commerciales et industrielles du groupe Migros. Tandis que pour l'activité Services financiers on publie l'actif total et le passif total, le rapport interne des autres secteurs est axé sur une valeur nette qui englobe uniquement certains postes de l'actif et du passif. Cette valeur nette utilisée pour les actifs sectoriels (Net Operating Assets) comprend les stocks, les immeubles de placement, les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles, ainsi que les créances et dettes de livraisons et prestations. La valeur utilisée pour les dettes sectorielles (dette financière nette) résulte de la différence entre les dettes portant intérêts et les autres actifs financiers réalisables à court terme.

Informations par secteurs opérationnels

| 2024 | Commerce de détail par le canal des coopératives | Commerce de marchandises | Migros Industrie | Services financiers | Voyages | Santé ³ | Total secteurs | Rapprochement ¹ | Total groupe Migros |
|--|--|--------------------------|------------------|---------------------|--------------|--------------------|----------------|----------------------------|---------------------|
| Produits | | | | | | | | | |
| ↳ réalisés avec des tiers | 16'883 | 9'077 | 1'852 | 1'353 | 1'788 | 1'577 | 32'529 | – | 32'529 |
| ↳ réalisés avec d'autres secteurs | 700 | 18 | 4'389 | 3 | 0 | 0 | 5'110 | –5'110 | – |
| Total produits | 17'583 | 9'094 | 6'242 | 1'355 | 1'788 | 1'577 | 37'639 | –5'110 | 32'529 |
| Résultat avant résultat financier et impôts sur le résultat | –60 | 108 | 155 | 342 | 23 | –99 | 469 | 15 | 484 |
| Actifs sectoriels | 10'182 | 1'415 | 2'347 | 60'745 | –19 | 861 | 75'531 | 6'491 | 82'021 |
| Passifs sectoriels ² | –975 | 550 | 1'046 | 55'580 | 66 | 631 | 56'898 | 3'075 | 59'973 |

| 2023 | Commerce de détail par le canal des coopératives | Commerce de marchandises | Migros Industrie | Services financiers | Voyages | Santé ³ | Total secteurs | Rapprochement ¹ | Total groupe Migros |
|--|--|--------------------------|------------------|---------------------|--------------|--------------------|----------------|----------------------------|---------------------|
| Produits | | | | | | | | | |
| ↳ réalisés avec des tiers | 17'031 | 8'801 | 1'805 | 1'264 | 1'736 | 1'316 | 31'953 | – | 31'953 |
| ↳ réalisés avec d'autres secteurs | 752 | 25 | 4'296 | 4 | 0 | 1 | 5'078 | –5'078 | 0 |
| Total produits | 17'783 | 8'826 | 6'101 | 1'267 | 1'736 | 1'317 | 37'031 | –5'078 | 31'953 |
| Résultat avant résultat financier et impôts sur le résultat | 67 | 109 | –175 | 376 | 27 | –116 | 288 | –2 | 286 |
| Actifs sectoriels | 10'312 | 1'345 | 2'248 | 58'650 | –21 | 951 | 73'485 | 6'948 | 80'433 |
| Passifs sectoriels ² | –832 | 438 | 1'051 | 53'769 | 82 | 778 | 55'285 | 3'501 | 58'787 |

¹ Le rapprochement comprend l'élimination des relations entre les secteurs. Le rapprochement comporte d'autres positions uniquement pour les actifs sectoriels et les passifs sectoriels (voir aperçu ci-dessous).

² Dans les secteurs de l'activité commerciale et industrielle, les passifs sectoriels constituent un montant net entre les dettes productives d'intérêts et les autres actifs financiers réalisables à court terme. Si ce montant est négatif, cela signifie que les autres actifs financiers réalisables à court terme sont supérieurs aux dettes productives d'intérêts.

³ Présenté comme secteur Autres l'année précédente

Rapprochement des montants sectoriels avec ceux de la clôture

Rapprochement du résultat

| mio. CHF | 2024 | 2023 |
|---|------------|------------|
| Résultat avant résultat financier et impôts sur le résultat total secteurs | 469 | 288 |
| Éliminations | 15 | -2 |
| Résultat avant résultat financier et impôts sur le résultat du groupe Migros | 484 | 286 |
| Résultat financier | 22 | -25 |
| Résultat avant impôts sur le résultat du groupe Migros | 506 | 261 |

Rapprochement des actifs

| mio. CHF | 2024 | 2023 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| Total actifs sectoriels | 75'531 | 73'485 |
| Dettes de livraisons et prestations | 1'478 | 1'841 |
| Actifs non opérationnels | 11'820 | 12'617 |
| Éliminations | -6'807 | -7'510 |
| Total actifs du groupe Migros | 82'021 | 80'433 |

Rapprochement des dettes

| mio. CHF | 2024 | 2023 |
|--|---------------|---------------|
| Total passifs sectoriels | 56'898 | 55'285 |
| Autres actifs financiers réalisables à court terme | 2'859 | 3'908 |
| Dettes ne portant pas intérêts | 4'530 | 4'706 |
| Éliminations | -4'315 | -5'112 |
| Total fonds étrangers du groupe Migros | 59'973 | 58'787 |

6.3 Informations par régions

Le groupe Migros opère surtout en Suisse et en partie à l'étranger. L'affectation des produits et des actifs aux régions Suisse et Étranger s'effectue en fonction du lieu d'implantation des installations de production et de la fourniture de services. Par conséquent, la région Suisse comprend toutes les activités des entreprises Migros suisses, y compris leurs activités d'exportation vers l'étranger. La région Étranger englobe toutes les activités des entreprises du groupe Migros implantées à l'étranger. Il s'agit pour l'essentiel d'entreprises établies en Allemagne, en Angleterre, en France, en Amérique du Nord et en Corée du Sud. L'actif à long terme présenté contient les immeubles de placement, les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à la date de clôture respective du bilan.

Informations par régions

| mio. CHF | 2024 | | | 2023 | | |
|--|--------|----------|--------|--------|----------|--------|
| | Suisse | Étranger | Total | Suisse | Étranger | Total |
| Total produits réalisés avec des tiers | 29'044 | 3'486 | 32'529 | 28'623 | 3'330 | 31'953 |
| Actifs à long terme | 12'566 | 539 | 13'106 | 12'727 | 557 | 13'284 |

Notes sur le compte de résultat

7. Résultat de l'activité Services financiers

| mio. CHF | 2024 | 2023 |
|--|--------------|-------------|
| Produits d'intérêts | | |
| Liquidités | 109 | 127 |
| Créances envers les banques | – | 1 |
| Créances hypothécaires et autres créances clients | 921 | 853 |
| Titres de l'actif immobilisé | 9 | 4 |
| Total produits d'intérêts | 1'039 | 985 |
| Charges d'intérêts | | |
| Dettes envers les banques | –34 | –26 |
| Dépôts clients et dettes envers les clients | –264 | –180 |
| Titres de créances émis | –93 | –73 |
| Total charges d'intérêts | –391 | –279 |
| Pertes de valeur sur les opérations de crédit¹ | | |
| Créances envers les banques | – | – |
| Créances hypothécaires | –10 | –11 |
| Autres créances clients | –41 | –45 |
| Total pertes de valeur sur les opérations de crédit | –51 | –56 |
| Reprises de pertes de valeur sur les opérations de crédit¹ | | |
| Créances envers les banques | – | – |
| Créances hypothécaires | 1 | 2 |
| Autres créances clients | 5 | 7 |
| Total reprises de pertes de valeur sur les opérations de crédit | 6 | 9 |
| Résultat des opérations sur intérêts | 603 | 658 |
| Produits de commissions | | |
| Créances hypothécaires et autres créances clients | 14 | 9 |
| Opérations sur titres et placements | 94 | 88 |
| Autres opérations de service | 111 | 97 |
| Total produits de commissions | 219 | 194 |
| Charges de commissions | –95 | –87 |
| Résultat de commissions | 124 | 107 |
| Résultat sur autres actifs financiers | | |
| Bénéfices / (pertes) sur les titres de l'actif circulant | 1 | 1 |
| Bénéfices / (pertes) sur les titres de l'actif immobilisé | – | – |
| Pertes de valeur sur les titres de l'actif immobilisé | – | –2 |
| Reprises de pertes de valeur sur les titres de l'actif immobilisé | 1 | – |
| Produits de dividendes sur les titres de l'actif immobilisé | 6 | 6 |
| Écarts de change, nets | 73 | 62 |
| Résultat des autres actifs financiers | 81 | 67 |
| Total résultat des opérations des services financiers | 808 | 832 |
| Présentation dans les comptes annuels consolidés du FCM sous: | | |
| Produits des services financiers | 1'339 | 1'245 |
| Charges pour services financiers | –531 | –413 |
| Total résultat des opérations des services financiers | 808 | 832 |

L'évolution des taux d'intérêt a entraîné à la fois une hausse des produits d'intérêts et des charges d'intérêts. Le résultat des opérations d'intérêts a continué d'être alimenté par la croissance des prêts et des dépôts accordés à la clientèle. Alors que la Banque nationale suisse a commencé à baisser rapidement et nettement ses taux directeurs dans le courant de l'année 2024, la Banque Migros n'a délibérément suivi que partiellement la baisse des taux d'intérêt du marché en ce qui concerne la rémunération de son compte. Le résultat des opérations de commissions a augmenté à 124 mio. CHF en raison de la croissance du domaine des placements et de l'expansion du portefeuille de cartes de crédit.

8. Autres produits d'exploitation

| mio. CHF | 2024 | 2023 |
|--|------------|------------|
| Contributions publicitaires | 68 | 70 |
| Prestations à soi-même comptabilisées à l'actif (immobilisations corporelles, logiciels) | 64 | 50 |
| Bénéfices sur cessions des | | |
| ↳ Immeubles de placement | 4 | 0 |
| ↳ Immobilisations corporelles | 43 | 22 |
| ↳ Immobilisations incorporelles | 0 | - |
| ↳ Participations et domaines d'activité | 6 | - |
| Autres produits d'exploitation | 380 | 385 |
| Total autres produits d'exploitation | 565 | 528 |

Les autres produits d'exploitation englobent les produits issus d'activités secondaires régulières. Ces produits comportent des subventions publiques d'un montant de 3 mio. CHF (2023: 5 mio. CHF). À la date de clôture du bilan, il n'existait ni condition non remplie ni autre incertitude pouvant impacter le résultat relativement aux aides publiques saisies.

9. Charges de matières et de services

| mio. CHF | 2024 | 2023 |
|---|---------------|---------------|
| Charges de matières et de services | 19'084 | 18'931 |
| Variation des stocks | -24 | -3 |
| Total charges de matières et de services | 19'061 | 18'928 |

Les charges de matières et de services comportent des subventions publiques, principalement au profit des entreprises de Migros Industrie (notamment des remboursements de droits de douane, la ristourne sur le lait, d'autres subventions) d'un montant de 6 mio. CHF (2023: 6 mio. CHF) comptabilisées en diminution de charges. À la date de clôture du bilan, il n'existait pas d'autres formes d'aides publiques dont aurait directement bénéficié le groupe Migros. À la date de clôture du bilan, il n'existait ni condition non remplie ni autre incertitude pouvant impacter le résultat relativement aux aides publiques saisies.

10. Charges de personnel

| mio. CHF | Annexe | 2024 | 2023 |
|--|--------|--------------|--------------|
| Salaires et traitements | | 5'087 | 4'946 |
| Charges de prévoyance | 33 | 530 | 448 |
| Assurances sociales et autres prestations sociales | | 607 | 593 |
| Autres charges de personnel | | 360 | 341 |
| Total charges de personnel | | 6'584 | 6'328 |

En accord avec les partenaires sociaux, les entreprises Migros ont consenti en 2024 des augmentations de salaires (individuelles et au mérite) allant jusqu'à 2.2%.

Les autres charges de personnel incluent, entre autres, les dépenses relatives aux cadeaux d'ancienneté et les formations destinées aux collaboratrices et aux collaborateurs.

La baisse des charges de prévoyance enregistrée l'exercice précédent tient compte de l'augmentation progressive de l'âge de la retraite à 65 ans.

11. Amortissements

| mio. CHF | Annexe | 2024 | 2023 |
|--|--------|--------------|--------------|
| Immeubles de placement | 25 | | |
| ↳ Amortissements courants | | 5 | 24 |
| ↳ Amortissements et pertes de valeur extraordinaires | | 1 | - |
| ↳ Reprises de pertes de valeur | | - | - |
| Total amortissements immeubles de placement | | 6 | 24 |
| Immobilisations corporelles | 26 | | |
| ↳ Amortissements courants | | 1'064 | 1'125 |
| ↳ Amortissements et pertes de valeur extraordinaires | | 161 | 198 |
| ↳ Reprises de pertes de valeur | | -22 | -1 |
| Total amortissements immobilisations corporelles | | 1'203 | 1'323 |
| Immobilisations incorporelles | 27 | | |
| ↳ Amortissements courants | | 202 | 214 |
| ↳ Amortissements et pertes de valeur extraordinaires | | 77 | 218 |
| ↳ Reprises de pertes de valeur | | -0 | - |
| Total amortissements immobilisations incorporelles | | 279 | 432 |
| Autres actifs | | | |
| ↳ Amortissements courants | | - | - |
| ↳ Amortissements et pertes de valeur extraordinaires | | - | 3 |
| ↳ Reprises de pertes de valeur | | - | - |
| Total amortissements autres actifs | | - | 3 |
| Total amortissements | | | |
| ↳ Amortissements courants | | 1'271 | 1'363 |
| ↳ Amortissements et pertes de valeur extraordinaires | | 239 | 420 |
| ↳ Reprises de pertes de valeur | | -22 | -1 |
| Total amortissements | | 1'488 | 1'782 |

12. Autres charges d'exploitation

| mio. CHF | 2024 | 2023 |
|--|--------------|--------------|
| Charges locatives et droits de superficie | 847 | 840 |
| Pertes sur cessions des | | |
| ↳ Immeubles de placement | 0 | - |
| ↳ Immobilisations corporelles | 9 | 4 |
| ↳ Immobilisations incorporelles | - | - |
| ↳ Participations et domaines d'activité | 17 | 1 |
| Entretien | 554 | 527 |
| Énergie et consommables | 710 | 698 |
| Publicité | 556 | 612 |
| Administration | 405 | 407 |
| Autres charges d'exploitation | 1'286 | 1'127 |
| Total autres charges d'exploitation | 4'383 | 4'216 |

Les autres charges d'exploitation englobent entre autres des charges pour des prestations de services liées à l'informatique, à la logistique et aux transports, ainsi que des taxes, droits, impôts réels et impôts sur le capital. L'augmentation des autres charges et des frais d'entretien entraîne une augmentation par rapport à l'exercice précédent.

13. Produits financiers et charges financières

| mio. CHF | 2024 | 2023 |
|---|------------|------------|
| Produits financiers | | |
| Produits d'intérêts | | |
| Liquidités | 9 | 7 |
| Créances envers les banques | 24 | 17 |
| Titres de l'actif immobilisé | 2 | 3 |
| Prêts | 8 | 10 |
| Autres produits d'intérêts | 6 | 7 |
| Total produits d'intérêts | 49 | 44 |
| Résultat des autres actifs financiers | | |
| Bénéfices / (Pertes) sur les titres de l'actif circulant | 1 | 0 |
| Bénéfices / (Pertes) sur les titres de l'actif immobilisé | 2 | -1 |
| Produits de dividendes sur les titres de l'actif immobilisé | 5 | 9 |
| Écarts de change, nets | -14 | -29 |
| Total résultat des autres actifs financiers | -7 | -21 |
| Reprises de pertes de valeur sur les titres de l'actif immobilisé et les créances envers les banques | | |
| Titres de l'actif immobilisé | - | - |
| Prêts | 15 | - |
| Créances envers les banques | - | - |
| Total reprises de pertes de valeur sur les titres de l'actif immobilisé et les créances envers les banques | 15 | - |
| Pertes de valeur sur les titres de l'actif immobilisé et les créances envers les banques | | |
| Titres de l'actif immobilisé | -4 | -6 |
| Prêts | -16 | -17 |
| Créances envers les banques | - | - |
| Abandons de créances | -2 | -0 |
| Total pertes de valeur sur les titres de l'actif immobilisé et les créances envers les banques | -22 | -23 |
| Total produits financiers | 36 | 0 |
| Charges financières | | |
| Charges d'intérêts | | |
| Dettes envers les banques | -5 | -2 |
| Titres de créances émis | - | - |
| Autres dettes financières | -0 | -0 |
| Leasing financier | -8 | -9 |
| Ajustements de l'actualisation des provisions | -0 | -0 |
| Autres charges d'intérêts | 0 | -12 |
| Total charges d'intérêts | -13 | -23 |
| Autres charges financières | -3 | -5 |
| Total charges financières | -17 | -28 |

14. Impôts sur le résultat

| mio. CHF | 2024 | 2023 |
|-------------------------------------|-----------|-----------|
| Impôts courants sur le résultat | 136 | 145 |
| Impôts différés sur le résultat | -48 | -59 |
| Total impôts sur le résultat | 87 | 86 |

Évolution des passifs d'impôt différé sur le résultat (nets)

| mio. CHF | 2024 | 2023 |
|---|--------------|--------------|
| État au 1er janvier | 1'040 | 1'083 |
| Variation du périmètre de consolidation | 0 | 17 |
| Comptabilisation par compte de résultat | -48 | -59 |
| Écarts de change | -5 | -1 |
| État au 31 décembre (net) | 987 | 1'040 |

Pour les différences d'évaluation entre les actifs et passifs évalués selon les directives uniformes du groupe par rapport aux valeurs fiscalement déterminantes, des impôts différés sur le résultat ont été pris en compte. Ces derniers sont présentés séparément dans le bilan consolidé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sur le résultat sont compensés s'il existe un droit de compenser les créances des passifs d'impôt courant avec les dettes d'impôt courant, et si les impôts sur le résultat portent sur la même entité fiscale.

Pour calculer les impôts différés sur les bénéfices à délimiter annuellement, le taux d'imposition respectif attendu a été utilisé pour les sociétés du groupe. Au total, le taux d'imposition moyen attendu pour le groupe durant l'exercice sous revue s'élève à 18.3 % (exercice précédent: 18.4 %) et se maintient donc au niveau de l'exercice précédent.

À la date de clôture du bilan, il existe une créance d'impôt différé sur les bénéfices comptabilisée au bilan résultant de pertes fiscales reportées qui n'ont pas encore été utilisées qui s'élève à 348 mio. CHF (exercice précédent: 291 mio. CHF). Les actifs d'impôt sur les bénéfices issus de pertes fiscales reportées seront pris en compte si des résultats imposables futurs sont suffisants pour imputer les pertes fiscales reportées. L'évaluation de leur comptabilisation à l'actif repose sur l'évolution attendue des affaires, ainsi que sur l'existence de possibilités d'économies fiscales.

Le groupe Migros entre dans le champ d'application des prescriptions minimales de l'OCDE en matière d'imposition («BEPS 2.0 – Pilier II») en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024. Ces directives indiquent essentiellement qu'un impôt supplémentaire doit être versé pour la différence entre le taux d'imposition (plus bas) effectif (calculé selon les directives publiées de l'OCDE, «GloBE») et le taux d'imposition minimal de 15 %.

La Suisse a adopté les règles de l'OCDE en matière d'imposition minimale en modifiant sa constitution et en adoptant un règlement correspondant. Un impôt complémentaire national («QDMTT») sera prélevé pour la période sous revue 2024, tandis qu'un impôt complémentaire international («IRR») entrera en vigueur pour les périodes sous revue à partir de 2025.

Sur la base du «Country-by-Country-Reporting (CbCR)» existant, le groupe Migros évalue périodiquement l'applicabilité des dispositions transitoires («transitional Safe Harbour-Rules») qui permettent de simplifier l'établissement des rapports.

Pour la période sous revue 2024, les critères de déclaration simplifiée ont été remplis dans toutes les principales juridictions fiscales et l'entrée en vigueur des règles minimales d'imposition de l'OCDE ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la charge d'impôt sur le résultat.

15. Charges à buts culturels, sociaux et politico-économiques

Les prestations fournies dans le cadre du Pour-cent culturel Migros correspondent à un engagement volontaire de Migros dans les domaines de la culture, des activités sociales, de la formation, des loisirs et de l'économie. Avec ses institutions, ses projets et ses activités, Migros permet à une population plus large d'accéder aux prestations culturelles et sociales. Les montants par domaine se répartissent comme suit:

| mio. CHF | 2024 | 2023 |
|--|------------|------------|
| Culture | 30 | 26 |
| Formation | 62 | 67 |
| Société | 10 | 9 |
| Loisirs | 11 | 11 |
| Économie | 4 | 3 |
| Administration | 4 | 4 |
| Total charges à buts culturels, sociaux et politico-économiques | 121 | 121 |

Le financement de cet engagement est ancré dans les statuts et dans les règlements des coopératives (y compris de la FCM). Celles-ci sont tenues de consacrer, sur une moyenne de quatre ans, au moins 0.5 % (FCM: 0.33 %) de leur chiffre d'affaires de commerce de détail à des fins culturelles, sociales et de politique économique. Ainsi, une part des fonds est utilisée pour soutenir les écoles-clubs. Ces charges sont comprises dans les charges d'exploitation. Selon les Swiss GAAP RPC, les insuffisances de dépenses sur une période de quatre ans ne sont pas considérées comme une dette et les excédents de dépenses ne sont pas considérés comme une créance.

Des provisions sont donc constituées uniquement pour les engagements de dépenses ou de prestations envers des tiers existant à la clôture. Les dispositions statutaires et réglementaires sont respectées par la constitution de la «réserve de bénéfices du Pour-cent culturel». À celle-ci figurent les insuffisances de dépenses au titre des prestations du Pour-cent culturel qui devront être rattrapées au cours des années suivantes.

Réserve de bénéfices du Pour-cent culturel

| mio. CHF | 2024 | 2023 |
|--|-----------|-----------|
| Charges minimales | 118 | 118 |
| Charges effectives | 121 | 121 |
| Excès / (Insuffisance) des charges de l'exercice | 3 | 3 |
| Excès / (Insuffisance) des charges sur la période de quatre ans | 52 | 73 |
| Réserve de bénéfices du Pour-cent culturel au 31 décembre | 14 | 11 |

Lors de l'exercice 2024, le montant des dépenses effectuées par le groupe Migros dans le cadre du Pour-cent culturel a été supérieur de 3 mio. CHF au minimum prévu par les statuts. En 2024, les réserves de bénéfices du Pour-cent culturel ont été augmentées de 2 mio. CHF à 14 mio. CHF.

La réserve de bénéfices du Pour-cent culturel est une composante des réserves de bénéfices.

16. Activités commerciales destinées à être abandonnées

Dans le secteur Commerce de détail par le canal des coopératives, la réorientation des marchés spécialisés Migros a été décidée fin 2023 et la recherche de nouveaux propriétaires a été annoncée publiquement dans les communiqués de presse du 2 février et du 18 juin 2024. Le processus de cession a été lancé dans le secteur Migros Industrie pour Mibelle Group et dans le secteur Voyages pour Hotelplan Group. Ces décisions ont été prises dans le cadre de la focalisation stratégique sur le cœur de métier du groupe Migros. De nouveaux propriétaires ont déjà pu être trouvés pour certains de ces secteurs d'activité.

Les répercussions comptables admissibles et évaluables de ces décisions sont prises en compte dans les comptes annuels consolidés de 2024.

Vous trouverez d'autres détails sur les cessions de filiales et de domaines d'activité dans l'annexe 39. Les événements postérieurs à la date de clôture du bilan sont mentionnés dans l'annexe 41.

Notes sur le bilan

17. Liquidités

| mio. CHF | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|--------------|--------------|
| Avoirs en caisse, en comptes de chèques postaux et en banques | 9'779 | 8'612 |
| Fonds à terme d'une échéance d'origine de 90 jours au maximum | 66 | 44 |
| Total liquidités | 9'844 | 8'656 |

18. Créances hypothécaires et autres créances clients

| mio. CHF | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|---------------|---------------|
| Selon le type d'engagement | | |
| Créances hypothécaires | | |
| ↳ Immeubles d'habitations | 45'252 | 44'618 |
| ↳ Bâtiments administratifs et commerciaux | 1'038 | 951 |
| ↳ Artisanat et industrie | 375 | 467 |
| ↳ Autres créances hypothécaires | 336 | 396 |
| Autres créances clients | 3'719 | 3'610 |
| Total créances hypothécaires et autres créances clients (brutes) | 50'720 | 50'042 |
| Pertes de valeur | -187 | -162 |
| Total créances hypothécaires et autres créances clients | 50'533 | 49'880 |
| Selon le type de sûreté | | |
| Couvertures hypothécaires | 46'481 | 46'870 |
| Couvertures par titres | - | - |
| Cautions ou autres couvertures | 852 | 161 |
| Sans couverture | 3'387 | 3'011 |
| Total créances hypothécaires et autres créances clients (brutes) | 50'720 | 50'042 |
| Pertes de valeur | -187 | -162 |
| Total créances hypothécaires et autres créances clients | 50'533 | 49'880 |

Du fait de la combinaison des canaux numériques et du conseil personnalisé, les créances hypothécaires ont pu être augmentées de 1.3%. La croissance des prêts accordés aux clients s'est manifestée tant pour la clientèle d'entreprises que pour les particuliers. Le développement du portefeuille de crédits largement diversifié dans toute la Suisse s'effectue en accord avec une gestion prudente de l'entreprise.

Variation des dépréciations cumulées

| mio. CHF | 2024 | | | 2023 | | |
|---|------------------------|-------------------------|------------|------------------------|-------------------------|------------|
| | Créances hypothécaires | Autres créances clients | Total | Créances hypothécaires | Autres créances clients | Total |
| État au 1er janvier | 77 | 85 | 162 | 67 | 59 | 125 |
| Variation du périmètre de consolidation | – | – | – | – | – | – |
| Pertes de valeur | 10 | 42 | 52 | 12 | 50 | 61 |
| Reprises de pertes de valeur | –1 | –5 | –6 | –2 | –7 | –9 |
| Sorties / Reclassements | –5 | –16 | –21 | 0 | –16 | –16 |
| Écarts de change | – | – | – | – | – | – |
| État au 31 décembre | 80 | 106 | 187 | 77 | 85 | 162 |

Les opérations de crédit des Services financiers sont pour l'essentiel effectuées sur une base garantie et sur le marché suisse de l'immobilier.

| mio. CHF | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--|------------|------------|
| Hypothèques gagées pour la Banque de Lettres de Gage | 10'417 | 9'698 |
| Prêts de la Banque de Lettres de Gage | 7'977 | 7'451 |

19. Créances de livraisons et prestations et autres créances

| mio. CHF | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--|--------------|--------------|
| Créances de livraisons et prestations | 1'074 | 1'159 |
| Autres créances | 368 | 342 |
| Total créances de livraisons et prestations et autres créances (brutes) | 1'442 | 1'501 |
| Dépréciations | –61 | –62 |
| Total créances de livraisons et prestations et autres créances | 1'381 | 1'439 |

Certaines entreprises ont nettement réduit les créances de livraisons et prestations, ce qui entraîne globalement une baisse par rapport à l'exercice précédent. Les autres créances englobent notamment des demandes de restitution de taxes sur la valeur ajoutée, des créances d'impôts anticipés, des créances envers les sociétés de cartes de crédit et des cautions.

Variation des dépréciations cumulées

| mio. CHF | 2024 | 2023 |
|---|------------|------------|
| État au 1er janvier | -62 | -56 |
| Variation du périmètre de consolidation | 0 | 0 |
| Pertes de valeur | -13 | -8 |
| Reprises de pertes de valeur | 9 | 3 |
| Sorties | 6 | -2 |
| Écarts de change | 0 | 1 |
| État au 31 décembre | -61 | -62 |
| Créances gagées | - | - |

La constitution et la reprise, dans le compte de résultat, des provisions pour pertes sur créances de livraisons et prestations et autres créances sont comptabilisées et présentées dans les autres charges d'exploitation.

20. Stocks

| mio. CHF | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|--------------|--------------|
| Matières premières, fournitures et matériels d'exploitation | 524 | 544 |
| Produits en cours | 84 | 82 |
| Produits finis | 314 | 304 |
| Marchandises | 1'637 | 1'763 |
| Stocks obligatoires | 24 | 22 |
| Total stocks (bruts) | 2'583 | 2'715 |
| Pertes de valeur | -300 | -301 |
| Total stocks | 2'283 | 2'414 |
| Stocks mis en gage | - | - |

Les stocks ont diminué à la suite de la baisse des stocks, notamment de marchandises. Les corrections de valeur sont soumises à des fluctuations annuelles et se maintiennent au niveau de l'exercice précédent.

21. Actifs financiers

| mio. CHF | Instrument finan- ciers dérivés pour détention à des fins de transaction | Titres de l'actif circulant | Titres de l'actif immobilisé | Prêts | Total |
|--|---|--------------------------------|---------------------------------|------------|--------------|
| <i>Annexe</i> | 24 | 22 | 23 | | |
| État au 1er janvier 2024 | 26 | 36 | 1'026 | 740 | 1'829 |
| Variation du périmètre de consolidation | – | – | – | – | – |
| Entrées | 0 | 185 | 204 | 761 | 1'150 |
| Variations de valeur par compte de résultat | 47 | 1 | 0 | 0 | 48 |
| Reclassements | – | – | – | – | – |
| Sorties | –54 | –1 | –203 | –941 | –1'199 |
| Écarts de change | – | –1 | 0 | –0 | –1 |
| État au 31 décembre 2024 | 20 | 220 | 1'027 | 560 | 1'827 |
| Pertes de valeur cumulées | | | | | |
| État au 1er janvier 2024 | | | –11 | –22 | –34 |
| Variation du périmètre de consolidation | | | – | – | – |
| Pertes de valeur | | | –4 | –16 | –20 |
| Reprises de pertes de valeur | | | 1 | 16 | 17 |
| Reclassements | | | – | – | – |
| Sorties | | | 3 | 4 | 7 |
| Écarts de change | | | –0 | –0 | –0 |
| État au 31 décembre 2024 | | | –10 | –20 | –30 |
| Valeurs au bilan | | | | | |
| 1er janvier 2024 | 26 | 36 | 1'015 | 718 | 1'795 |
| 31 décembre 2024 | 20 | 220 | 1'017 | 540 | 1'797 |
| Informations complémentaires sur les autres actifs financiers | | | | | |
| Autres actifs financiers gagés | – | – | – | – | – |

D'autres détails relatifs aux valeurs des autres actifs financiers mentionnés au bilan figurent dans les annexes 22 à 24. D'autres indications relatives aux conséquences du résultat des autres actifs financiers figurent dans l'annexe 7 Résultat de l'activité Services financiers et dans l'annexe 13 Produits financiers et charges financières.

| mio. CHF | Instrument finan- ciers dérivés pour détention à des fins de transaction | Titres de l'actif circulant | Titres de l'actif immobilisé | Prêts | Total |
|--|---|--------------------------------|---------------------------------|------------|--------------|
| <i>Annexe</i> | 24 | 22 | 23 | | |
| État au 1er janvier 2023 | 12 | 165 | 936 | 443 | 1'557 |
| Variation du périmètre de consolidation | - | - | 0 | 5 | 5 |
| Entrées | - | 0 | 70 | 1'075 | 1'145 |
| Variations de valeur par compte de résultat | 85 | 1 | -1 | -0 | 86 |
| Reclassements | - | -130 | 130 | - | - |
| Sorties | -71 | -1 | -110 | -783 | -964 |
| Écarts de change | - | -0 | -0 | -0 | -0 |
| État au 31 décembre 2023 | 26 | 36 | 1'026 | 740 | 1'829 |
| Pertes de valeur cumulées | | | | | |
| État au 1er janvier 2023 | | | -6 | -4 | -10 |
| Variation du périmètre de consolidation | | | -0 | - | -0 |
| Pertes de valeur | | | -8 | -17 | -25 |
| Reprises de pertes de valeur | | | - | - | - |
| Reclassements | | | - | - | - |
| Sorties | | | 3 | -1 | 2 |
| Écarts de change | | | - | 0 | 0 |
| État au 31 décembre 2023 | | | -11 | -22 | -34 |
| Valeurs au bilan | | | | | |
| 1er janvier 2023 | 12 | 165 | 930 | 439 | 1'546 |
| 31 décembre 2023 | 26 | 36 | 1'015 | 718 | 1'795 |
| Informations complémentaires sur les autres actifs financiers | | | | | |
| Autres actifs financiers gagés | - | - | - | - | - |

22. Titres de l'actif circulant

| mio. CHF | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--|------------|------------|
| Titres de créances | | |
| Cotés en bourse | 42 | – |
| Non cotés en bourse | 0 | – |
| Total titres de créances | 42 | – |
| Titres de participations | | |
| Cotés en bourse | 67 | 34 |
| Non cotés en bourse | 110 | 2 |
| Total titres de participations | 178 | 36 |
| Total titres de l'actif circulant | 220 | 36 |

Au cours de l'exercice sous revue, des réorientations stratégiques des portefeuilles d'actions ont entraîné un reclassement des titres de créance et de participation entre l'actif circulant et l'actif immobilisé (cf. Titres de l'actif immobilisé, annexe 23).

23. Titres de l'actif immobilisé

| mio. CHF | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|--------------|--------------|
| Titres de créances | | |
| Cotés en bourse | 651 | 626 |
| Non cotés en bourse | 96 | 32 |
| Total titres de créances | 747 | 658 |
| Titres de participations | | |
| Cotés en bourse | 133 | 176 |
| Non cotés en bourse | 148 | 192 |
| Total titres de participations | 280 | 367 |
| Total titres de l'actif immobilisé (bruts) | 1'027 | 1'026 |
| Dépréciations | –10 | –11 |
| Total titres de l'actif immobilisé | 1'017 | 1'015 |

Dans le cadre de la gestion des liquidités, le portefeuille des titres de créance de la catégorie «Titres de l'actif immobilisé» a été augmenté au cours de l'exercice.

24. Instruments financiers dérivés

| mio. CHF | 31.12.2024 | | | 31.12.2023 | | |
|---|-------------------------|------------|------------------------|-------------------------|------------|------------------------|
| | Valeurs de remplacement | | Montants notionnels | Valeurs de remplacement | | Montants notionnels |
| | positives | negatives | | positives | negatives | |
| Instruments financiers dérivés comptabilisés | | | | | | |
| Détention à des fins de transaction | | | | | | |
| Instruments de taux | – | – | – | – | – | – |
| Instruments sur devises | 21 | 5 | 1'884 | 26 | 20 | 1'736 |
| Couverture des matières premières | – | – | – | – | – | – |
| Titres de participation | – | – | – | – | – | – |
| Total instruments financiers dérivés comptabilisés | 21 | 5 | 1'884 | 26 | 20 | 1'736 |
| Instruments financiers dérivés non comptabilisés | | | | | | |
| Pour la couverture des flux de trésorerie | | | | | | |
| Instruments de taux | – | – | – | – | – | – |
| Instruments sur devises | 15 | 4 | 1'118 | 0 | 26 | 1'016 |
| Couverture des matières premières | – | – | 22 | – | – | 7 |
| Pour couverture de Fair Value | | | | | | |
| Instruments de taux | 166 | 0 | 1'963 | 52 | – | 1'113 |
| Instruments financiers dérivés conclus dans le contexte des parties liées | | | | | | |
| Instruments sur devises - contrepartie liée ¹ | 144 | 1 | 3'599 | 0 | 153 | 3'993 |
| Instruments sur devises - contrepartie tiers ¹ | 1 | 144 | 3'599 | 153 | 0 | 3'993 |
| Total instruments financiers dérivés non comptabilisés | 326 | 150 | 10'302 | 205 | 178 | 10'122 |
| Total instruments financiers dérivés | 347 | 155 | 12'185 | 231 | 198 | 11'859 |

¹ Contrats sur la couverture de risque de change conclus entre la Fédération des Coopératives Migros et la Caisse de pension Migros avec transfert intégral du risque à une tierce partie.

Les instruments financiers dérivés achetés dans le cadre de la stratégie de couverture par le groupe Migros et remplissant les critères de comptabilité de couverture ne sont pas inscrits au bilan mais sont saisis par compte de résultat à leur échéance finale. Sont inscrits au bilan uniquement les couvertures des justes valeurs ainsi que les instruments de couverture ne remplissant pas ou plus les critères de comptabilité de couverture.

25. Immeubles de placement

| mio. CHF | 2024 | 2023 |
|--|-------------|-------------|
| Valeurs d'acquisition | | |
| État au 1er janvier | 577 | 495 |
| Variation du périmètre de consolidation | - | - |
| Entrées | | |
| ↳ Achats | 3 | 7 |
| ↳ Dépenses ultérieures comptabilisées à l'actif | - | - |
| Reclassements de/ vers immobilisations corporelles occupées par leur propriétaire | 3 | 76 |
| Sorties | -77 | -0 |
| Écarts de change | 0 | -0 |
| État au 31 décembre | 506 | 577 |
| Amortissements et pertes de valeur cumulés | | |
| État au 1er janvier | -197 | -161 |
| Variation du périmètre de consolidation | - | - |
| Amortissements courants | -5 | -24 |
| Amortissements et pertes de valeur extraordinaires | -1 | - |
| Reprises de pertes de valeur | - | - |
| Reclassements | -1 | -13 |
| Sorties | 7 | 0 |
| Écarts de change | -0 | 0 |
| État au 31 décembre | -196 | -197 |
| Valeurs au bilan | | |
| 1er janvier | 380 | 334 |
| 31 décembre | 310 | 380 |
| Informations complémentaires sur les immeubles de placement | | |
| Terrains non bâtis présentés sous la catégorie immeubles de placement | | |
| ↳ Valeurs d'acquisition | 80 | 86 |
| ↳ Pertes de valeur cumulées | -6 | -6 |
| Immeubles de placement en leasing financier | - | - |
| Revenus locatifs provenant des immeubles de placement | 14 | 22 |
| Charges d'entretien et d'exploitation pour immeubles de placement qui ont généré des revenus locatifs durant la période | 3 | 6 |
| Charges d'entretien et d'exploitation pour immeubles de placement qui n'ont pas généré de revenus locatifs durant la période | 3 | 5 |
| Existence et montant des restrictions en matière de cessibilité | 4 | 4 |
| Obligations contractuelles relatives à l'acquisition, à la construction et à l'entretien d'immeubles de placement | 11 | 13 |

26. Immobilisations corporelles

| mio. CHF | Terrains non bâtis | Terrains & constructions | Installations techniques & machines | Autres immobilisations corporelles | Immobilisations en cours | Total |
|--|--------------------|--------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|--------------------------|----------------|
| Valeurs d'acquisition | | | | | | |
| État au 1er janvier 2024 | 83 | 12'946 | 14'068 | 1'905 | 683 | 29'684 |
| Variation du périmètre de consolidation | – | – | –7 | 1 | – | –5 |
| Entrées | | | | | | |
| ↳ Achats | – | 184 | 316 | 48 | 767 | 1'315 |
| ↳ Dépenses ultérieures comptabilisées à l'actif | – | – | 1 | – | 9 | 10 |
| Reclassements | | | | | | |
| ↳ au sein des immobilisations corporelles | – | 171 | 593 | 55 | –819 | – |
| ↳ de/vers immeubles de placement | – | –2 | 13 | 1 | –14 | –3 |
| Sorties | – | –161 | –619 | –141 | –26 | –947 |
| Écarts de change | 0 | 5 | 4 | 1 | 1 | 10 |
| État au 31 décembre 2024 | 83 | 13'142 | 14'368 | 1'870 | 601 | 30'064 |
| Amortissements et pertes de valeur cumulés | | | | | | |
| État au 1er janvier 2024 | –3 | –6'511 | –9'873 | –1'417 | –8 | –17'810 |
| Variation du périmètre de consolidation | – | – | 2 | 0 | – | 2 |
| Amortissements courants | – | –298 | –654 | –112 | –0 | –1'064 |
| Amortissements et pertes de valeur extraordinaires | – | –2 | –123 | –36 | –1 | –161 |
| Reprises de pertes de valeur | – | 9 | 13 | 0 | – | 22 |
| Reclassements | | | | | | |
| ↳ au sein des immobilisations corporelles | – | 16 | –16 | 0 | – | – |
| ↳ de/vers immeubles de placement | – | –0 | 1 | –0 | – | 1 |
| Sorties | – | 81 | 577 | 134 | 1 | 793 |
| Écarts de change | – | –2 | –3 | –0 | –0 | –5 |
| État au 31 décembre 2024 | –3 | –6'707 | –10'076 | –1'430 | –8 | –18'223 |
| Valeurs au bilan | | | | | | |
| 1er janvier 2024 | 80 | 6'435 | 4'195 | 488 | 675 | 11'874 |
| 31 décembre 2024 | 80 | 6'436 | 4'292 | 439 | 593 | 11'841 |
| Informations complémentaires sur les immobilisations corporelles | | | | | | |
| Immobilisations corporelles en leasing financier | – | 98 | 4 | 2 | – | 104 |
| Immobilisations corporelles gagées ou en propriété restreinte | – | 6 | 0 | 1 | – | 7 |
| Obligations contractuelles relatives à l'acquisition, à la construction et à l'entretien d'immobilisations corporelles | – | 4 | 8 | 1 | 182 | 196 |
| Remboursements / Indemnités reçus de tiers | – | 0 | – | – | – | 0 |

Les pertes de valeur comptabilisées en 2024 sont surtout dues aux secteurs Commerce de détail par le canal des coopératives à hauteur de 60 mio. CHF et Migros Industrie à hauteur de 22 mio. CHF. Elles concernent les biens immobiliers de logistique et les installations de production.

En 2024, le groupe Migros a reçu des subventions publiques, destinées à des immobilisations corporelles, pour un montant de 2 mio. CHF (2023: 1 mio. CHF) et qui ont été directement déduites des coûts d'acquisition.

| mio. CHF | Terrains non bâtis | Terrains & constructions | Installations techniques & machines | Autres immobilisations corporelles | Immobilisations en cours | Total |
|--|--------------------|--------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|--------------------------|----------------|
| Valeurs d'acquisition | | | | | | |
| État au 1er janvier 2023 | 76 | 12'522 | 13'780 | 1'876 | 959 | 29'213 |
| Variation du périmètre de consolidation | – | – | 24 | 10 | – | 35 |
| Entrées | | | | | | |
| ↳ Achats | 2 | 124 | 417 | 77 | 660 | 1'280 |
| ↳ Dépenses ultérieures comptabilisées à l'actif | – | – | 0 | – | 8 | 8 |
| Reclassements | | | | | | |
| ↳ au sein des immobilisations corporelles | 7 | 496 | 330 | 29 | –861 | – |
| ↳ de/vers immeubles de placement | – | –69 | 17 | 2 | –26 | –76 |
| Sorties | –2 | –103 | –478 | –83 | –52 | –718 |
| Écarts de change | –0 | –24 | –24 | –5 | –5 | –58 |
| État au 31 décembre 2023 | 83 | 12'946 | 14'068 | 1'905 | 683 | 29'684 |
| Amortissements et pertes de valeur cumulés | | | | | | |
| État au 1er janvier 2023 | –3 | –6'168 | –9'492 | –1'372 | –53 | –17'087 |
| Variation du périmètre de consolidation | – | – | –21 | –5 | – | –26 |
| Amortissements courants | – | –307 | –700 | –119 | –0 | –1'125 |
| Amortissements et pertes de valeur extraordinaires | – | –109 | –85 | –5 | – | –198 |
| Reprises de pertes de valeur | – | – | 1 | 0 | – | 1 |
| Reclassements | | | | | | |
| ↳ au sein des immobilisations corporelles | – | –46 | 1 | –0 | 45 | – |
| ↳ de/vers immeubles de placement | – | 12 | 1 | 0 | – | 13 |
| Sorties | 1 | 98 | 406 | 80 | 0 | 584 |
| Écarts de change | – | 10 | 16 | 3 | 0 | 29 |
| État au 31 décembre 2023 | –3 | –6'511 | –9'873 | –1'417 | –8 | –17'810 |
| Valeurs au bilan | | | | | | |
| 1er janvier 2023 | 73 | 6'354 | 4'289 | 504 | 906 | 12'126 |
| 31 décembre 2023 | 80 | 6'435 | 4'195 | 488 | 675 | 11'874 |
| Informations complémentaires sur les immobilisations corporelles | | | | | | |
| Immobilisations corporelles en leasing financier | – | 116 | 7 | 3 | – | 125 |
| Immobilisations corporelles gagées ou en propriété restreinte | – | 16 | 0 | 1 | – | 16 |
| Obligations contractuelles relatives à l'acquisition, à la construction et à l'entretien d'immobilisations corporelles | – | 19 | 19 | 2 | 318 | 359 |
| Remboursements / Indemnités reçus de tiers | – | 0 | – | – | – | 0 |

Les pertes de valeur comptabilisées en 2023 sont surtout dues aux secteurs Commerce de détail par le canal des coopératives à hauteur de 157 mio. CHF et Migros Industrie à hauteur de 42 mio. CHF. Elles concernent les biens immobiliers de logistique et les installations de production.

En 2023, le groupe Migros a reçu des subventions publiques, destinées à des immobilisations corporelles, pour un montant de 1 mio. CHF (2022: 1 mio. CHF) et qui ont été directement déduites des coûts d'acquisition.

27. Immobilisations incorporelles

| mio. CHF | Goodwill | Logiciels | Marques, licences, brevets, droits d'édition | Frais de développement | Immobilisations incorporelles en cours | Total |
|--|--------------|-------------|--|---------------------------|--|---------------|
| Valeurs d'acquisition | | | | | | |
| État au 1er janvier 2024 | 1'136 | 460 | 1'024 | 603 | 78 | 3'301 |
| Variation du périmètre de consolidation | 21 | 0 | -0 | - | - | 21 |
| Entrées | | | | | | |
| ↳ Achats | 11 | 83 | 1 | 22 | 65 | 183 |
| ↳ Dépenses ultérieures comptabilisées à l'actif | - | - | - | - | - | - |
| Reclassements | - | 4 | 1 | 2 | -7 | - |
| Sorties | -7 | -17 | -28 | -23 | - | -74 |
| Écarts de change | 4 | 0 | 2 | 0 | -0 | 7 |
| État au 31 décembre 2024 | 1'166 | 531 | 1'001 | 604 | 136 | 3'437 |
| Amortissements et pertes de valeur cumulés | | | | | | |
| État au 1er janvier 2024 | -834 | -260 | -686 | -491 | 0 | -2'271 |
| Variation du périmètre de consolidation | 1 | -0 | 0 | - | - | 1 |
| Amortissements courants | -70 | -35 | -70 | -27 | - | -202 |
| Amortissements et pertes de valeur extraordinaires | -38 | -5 | -9 | -25 | - | -77 |
| Reprises de pertes de valeur | - | 0 | - | - | - | 0 |
| Reclassements | - | - | - | - | - | - |
| Sorties | 7 | 14 | 28 | 23 | - | 72 |
| Écarts de change | -4 | 0 | -0 | -0 | - | -4 |
| État au 31 décembre 2024 | -939 | -286 | -737 | -520 | 0 | -2'482 |
| Valeurs au bilan | | | | | | |
| 1er janvier 2024 | 302 | 200 | 338 | 112 | 78 | 1'030 |
| 31 décembre 2024 | 227 | 245 | 263 | 84 | 136 | 955 |
| Informations complémentaires sur les immobilisations incorporelles | | | | | | |
| Immobilisations incorporelles gagées ou en propriété restreinte | - | 0 | 0 | - | - | 0 |
| Obligations contractuelles relatives à l'acquisition d'immobilisations incorporelles | - | -0 | - | - | -0 | -0 |

Les frais de développement comptabilisés à l'actif comportent principalement les frais d'applications informatiques mises au point en interne (applications, paramétrage de solutions standard). Une part importante des coûts nouvellement portés à l'actif est due aux projets «EIGER» et «ONE Smart Solution».

Les changements effectués au sein du périmètre de consolidation sont dus aux acquisitions et cessions d'entreprises. Consultez l'annexe 39 pour plus de détails.

Pour les entrées découlant des achats, il s'agit d'une part d'investissements dans des systèmes de gestion des marchandises, de logistique et de télécommunication, ainsi que dans des systèmes de commerce en ligne, et d'autre part d'investissements destinés aux programmes «EIGER».

| mio. CHF | Goodwill | Logiciels | Marques, licences, brevets, droits d'édition | Frais de développement | Immobilisations incorporelles en cours | Total |
|--|--------------|-------------|--|---------------------------|--|---------------|
| Valeurs d'acquisition | | | | | | |
| État au 1er janvier 2023 | 1'051 | 360 | 852 | 470 | 76 | 2'809 |
| Variation du périmètre de consolidation | 96 | 1 | 172 | 105 | 7 | 381 |
| Entrées | | | | | | |
| ↳ Achats | - | 78 | 6 | 19 | 58 | 162 |
| ↳ Dépenses ultérieures comptabilisées à l'actif | - | - | - | - | 0 | 0 |
| Reclassements | - | 49 | 3 | 9 | -61 | - |
| Sorties | -7 | -25 | -0 | - | -3 | -34 |
| Écarts de change | -4 | -3 | -10 | -0 | -0 | -17 |
| État au 31 décembre 2023 | 1'136 | 460 | 1'024 | 603 | 78 | 3'301 |
| Amortissements et pertes de valeur cumulés | | | | | | |
| État au 1er janvier 2023 | -656 | -215 | -623 | -322 | -0 | -1'817 |
| Variation du périmètre de consolidation | - | -0 | - | -62 | - | -62 |
| Amortissements courants | -78 | -46 | -65 | -24 | - | -214 |
| Amortissements et pertes de valeur extraordinaires | -108 | -24 | -3 | -83 | - | -218 |
| Reprises de pertes de valeur | - | - | - | - | - | - |
| Reclassements | - | - | - | - | - | - |
| Sorties | 0 | 24 | 0 | - | 0 | 25 |
| Écarts de change | 9 | 2 | 6 | 0 | 0 | 16 |
| État au 31 décembre 2023 | -834 | -260 | -686 | -491 | 0 | -2'271 |
| Valeurs au bilan | | | | | | |
| 1er janvier 2023 | 394 | 144 | 229 | 147 | 76 | 992 |
| 31 décembre 2023 | 302 | 200 | 338 | 112 | 78 | 1'030 |
| Informations complémentaires sur les immobilisations incorporelles | | | | | | |
| Immobilisations incorporelles gagées ou en propriété restreinte | - | 0 | 0 | - | - | 0 |
| Obligations contractuelles relatives à l'acquisition d'immobilisations incorporelles | - | -0 | - | - | -0 | -0 |

28. Autres actifs

| mio. CHF | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|------------|------------|
| Charges payées d'avance | 152 | 186 |
| Immeubles issus de la réalisation de nantissements hypothécaires ¹ | 2 | 2 |
| Produits financiers non échus (intérêts courus non échus) | 31 | 25 |
| Comptes de régularisation actifs | 321 | 316 |
| Total autres actifs | 506 | 529 |

¹ Provenant du secteur Services financiers.

29. Autres dettes financières

| mio. CHF | Annexe | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--|--------|------------|--------------|
| Dettes de leasings financiers | | 141 | 166 |
| Instruments financiers dérivés | 24 | 5 | 21 |
| Comptes de placement du personnel | | 0 | 1'269 |
| Autres dettes financières | | 73 | 298 |
| Total autres dettes financières | | 219 | 1'753 |

Les comptes de placement du personnel ont été transférés de la FCM à la Banque Migros au cours de l'exercice sous revue et figurent désormais au poste du bilan Dépôts clients et dettes envers les clients. Les comptes d'épargne M du personnel des collaborateurs et retraités continuent de bénéficier d'un taux d'intérêt préférentiel.

Dettes de leasings financiers

| mio. CHF | 31.12.2024 | | | 31.12.2023 | | |
|--|-----------------|----------------------------|--------------------------------|-----------------|----------------------------|--------------------------------|
| | Valeur nominale | Actualisation ¹ | Valeur actualisée ² | Valeur nominale | Actualisation ¹ | Valeur actualisée ² |
| Durée du contrat | | | | | | |
| Jusqu'à un an | 10 | 8 | 2 | 12 | 9 | 3 |
| Entre un et cinq ans | 38 | 30 | 8 | 47 | 36 | 11 |
| Plus de cinq ans | 298 | 167 | 130 | 331 | 180 | 152 |
| Total dettes de leasings financiers | 346 | 205 | 141 | 391 | 225 | 166 |

¹ Charges futures de financement.

² Valeur comptable au bilan.

Informations complémentaires sur les leasings financiers

| mio. CHF | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|------------|------------|
| Loyers conditionnels comptabilisés par résultat | 8 | 10 |
| Paiements minimaux futurs attendus au titre de sous-locations | – | – |

Les leasings financiers portent principalement sur des contrats de location à long terme pour des biens immobiliers. Parallèlement aux leasings financiers, le groupe Migros a également conclu des contrats de location ou de leasing qui ont été classés en contrats de location simple en raison de leur substance économique. Voir également à ce sujet l'annexe 36.

30. Dettes de livraisons et prestations et autres dettes

| mio. CHF | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|--------------|--------------|
| Dettes de livraisons et prestations | 1'478 | 1'841 |
| Autres dettes | 794 | 795 |
| Comptes de régularisation passifs | | |
| ↳ Écolages des écoles-clubs | 25 | 29 |
| ↳ Loyers à payer | 6 | 11 |
| ↳ Intérêts courus non échus | 45 | 52 |
| ↳ Autres comptes de régularisation | 511 | 496 |
| Total dettes de livraisons et prestations et autres dettes | 2'860 | 3'225 |

À la fin de l'année, les changements de systèmes et de processus ont entraîné des décalages temporels des paiements des créanciers pour les engagements résultant de livraisons et de prestations, ce qui a entraîné une diminution des fonds par rapport à l'exercice précédent. Les autres comptes de régularisation comportent notamment les dettes provenant de programmes de fidélisation de la clientèle comme M-Cumulus.

31. Provisions

| mio. CHF | Garanties | Restructurations | Contrats déficitaires | Contentieux juridiques | Sinistres assurés ¹ | Autres | Total |
|---|-----------|------------------|-----------------------|------------------------|--------------------------------|------------|------------|
| État au 1er janvier 2023 | 15 | 1 | 41 | 39 | 13 | 108 | 218 |
| Variation du périmètre de consolidation | 0 | – | – | –0 | – | 5 | 5 |
| Constitutions | 14 | 5 | 53 | 9 | 11 | 58 | 151 |
| Utilisations | –14 | –1 | –17 | –1 | –5 | –30 | –69 |
| Dissolutions | – | –0 | –2 | –12 | –5 | –7 | –26 |
| Actualisations | – | – | 0 | – | – | 0 | 0 |
| Reclassements | – | – | –4 | 1 | – | 3 | – |
| Écarts de change | –0 | –0 | –0 | –0 | – | –1 | –1 |
| État au 31 décembre 2023 | 16 | 5 | 72 | 35 | 14 | 136 | 277 |
| Dont à court terme | 5 | 0 | 12 | 34 | 6 | 38 | 94 |
| État au 1er janvier 2024 | 16 | 5 | 72 | 35 | 14 | 136 | 277 |
| Variation du périmètre de consolidation | – | – | – | 0 | – | 1 | 1 |
| Constitutions | 20 | 80 | 104 | 8 | 8 | 150 | 371 |
| Utilisations | –14 | –4 | –32 | –10 | –3 | –33 | –96 |
| Dissolutions | –0 | –0 | –13 | –2 | –6 | –7 | –29 |
| Actualisations | – | – | –0 | – | – | 0 | 0 |
| Reclassements | – | – | – | – | – | – | – |
| Écarts de change | –0 | –0 | –0 | 0 | – | –0 | –0 |
| État au 31 décembre 2024 | 21 | 81 | 131 | 31 | 13 | 247 | 524 |
| Dont à court terme | 6 | 65 | 36 | 30 | 5 | 69 | 211 |

¹ Inclues des obligations pour lesquelles une assurance existe (comme des prétentions en responsabilité civile et des dommages de transport)

L'augmentation des provisions de 247 mio. CHF est en grande partie liée aux ajustements du portefeuille (provisions pour restructurations, contrats déficitaires et constitution d'autres provisions).

32. Titres de créances émis

| mio. CHF | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|--------------|--------------|
| Emprunts obligataires ¹ | 550 | 550 |
| Emprunts sur cédules hypothécaires ¹ | 7'977 | 7'451 |
| Obligations de caisse ¹ | 425 | 315 |
| Placements privés | – | – |
| Total titres de créances émis | 8'953 | 8'315 |
| Dont chirographaires | – | – |

¹ Issus du secteur Services financiers.

Au cours de l'exercice sous revue et de l'exercice précédent, aucun retard de paiement ni aucune violation de contrat pour les titres de créance émis n'ont été constatés. Afin de garantir le refinancement à long terme, le montant des emprunts sur cédules hypothécaires a été augmenté au cours de l'exercice sous revue.

Aperçu détaillé des emprunts obligataires émis

| mio. CHF | Numéro de valeur | Année d'émission | Taux d'int. | | Devise | Échéance | Valeur nominale |
|------------------------------------|------------------|------------------|-------------|----------------------|--------|------------|-----------------|
| | | | nominal | Taux d'int. effectif | | | |
| Banque Migros | 46123893 | 2019 | 0.25 % | 0.20 % | CHF | 10.12.2027 | 200 |
| | 129087086 | 2023 | 2.25 % | 2.19 % | CHF | 26.09.2028 | 200 |
| | 129087087 | 2023 | 2.50 % | 2.41 % | CHF | 26.09.2033 | 150 |
| Total emprunts obligataires | | | | | | | 550 |

Aucun nouvel emprunt obligataire n'a été émis au cours de l'exercice sous revue.

33. Actifs et dettes sur avantages du personnel

Les collaboratrices et les collaborateurs du groupe Migros bénéficient de divers régimes de prévoyance. La plupart d'entre eux sont assurés auprès d'une institution de prévoyance suisse. Le conseil de fondation de la Caisse de pensions Migros (CPM) a décidé, au 1 janvier 2023, de passer de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. Ce passage a été effectué sans changement des prestations. Pour les personnes assurées et les entreprises rattachées à la CPM, ce changement est sans grandes conséquences. Le calcul du revenu soumis à cotisations et le montant des paiements de cotisation pour les employés et les employeurs s'en trouvent globalement inchangés.

Le personnel assuré en Suisse est assuré dans le cadre de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) contre les risques de vieillesse, de décès et d'invalidité par diverses institutions de prévoyance autonomes d'un point de vue juridique. Les plus importantes sont la caisse de pension Migros (CPM) et la fondation PRÉVOYANCE in globo M.

Ces institutions de prévoyance sont des fondations juridiquement séparées du groupe Migros et dont les organes de direction se composent à parts égales de représentants de l'employeur et de représentants des employés. Les organes de direction définissent entre autres la hauteur des prestations de prévoyance, ainsi que la stratégie de placement des actifs des régimes sur la base d'une étude ALM réalisée périodiquement. Les obligations en matière de prévoyance, calculées conformément aux dispositions légales sur la prévoyance, constituent la base des études ALM, car elles sont déterminantes pour le calcul des flux de paiements des institutions de prévoyance. Le placement des actifs des régimes se base en outre sur les règlements élaborés par les organes de direction dans le cadre des prescriptions légales en matière de placements. Les comités de placement des organes de direction concernés sont chargés de leur application. La réalisation du placement des actifs est confiée à la direction générale des institutions de prévoyance.

Les prestations des régimes de prévoyance sont nettement supérieures au minimum prescrit par la loi. Lorsqu'un assuré quitte le groupe Migros ou le régime de prévoyance correspondant avant l'atteinte de l'âge de la retraite, les prestations de sortie acquises selon le droit de la prévoyance sont transférées à la nouvelle solution de prévoyance de l'assuré. La prestation de sortie comprend, en plus des fonds apportés par l'assuré dans le régime de prévoyance, les cotisations de l'employé, les cotisations de l'employeur et le supplément prescrit par la loi. À l'atteinte de l'âge de la retraite, les assurés peuvent choisir s'ils veulent percevoir leurs prestations sous forme de rente ou de prestation en capital. Selon les dispositions légales en matière de prévoyance, les rentes de vieillesse doivent être adaptées au renchérissement dans le cadre des possibilités financières d'un régime de prévoyance.

Actifs sur avantages du personnel

| mio. CHF | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--|--------------|--------------|
| Avantages à court terme | 54 | 38 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 0 | 0 |
| Réserves de cotisations de l'employeur | 1'129 | 1'166 |
| Avantage économique provenant des institutions de prévoyance | – | – |
| Total actifs sur avantages du personnel | 1'183 | 1'205 |

Réserves de cotisations de l'employeur

| mio. CHF | Institutions de prévoyance | Fonds patronaux / institutions de prévoyance patronale | Total |
|---|----------------------------|--|--------------|
| Valeur nominale | | | |
| État au 1er janvier 2024 | 1'166 | – | 1'166 |
| Constitution de réserves de cotisations de l'employeur | 44 | – | 44 |
| Usage de réserves de cotisations de l'employeur | –86 | – | –86 |
| Produits d'intérêts | 5 | – | 5 |
| État au 31 décembre 2024 | 1'129 | – | 1'129 |
| Renonciation d'utilisation accordée | | | |
| État au 1er janvier 2024 | – | – | – |
| Renonciation d'utilisation accordée pendant l'exercice en cours | – | – | – |
| Renonciation d'utilisation supprimée pendant l'exercice en cours | – | – | – |
| État au 31 décembre 2024 | – | – | – |
| Total réserves de cotisations de l'employeur 31 décembre 2024 | 1'129 | – | 1'129 |
| Valeur nominale | | | |
| État au 1er janvier 2023 | 1'190 | – | 1'190 |
| Constitution de réserves de cotisations de l'employeur | 87 | – | 87 |
| Usage de réserves de cotisations de l'employeur | –115 | – | –115 |
| Produits d'intérêts | 5 | – | 5 |
| État au 31 décembre 2023 | 1'166 | – | 1'166 |
| Renonciation d'utilisation accordée | | | |
| État au 1er janvier 2023 | – | – | – |
| Renonciation d'utilisation accordée pendant l'exercice en cours | – | – | – |
| Renonciation d'utilisation supprimée pendant l'exercice en cours | – | – | – |
| État au 31 décembre 2023 | – | – | – |
| Total réserves de cotisations de l'employeur au 31 décembre 2023 | 1'166 | – | 1'166 |

L'employeur peut tirer un avantage économique de la réserve de cotisations de l'employeur constituée par les cotisations de prévoyance payées à l'avance par l'employeur, et ce, sous forme de réduction des versements de cotisation futurs, si l'employeur n'a pas instauré de renonciation conditionnelle d'utilisation.

Dettes sur avantages du personnel

| mio. CHF | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--|------------|------------|
| Avantages à court terme | 260 | 244 |
| Indemnités de fin de contrat de travail | 0 | 0 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 24 | 41 |
| Autres avantages à long terme | 286 | 305 |
| Engagements économiques provenant des institutions de prévoyance | 2 | 1 |
| Total dettes sur avantages du personnel | 572 | 591 |

Avantage économique / Dette économique issus d'institutions de prévoyance

| mio. CHF | Excédent de couverture / découvert | | Part économique du groupe Migros | | Effet sur le résultat vers exercice précédent et durant exercice courant | Cotisations ajustées à la période | Charges de prévoyance durant l'exercice | |
|--|------------------------------------|------------|----------------------------------|------------|--|-----------------------------------|---|------------|
| | 31.12.2024 | 31.12.2023 | 31.12.2024 | 31.12.2023 | | | 2024 | 2024 |
| Fonds patronaux / Institutions de prévoyance patronale | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Institutions de prévoyance sans excédent de couverture / découvert | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Institutions de prévoyance avec excédent de couverture | 2'936 | - | - | - | - | 511 | 511 | 431 |
| Institutions de prévoyance avec découvert | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Plans de prévoyance sans actifs propres | - | - | - | - | - | 19 | 19 | 17 |
| Total | 2'936 | - | - | - | - | 530 | 530 | 448 |

Les principales fondations présentent un excédent de couverture. Aucun avantage économique futur ne doit être tiré de cet excédent par l'employeur.

| mio. CHF | 2024 | | 2023 | |
|---|------------|-----------|------------|------------|
| | Suisse | Étranger | Total | Total |
| Cotisations de l'employeur | | | | |
| Cotisations ajustées à la période | 417 | 21 | 438 | 328 |
| Cotisations de l'employeur augmentées par les réserves de cotisations de l'employeur | 86 | - | 86 | 115 |
| Total cotisations de l'employeur | 503 | 21 | 524 | 444 |
| Variation des réserves de cotisations de l'employeur par l'évolution de la fortune, dépréciations, etc. | 5 | - | 5 | 5 |
| Cotisations de l'employeur et variation des réserves de cotisations de l'employeur | 508 | 21 | 529 | 449 |
| Variation de la part économique du fait de l'excédent de couverture / découvert | - | - | - | - |
| Variation de l'engagement des plans de prévoyance sans actifs propres | - | 0 | 0 | -0 |
| Charges de prévoyance pour la période en cours | 508 | 21 | 530 | 448 |

Le 25 septembre 2022, la population suisse a accepté le projet de stabilisation de l'AVS (AVS 21). L'âge de référence de 65 ans sera appliqué pour tous dès 2028. L'âge de référence des femmes sera augmenté de 64 à 65 ans en quatre étapes et augmentera pour la première fois de trois mois au 1^{er} janvier 2025. L'augmentation progressive de l'âge de référence s'applique de manière

analogue pour la prévoyance professionnelle. Au sein des organes du groupe Migros et du conseil de fondation de la Caisse de pensions Migros, il a été décidé, au cours de l'exercice précédent, que l'âge du départ à la retraite pour les femmes et les hommes à partir du 1^{er} janvier 2025 sera adapté à l'âge de référence au même rythme que la réforme AVS (l'âge ordinaire de départ à la retraite était jusqu'à présent de 64 ans pour les collaboratrices et collaborateurs des entreprises affiliées à la CPM). Ce changement a entraîné la dissolution de provisions avec effet sur le résultat de l'exercice précédent pour la rente de substitution AVS Migros.

34. Capital social des coopératives

| Parts sociales | Parts sociales 10.-- | Parts sociales 20.--/30.-- | Total parts sociales |
|------------------------------|----------------------|----------------------------|----------------------|
| 1er janvier 2023 | 2'307'994 | 87 | 2'308'081 |
| Variation des parts sociales | 12'486 | 0 | 12'486 |
| 31 décembre 2023 | 2'320'480 | 87 | 2'320'567 |
| Variation des parts sociales | -39'131 | 0 | -39'131 |
| 31 décembre 2024 | 2'281'349 | 87 | 2'281'436 |

Capital des coopératives en milliers CHF

| | | | |
|---------------------------------------|---------------|----------|---------------|
| 1er janvier 2023 | 23'080 | 2 | 23'082 |
| Variation du capital des coopératives | 125 | 0 | 125 |
| 31 décembre 2023 | 23'205 | 2 | 23'207 |
| Variation du capital des coopératives | -387 | 0 | -387 |
| 31 décembre 2024 | 22'819 | 2 | 22'820 |

Capital social des coopératives – Dispositions statutaires

Parts sociales: Chaque coopérative émet des parts sociales libellées à son nom.
 Responsabilité: Seul l'actif de la coopérative est engagé pour garantir le passif de la coopérative.
 Toute responsabilité personnelle des coopérateurs est exclue.

Autres notes

35. Périodicités du bilan

Le bilan du groupe Migros est structuré en fonction de la liquidité. Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble des échéances (à court/long terme) des actifs et des dettes:

| mio. CHF | 31.12.2024 | | | 31.12.2023 | | |
|---|---------------------------|--------------------------|---------------|---------------------------|--------------------------|---------------|
| | Actif circulant | Actif immobilisé | Total | Actif circulant | Actif immobilisé | Total |
| ACTIFS | | | | | | |
| Liquidités | 9'844 | – | 9'844 | 8'656 | – | 8'656 |
| Créances envers les banques | 1'165 | 17 | 1'182 | 995 | 1 | 995 |
| Créances hypothécaires et autres créances clients | 18'237 | 32'297 | 50'533 | 17'624 | 32'256 | 49'880 |
| Créances de livraisons et prestations | 1'015 | – | 1'015 | 1'099 | – | 1'099 |
| Autres créances | 365 | 1 | 366 | 339 | 1 | 340 |
| Stocks | 2'283 | – | 2'283 | 2'414 | – | 2'414 |
| Autres actifs financiers | 546 | 1'251 | 1'797 | 882 | 913 | 1'795 |
| Participations dans des sociétés associées et coentreprises | – | 115 | 115 | – | 118 | 118 |
| Immeubles de placement | – | 310 | 310 | – | 380 | 380 |
| Immobilisations corporelles | – | 11'841 | 11'841 | – | 11'874 | 11'874 |
| Immobilisations incorporelles | – | 955 | 955 | – | 1'030 | 1'030 |
| Actifs sur avantages du personnel | 54 | 1'129 | 1'183 | 38 | 1'166 | 1'205 |
| Créances d'impôt courant sur le résultat | 18 | – | 18 | 42 | – | 42 |
| Actifs d'impôt différé sur le résultat | – | 71 | 71 | – | 78 | 78 |
| Autres actifs | 506 | – | 506 | 529 | – | 529 |
| TOTAL ACTIFS | 34'034 | 47'987 | 82'021 | 32'617 | 47'816 | 80'433 |
| FONDS ÉTRANGERS | | | | | | |
| mio. CHF | | | | | | |
| | Engagements à court terme | Engagements à long terme | Total | Engagements à court terme | Engagements à long terme | Total |
| Dettes envers les banques | 795 | 25 | 819 | 528 | 45 | 573 |
| Dépôts clients et dettes envers les clients | 44'907 | – | 44'907 | 42'854 | – | 42'854 |
| Autres dettes financières | 61 | 158 | 219 | 1'589 | 164 | 1'753 |
| Dettes de livraisons et prestations | 1'478 | – | 1'478 | 1'841 | – | 1'841 |
| Autres dettes | 1'382 | 0 | 1'382 | 1'383 | 0 | 1'384 |
| Provisions | 211 | 314 | 524 | 94 | 183 | 277 |
| Titres de créances émis | 527 | 8'425 | 8'953 | 538 | 7'777 | 8'315 |
| Dettes sur avantages du personnel | 266 | 306 | 572 | 253 | 338 | 591 |
| Dettes d'impôt courant sur le résultat | 61 | – | 61 | 80 | – | 80 |
| Passifs d'impôt différé sur le résultat | – | 1'058 | 1'058 | – | 1'118 | 1'118 |
| TOTAL DETTES | 49'687 | 10'286 | 59'973 | 49'159 | 9'628 | 58'787 |

36. Locations simples

Le groupe Migros en tant que locataire

À la date de clôture, les échéances des engagements donnés par le groupe Migros au titre de contrats de location simple non résiliables s'établissaient comme suit:

| mio. CHF | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--|--------------|--------------|
| Durée du bail | | |
| Jusqu'à un an | 782 | 800 |
| Entre un et cinq ans | 2'398 | 2'493 |
| Plus de cinq ans | 2'148 | 2'252 |
| Total engagements futurs au titre des contrats de location simple | 5'328 | 5'545 |
| Paiements minimaux au titre de la location | 834 | 825 |
| Charges de loyers conditionnels | 12 | 14 |
| Produits de contrats de sous-location | -53 | -62 |
| Paiements nets aux titres des contrats de location et de sous-location comptabilisés par résultat | 794 | 777 |
| Paiements futurs attendus des contrats de sous-location | 216 | 191 |

Les paiements au titre des contrats de location simple concernent essentiellement des locations immobilières. Les paiements au titre de contrats de sous-location correspondent à des revenus locatifs que le groupe Migros tire de la sous-location issue de contrats de location simple.

Le groupe Migros en tant que bailleur

À la date de clôture, les paiements minimaux attendus par le groupe Migros de la part des locataires au titre de contrats de location simple non résiliables s'établissaient comme suit:

| mio. CHF | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--|------------|------------|
| Durée du bail | | |
| Jusqu'à un an | 195 | 196 |
| Entre un et cinq ans | 457 | 447 |
| Plus de cinq ans | 215 | 208 |
| Total créances futures au titre des contrats de location simple | 867 | 851 |
| Produits de loyers conditionnels | 3 | 3 |

Les engagements reçus au titre de contrats de location simple correspondent aux paiements que le groupe Migros s'attend à recevoir de la part de tiers en tant que produits de location de ses biens immobiliers propres. Figure au poste Produits de loyers conditionnels la partie variable indexée des produits locatifs réalisés au cours de l'exercice.

37. Transactions hors bilan

Le groupe Migros et ses filiales sont constamment engagés dans un certain nombre de litiges juridiques, soit comme défendeur soit comme demandeur. En principe, ces litiges proviennent du cours normal des activités. On ne prévoit pas dans ce contexte des engagements significatifs qui ne puissent pas être couverts par les réserves prévues à cet effet (voir note annexe 31). Depuis la date de clôture du bilan, l'administration n'a eu connaissance d'aucun nouvel événement ayant influencé considérablement les comptes annuels 2024.

La majeure partie des passifs éventuels provient de l'activité bancaire opérationnelle de la Banque Migros.

Passifs éventuels

| mio. CHF | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|--------------|--------------|
| Passifs éventuels de l'activité de Services financiers | | |
| Garanties en sûreté de crédit et équivalents | 0 | 0 |
| Garanties de cautionnements et équivalents | 63 | 68 |
| Engagements de crédit irrévocables non utilisés | 1'947 | 1'935 |
| Engagements de versements et d'apports supplémentaires de capitaux | 74 | 70 |
| Total passifs éventuels de l'activité de Services financiers | 2'084 | 2'073 |
| Autres passifs éventuels | | |
| Garanties | 0 | 1 |
| Cautionnements | 27 | 29 |
| Autres | 35 | 31 |
| Total autres passifs éventuels | 62 | 61 |

Les passifs éventuels de l'activité Services financiers se maintiennent dans le contexte des opérations de clients ordinaires et ont augmenté de 10 mio. CHF par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les autres passifs éventuels comprennent en grande partie les cautions fournies et les autres passifs éventuels de diverses entreprises, qui se maintiennent au niveau de l'exercice précédent.

Actifs éventuels

| mio. CHF | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|-------------------------------|------------|------------|
| Total actifs éventuels | - | - |

Aucun actif éventuel n'existait au 31 décembre 2024.

Placements fiduciaires

| mio. CHF | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|------------|------------|
| Placements fiduciaires auprès de banques tierces pour le compte de clients | - | - |

Les placements fiduciaires sont des actifs financiers que la Banque Migros place auprès de banques tierces à la demande de ses clients. La Banque Migros n'est pas responsable en cas de défaillance de la banque tierce et les placements financiers ne peuvent être saisis par les créanciers.

38. Informations relatives aux parties liées

31.12.2024

| mio. CHF Bilan | Sociétés associées | Coentreprises | Personnes clés ¹ | Caisses de pension | Autres parties liées ² | Total |
|---|--------------------|---------------|-----------------------------|--------------------|-----------------------------------|-------|
| Liquidités | - | - | - | - | 6 | 6 |
| Créances hypothécaires et autres créances clients | 56 | - | 12 | - | - | 68 |
| Créances de livraisons et prestations | 1 | 1 | - | 1 | 0 | 3 |
| Autres créances | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 4 |
| Autres actifs financiers | 25 | 0 | - | - | 44 | 69 |
| Autres actifs | 8 | - | - | 0 | 0 | 8 |
| Dépôts clients et dettes envers les clients | -3 | - | -11 | -78 | -0 | -92 |
| Autres dettes financières | -30 | - | - | -69 | -2 | -101 |
| Dettes de livraisons et prestations | -1 | -0 | - | - | -0 | -1 |
| Autres dettes | -2 | - | - | -1 | -14 | -17 |
| Provisions | - | - | - | - | - | - |
| Compte de résultat | | | | | | |
| Produits nets de livraisons et prestations | 27 | 3 | - | 4 | 1 | 35 |
| Autres produits d'exploitation | 0 | 0 | - | 1 | 9 | 10 |
| Résultat des services financiers | 1 | - | 0 | -1 | -0 | 0 |
| Charges de matières et de services | -6 | - | -22 | -0 | -0 | -28 |
| Autres charges d'exploitation | -0 | -5 | - | -16 | -17 | -39 |
| Produits financiers | 1 | - | - | 286 | 0 | 287 |
| Charges financières | -1 | - | - | -232 | -0 | -233 |
| Transactions hors bilan | | | | | | |
| Garanties données | - | - | - | - | - | - |
| Engagements de crédit irrévocables | - | - | - | - | - | - |
| Futurs engagements pris pour l'achat de | | | | | | |
| ↳ stocks | - | - | - | - | - | - |
| ↳ autres actifs financiers | - | - | - | - | - | - |
| ↳ actifs non courants ³ | - | - | - | - | - | - |
| Futurs engagements pris pour la livraison de | | | | | | |
| ↳ stocks | - | - | - | -0 | - | -0 |
| Engagements donnés au titre des contrats de location simple | - | - | - | -226 | -7 | -233 |
| Engagements reçus au titre des contrats de location simple | - | - | - | - | - | - |

¹ Font partie des personnes clés les membres de l'administration de la Fédération des coopératives Migros, les membres du conseil d'administration et le directeur général de Migros Supermarché SA ainsi que la direction générale de la Fédération des coopératives Migros. Les prestations entre le groupe Migros et les personnes clés ont été effectuées aux conditions du marché pour les administrateurs externes, et aux conditions normales applicables aux collaborateurs pour les personnes clés employées comme collaborateurs.

² Les autres parties liées comprennent notamment des fondations telles que la fondation «Im Grünen».

³ Les actifs non courants comprennent les immeubles de placements, les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles.

Les autres dettes financières envers les caisses de pension se composent comme les années précédentes des positions de liquidités excédentaires des caisses de pension, que ces dernières ont mises à court terme à la disposition de la Fédération des coopératives Migros.

Les résultats réalisés par le biais des dérivés sur monnaies étrangères conclus avec les caisses de pension sont compris dans les charges financières et les produits financiers. Ces résultats sont lissés par des prestations de services inverses (voir dérivés non inscrits au bilan en relation avec des parties liées à l'annexe 24).

31.12.2023

mio. CHF

| | Sociétés associées | Coentreprises | Personnes clés ¹ | Caisses de pension | Autres parties liées ² | Total |
|---|--------------------|---------------|-----------------------------|--------------------|-----------------------------------|-------|
| Bilan | | | | | | |
| Liquidités | - | - | - | - | 1 | 1 |
| Créances hypothécaires et autres créances clients | 53 | - | 10 | - | - | 63 |
| Créances de livraisons et prestations | 1 | 1 | - | 0 | 0 | 1 |
| Autres créances | 0 | 1 | - | 0 | 12 | 13 |
| Autres actifs financiers | 15 | 0 | - | - | 50 | 65 |
| Autres actifs | 0 | - | - | - | 0 | 0 |
| Dépôts clients et dettes envers les clients | -2 | - | -5 | -58 | -0 | -65 |
| Autres dettes financières | -30 | -0 | - | -266 | -2 | -298 |
| Dettes de livraisons et prestations | -2 | - | -0 | - | -2 | -4 |
| Autres dettes | -1 | - | - | -1 | -16 | -19 |
| Provisions | - | - | - | - | - | - |
| Compte de résultat | | | | | | |
| Produits nets de livraisons et prestations | 29 | 2 | 1 | 4 | 1 | 37 |
| Autres produits d'exploitation | 0 | 0 | - | 1 | 9 | 10 |
| Résultat des services financiers | 1 | - | 0 | - | - | 1 |
| Charges de matières et de services | -4 | -0 | - | -0 | -0 | -4 |
| Autres charges d'exploitation | -1 | -3 | -0 | -15 | -17 | -36 |
| Produits financiers | 1 | 0 | - | 168 | 0 | 170 |
| Charges financières | -0 | - | - | -411 | -0 | -412 |
| Transactions hors bilan | | | | | | |
| Garanties données | - | - | - | - | - | - |
| Engagements de crédit irrévocables | - | - | - | - | - | - |
| Futurs engagements pris pour l'achat de | | | | | | |
| ↳ stocks | - | - | - | - | - | - |
| ↳ autres actifs financiers | - | - | - | - | - | - |
| ↳ actifs non courants ³ | - | - | - | - | - | - |
| Futurs engagements pris pour la livraison de | | | | | | |
| ↳ stocks | - | - | - | - | - | - |
| Engagements donnés au titre des contrats de location simple | - | - | - | -229 | -7 | -236 |
| Engagements reçus au titre des contrats de location simple | - | - | - | - | - | - |

¹ Font partie des personnes clés les membres de l'administration de la Fédération des coopératives Migros, les membres du conseil d'administration et le directeur général de Migros Supermarché SA ainsi que la direction générale de la Fédération des coopératives Migros. Les prestations entre le groupe Migros et les personnes clés ont été effectuées aux conditions du marché pour les administrateurs externes, et aux conditions normales applicables aux collaborateurs pour les personnes clés employées comme collaborateurs.

² Les autres parties liées comprennent notamment des fondations telles que la fondation «Im Grünen».

³ Les actifs non courants comprennent les immeubles de placements, les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles.

Charges de personnel comptabilisées au titre des personnes clés

| mio. CHF | 2024 | 2023 |
|--|-----------|-----------|
| Salaires et traitements | 13 | 14 |
| Charges de prévoyance | 2 | 2 |
| Autres prestations à long terme | 0 | 0 |
| Indemnités de fin de contrat de travail | 0 | – |
| Total charges de personnel des personnes clés | 15 | 16 |

39. Acquisition et cessions de filiales et d'activités commerciales

Acquisition de filiales et d'activités commerciales en 2024

| Juste valeur ¹ | Annexe | Secteur Commerce de détail par le canal des coopératives | Total |
|--|--------|---|-----------|
| mio. CHF | | | |
| Liquidités | | 2 | 2 |
| Créances | | 3 | 3 |
| Stocks | | 0 | 0 |
| Autres actifs financiers | | – | – |
| Immobilisations corporelles et immeubles de placement | | 6 | 6 |
| Immobilisations incorporelles (hors goodwill) | | 0 | 0 |
| Actifs d'impôt différé sur le résultat | | 0 | 0 |
| Autres actifs | | 0 | 0 |
| Dettes financières | | –0 | –0 |
| Dettes de livraisons et prestations | | –2 | –2 |
| Provisions | | –1 | –1 |
| Passifs d'impôt différé sur le résultat | | – | – |
| Autres dettes | | –2 | –2 |
| Entrée actifs nets | | 6 | 6 |
| Parts de minoritaires | | | – |
| Badwill | | | –0 |
| Goodwill | 27 | | 22 |
| Prix d'achat | | | 28 |
| Dont au titre de mise de fonds | | | – |
| Dont parts portées avant la date d'acquisition | | | – |
| Liquidités acquises ² | | | –2 |
| Futures obligations | | | – |
| Compensation pour les activités de financement déjà existantes | | | – |
| Sortie de fonds nette | | | 26 |

¹ Juste valeur selon la méthode d'acquisition. Des analyses de juste valeur ont été effectuées pour toutes les rubriques du bilan; il a été procédé à des réévaluations lorsqu'elles étaient significatives.

² En cas d'apport de capitaux, seules les liquidités antérieures à l'apport de capitaux sont considérées par le groupe comme acquises.

Dans le **secteur Commerce de détail par le canal des coopératives**, tegut... gute Lebensmittel GmbH & Co. KG a acquis 100 % des parts de la société allemande tegut...BASIC GmbH au 15 décembre 2023. Au 14 décembre 2023, la coopérative Migros Tessin a repris 100 % des parts de VM Partner Ticino Sagl. Les deux entreprises ont été intégrées dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2024.

Depuis leur intégration dans le périmètre de consolidation du groupe Migros, les entreprises acquises ont réalisé un chiffre d'affaires de 45 mio. CHF.

Concernant l'acquisition de MediShams Holding SA et de la Pharmacie de la Batelière SA par Medbase Apotheken AG, les informations de clôture n'étaient pas disponibles au moment de la validation des comptes du groupe Migros, c'est pourquoi la première inscription du regroupement d'entreprises au bilan n'a pas pu être achevée. L'intégration complète dans le groupe Migros aura lieu en 2025.

Acquisition de filiales et d'activités commerciales en 2023

| Juste valeur ¹ | Secteur Commerce de détail par le canal des coopératives | | | Total |
|--|--|---------------|------------|------------|
| | Annexe | Secteur Santé | | |
| mio. CHF | | | | |
| Liquidités | | 4 | 21 | 25 |
| Créances | | 1 | 75 | 76 |
| Stocks | | 0 | 34 | 34 |
| Autres actifs financiers | | – | 5 | 5 |
| Immobilisations corporelles et immeubles de placement | | 1 | 7 | 8 |
| Immobilisations incorporelles (hors goodwill) | | 7 | 215 | 222 |
| Actifs d'impôt différé sur le résultat | | – | 5 | 5 |
| Autres actifs | | 0 | 2 | 2 |
| Dettes financières | | –8 | –121 | –130 |
| Dettes de livraisons et prestations | | –5 | –55 | –60 |
| Provisions | | –5 | –0 | –5 |
| Passifs d'impôt différé sur le résultat | | – | –23 | –23 |
| Autres dettes | | –2 | –7 | –9 |
| Entrée actifs nets | | –8 | 159 | 151 |
| Parts de minoritaires | | | | 2 |
| Badwill | | | | – |
| Goodwill | 27 | | | 96 |
| Prix d'achat | | | | 250 |
| Dont au titre de mise de fonds | | | | – |
| Dont parts portées avant la date d'acquisition | | | | – |
| Liquidités acquises ² | | | | –25 |
| Futures obligations | | | | –47 |
| Compensation pour les activités de financement déjà existantes | | | | 116 |
| Sortie de fonds nette | | | | 294 |

¹ Juste valeur selon la méthode d'acquisition. Des analyses de juste valeur ont été effectuées pour toutes les rubriques du bilan; il a été procédé à des réévaluations lorsqu'elles étaient significatives.

² En cas d'apport de capitaux, seules les liquidités antérieures à l'apport de capitaux sont considérées par le groupe comme acquises.

Dans le **secteur Commerce de détail par le canal des coopératives**, la Société coopérative Migros Genève a acquis des parts supplémentaires dans Smood SA, qui ont été intégrées dans le périmètre de consolidation du groupe Migros au 1^{er} janvier 2023.

Medbase AG a acquis dans le **secteur Santé** les sociétés Zur Rose Suisse SA, Bluecare AG, Specialty Care Therapiezentrum AG, Clustertec AG et Aerztemedika AG, qui ont été intégrées dans le périmètre de consolidation du groupe Migros au 1^{er} mai 2023. De plus, Medbase Apotheken AG a acquis Hornstein AG avec une intégration dans le périmètre de consolidation au 1^{er} juin 2023 et une fusion à la même date que l'intégration.

Depuis leur intégration dans le périmètre de consolidation du groupe Migros, les entreprises acquises ont réalisé un chiffre d'affaires de 483 mio. CHF. Si toutes les sociétés avaient déjà été intégrées dans le groupe Migros au 1^{er} janvier 2023, la contribution au chiffre d'affaires aurait été supérieure de 216 mio. CHF au total.

Cessions de filiales et d'activités commerciales en 2024

| mio. CHF | Secteur Santé | Total |
|--|---------------|-----------|
| Liquidités | 1 | 1 |
| Créances | 3 | 3 |
| Stocks | 2 | 2 |
| Autres actifs financiers | – | – |
| Immobilisations corporelles | 9 | 9 |
| Immobilisations incorporelles | 0 | 0 |
| Actifs d'impôt différé sur le résultat | – | – |
| Autres actifs | 2 | 2 |
| Dettes financières | –0 | –0 |
| Dettes de livraisons et prestations | –2 | –2 |
| Provisions | – | – |
| Passifs d'impôt différé sur le résultat | – | – |
| Autres dettes | –2 | –2 |
| Écarts de change | – | – |
| Sortie actifs nets | 13 | 13 |
| Part conservée des actifs nets de sociétés associées / intérêts minoritaires | | – |
| Bénéfice tiré de la cession de filiales et de domaines d'activité | | –9 |
| Prix de vente | | 2 |
| Dont abandon de créance vendeur | | – |
| Dont abandon de créance acheteur | | – |
| Liquidités cédées | | –1 |
| Règlements différés de prix de vente | | – |
| Compensation pour les activités de financement déjà existantes | | 3 |
| Entrée de fonds nette / (Sortie de fonds) | | 4 |

Dans le **secteur Santé**, Operationszentrum Burgdorf AG a été cédée le 31 mars 2024 et Misenso SA le 30 juin 2024.

La contribution de ces sociétés au chiffre d'affaires jusqu'à la date de la cession s'élevait à 10 mio. CHF.

Le 23 décembre 2024, Mibelle Group a annoncé la vente de sa filiale Gwooonsesang Cosmetics Co. Ltd. La transaction ne sera conclue qu'en 2025, après l'approbation des autorités de surveillance.

Cessions de filiales et d'activités commerciales en 2023

Aucune cession n'a eu lieu durant l'exercice précédent.

40. Cours de conversion des monnaies étrangères

Les cours suivants ont été utilisés pour la conversion en francs suisses (monnaie de présentation) des états financiers des filiales étrangères:

| | Cours de clôture au | | Cours moyens en | |
|-------|---------------------|------------|-----------------|------|
| | 31.12.2024 | 31.12.2023 | 2024 | 2023 |
| 1 EUR | 0.94 | 0.93 | 0.95 | 0.97 |
| 1 GBP | 1.14 | 1.07 | 1.13 | 1.12 |
| 1 USD | 0.91 | 0.84 | 0.88 | 0.90 |

41. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Après la date de clôture du bilan et jusqu'à l'autorisation de publication des comptes par l'administration de la Fédération des coopératives Migros, aucun événement important n'a eu lieu à l'exception des événements décrits dans le paragraphe suivant.

En ce qui concerne les cessions déjà communiquées dans le cadre de la concentration stratégique sur l'activité principale du groupe Migros, de nouveaux propriétaires ont pu être trouvés dans l'intervalle pour les secteurs d'activité suivants:

- Dans son communiqué de presse du 29 janvier 2025, la FCM a annoncé la reprise des sites OBI existants ainsi que de deux grandes filiales Do it + Garden par le groupe OBI.
- Dans son communiqué de presse du 31 janvier 2025, Elsa Group a annoncé la vente de sa filiale SoFine à The New Originals Company. Ces décisions ont été prises dans le cadre de la concentration stratégique sur l'activité principale du groupe Migros. Le processus de vente n'a aucune répercussion pour la clientèle.
- Dans son communiqué de presse du 12 février 2025, la FCM a annoncé la vente du groupe Hotelplan au groupe DERTOUR et au groupe HomeToGo.
- Dans son communiqué de presse du 25 février 2025, la FCM a annoncé la cession de micasa par un Management Buyout ainsi que la fermeture des autres magasins Do it + Garden.

42. Périmètre de consolidation

| Secteur / Entreprise | Siège | Saisie ¹ | Suisse / Étranger | Devise | Capital social en 1000 | Participation en % ² |
|---|------------------------|---------------------|-------------------|------------|------------------------|---------------------------------|
| Commerce de détail par le canal des coopératives | | | | | | |
| Fédération des coopératives Migros⁴ | Zurich | IG | Suisse | CHF | 15'000.0 | |
| Atlante S.r.l. | IT-Casalecchio di Reno | CE | Étranger | EUR | 1'000.0 | 20.0 |
| Migros Participations SA | Rüschlikon | IG | Suisse | CHF | 1'000.0 | 100.0 |
| Löwenbräu-Kunst AG | Zurich | CE | Suisse | CHF | 27'000.0 | 33.3 |
| Migros (Hong Kong) Ltd. | HK-Kowloon | IG | Étranger | HKD | 100.0 | 100.0 |
| Migros Consulting Services (Shenzhen) Co. Ltd. | CN-Shenzhen | IG | Étranger | CNY | 626.0 | 100.0 |
| Migros Digital Solutions SA en liquidation | Zurich | IG | Suisse | CHF | 100.0 | 100.0 |
| Migros Fresh AG | Zurich | IG | Suisse | CHF | 100.0 | 100.0 |
| Migros India Private Limited | IN-Gurugram | IG | Étranger | INR | 20'000.0 | 100.0 |
| Migros Online SA | Ecublens | IG | Suisse | CHF | 4'500.0 | 100.0 |
| Migros Verteilbetrieb AG | Neuendorf | IG | Suisse | CHF | 39'500.0 | 100.0 |
| Snäx SA en liquidation | Zurich | IG | Suisse | CHF | 3'000.0 | 100.0 |
| Sportx AG | Zurich | IG | Suisse | CHF | 100.0 | 100.0 |
| Utzenstorfer Transfer AG | Utzenstorf | IG | Suisse | CHF | 150.0 | 100.0 |
| Yuno SA | Zurich | IG | Suisse | CHF | 1'000.0 | 100.0 |
| Ferrovia Monte Generoso SA | Mendrisio | NC | Suisse | CHF | 3'500.0 | 100.0 |
| Mitreva SA | Zurich | NC | Suisse | CHF | 200.0 | 100.0 |
| Migros Supermarché SA | Zurich | IG | Suisse | CHF | 329.7 | 100.0 |
| Société coopérative Migros Aare | Moosseedorf | IG | Suisse | CHF | 5'399.3 | |
| Capricorn Holding AG | Rüdtligen-Alchenflüh | CE | Suisse | CHF | 1'000.0 | 40.0 |
| Casa Interio AG | Moosseedorf | IG | Suisse | CHF | 1'000.0 | 100.0 |
| Culinart Gastro AG | Moosseedorf | IG | Suisse | CHF | 100.0 | 100.0 |
| FoodNow SA | Bern | IG | Suisse | CHF | 169.4 | 100.0 |
| MA Ventures SA | Moosseedorf | IG | Suisse | CHF | 1'000.0 | 100.0 |
| Naturparkkäserei Diemtigtal AG | Diemtigen | CE | Suisse | CHF | 400.0 | 59.3 |
| Shopping-Center Brünnen AG | Berne | IG | Suisse | CHF | 100.0 | 100.0 |
| Shoppyländ, Shoppyländ AG | Moosseedorf | IG | Suisse | CHF | 100.0 | 100.0 |
| Time-Out AG | Moosseedorf | IG | Suisse | CHF | 100.0 | 100.0 |
| VOI SA | Moosseedorf | IG | Suisse | CHF | 1'000.0 | 100.0 |
| Société coopérative Migros Bâle | Bâle | IG | Suisse | CHF | 1'672.9 | |
| Migros Deutschland GmbH | DE-Lörrach | IG | Étranger | EUR | 100.0 | 100.0 |
| Société coopérative Migros Genève | Carouge | IG | Suisse | CHF | 1'327.0 | |
| Bamica SA en liquidation | Carouge | IG | Suisse | CHF | 300.0 | 100.0 |
| Centre Balaxert SA | Vernier | IG | Suisse | CHF | 500.0 | 100.0 |
| GRANDS PRES DEVELOPPEMENT (GPD) SA ³ | Collonge-Bellerive | CE | Suisse | CHF | 100.0 | 50.0 |
| Migros France SAS | FR-Gaillard | IG | Étranger | EUR | 3'500.0 | 100.0 |
| SCI M-Etrembières | FR-Gaillard | IG | Étranger | EUR | 1.0 | 100.0 |
| SCI M-Thoiry | FR-Gaillard | IG | Étranger | EUR | 1.0 | 100.0 |
| Smood SA | Plan-les-Ouates | IG | Suisse | CHF | 122.2 | 100.0 |
| Jamtech SAS | FR-Biot | IG | Étranger | EUR | 10.0 | 100.0 |
| Société Immobilière du Marché de gros de l'Alimentation | Carouge | IG | Suisse | CHF | 2'625.0 | 100.0 |
| NEYDDEVELOPPEMENT SASU | FR-Neydens | IG | Étranger | EUR | 1.0 | 100.0 |
| SCI des Voirons | FR-Cranves-Sales | IG | Étranger | EUR | 990.9 | 100.0 |
| S.R.M. (Société des restaurants Migros S.à.r.l.) | FR-Etrembières | IG | Étranger | EUR | 600.0 | 100.0 |
| SCI Neydloisirs | FR-Neydens | IG | Étranger | EUR | 1.0 | 100.0 |
| Société coopérative Migros Lucerne | Dierikon | IG | Suisse | CHF | 2'083.2 | |

| Secteur / Entreprise | Siège | Saisie ¹ | Suisse / Étranger | Devise | Capital social en 1000 | Participation en % ² |
|---|---------------------------|---------------------|----------------------|--------|---------------------------|------------------------------------|
| Migros Golf AG | Dierikon | IG | Suisse | CHF | 100.0 | 100.0 |
| Parkwirtin «Einfache Gesellschaft» | Lucerne | IG | Suisse | CHF | 585.1 | 84.6 |
| Société coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg | La Tène | IG | Suisse | CHF | 1'257.0 | |
| Marin Centre SA | La Tène | IG | Suisse | CHF | 17'300.0 | 100.0 |
| Strega SA | La Tène | IG | Suisse | CHF | 100.0 | 100.0 |
| Au Léopold SA | La Tène | IG | Suisse | CHF | 100.0 | 100.0 |
| Société coopérative Migros Suisse orientale | Gossau SG | IG | Suisse | CHF | 4'222.2 | |
| Parking Wattwil AG | Wattwil | IG | Suisse | CHF | 3'550.0 | 65.5 |
| Randenbourg-Immobilien AG | Schaffhouse | IG | Suisse | CHF | 400.0 | 99.9 |
| Strässle Derby Wil AG | Wil (SG) | CE | Suisse | CHF | 500.0 | 50.0 |
| Società Cooperativa fra produttori e consumatori Migros-Ticino | Sant'Antonino | IG | Suisse | CHF | 1'035.6 | |
| Mitico Ticino SA | Sant'Antonino | IG | Suisse | CHF | 100.0 | 100.0 |
| VM Partner Ticino Sagl | Sant'Antonino | IG | Suisse | CHF | | |
| Société coopérative Migros Valais | Martigny | IG | Suisse | CHF | 864.9 | |
| Société coopérative Migros Vaud | Ecublens | IG | Suisse | CHF | 1'618.4 | |
| Migros Logistique Romande SA | Ecublens | IG | Suisse | CHF | 1'600.0 | 100.0 |
| Parking des Remparts SA | La Tour-de-Peilz | CE | Suisse | CHF | 3'600.0 | 33.3 |
| Parking Pully Centre SA | Pully | CE | Suisse | CHF | 4'409.0 | 28.0 |
| Société coopérative Migros Zurich | Zurich | IG | Suisse | CHF | 3'339.3 | |
| Ospena Group SA | Zurich | IG | Suisse | CHF | 2'500.0 | 100.0 |
| GMZ Deutschland Holding GmbH | DE-Fulda | IG | Étranger | EUR | 20'000.0 | 100.0 |
| Smart Retail Solutions GmbH | DE-Fulda | IG | Étranger | EUR | 1'000.0 | 100.0 |
| tegut... teo GmbH & Co. KG | DE-Fulda | IG | Étranger | EUR | 100.0 | 100.0 |
| tegut... Basic GmbH | DE-Munich | IG | Étranger | EUR | 25.0 | 100.0 |
| tegut... gute Lebensmittel GmbH & Co. KG | DE-Fulda | IG | Étranger | EUR | 1'000.0 | 100.0 |
| tegut... Holding GmbH | DE-Fulda | IG | Étranger | EUR | 20'000.0 | 100.0 |
| tegut... Immobilien GmbH | DE-Fulda | IG | Étranger | EUR | 1'636.2 | 100.0 |
| tegut... Logistik GmbH & Co. KG | DE-Fulda | IG | Étranger | EUR | 1'005.5 | 100.0 |
| tegut... Logistikkimmobilien GmbH | DE-Fulda | IG | Étranger | EUR | 25.0 | 100.0 |
| tegut... Vertriebs GmbH & Co. KG | DE-Fulda | IG | Étranger | EUR | 100.0 | 100.0 |
| tegut... Verwaltungs GmbH | DE-Munich | IG | Étranger | EUR | 100.0 | 100.0 |
| Herzberger Bäckerei GmbH | DE-Fulda | IG | Étranger | EUR | 153.4 | 100.0 |
| Miduca SA | Zurich | IG | Suisse | CHF | 10'000.0 | 100.0 |
| Migros Fachmarkt | Zurich | IG | Suisse | CHF | 10'000.0 | 100.0 |
| Commerce de marchandises | | | | | | |
| Denner SA | Zurich | IG | Suisse | CHF | 15'000.0 | 100.0 |
| EG Dritte Kraft AG | Zoug | IG | Suisse | CHF | 600.0 | 100.0 |
| Ex Libris SA | Dietikon | IG | Suisse | CHF | 3'000.0 | 100.0 |
| digitec SA | Zurich | IG | Suisse | CHF | 100.0 | 70.0 |
| Digitec Galaxus SA | Zurich | IG | Suisse | CHF | 240.0 | 70.0 |
| Galaxus Deutschland GmbH | DE-Hamburg | IG | Étranger | EUR | 25.0 | 70.0 |
| Digitec Galaxus d.o.o. Beograd-Stari Grad | SRB-Belgrad-Stari Grad | IG | Étranger | RSD | 0.1 | 70.0 |
| Migrol AG | Adliswil | IG | Suisse | CHF | 52'000.0 | 100.0 |
| migrolino SA | Suhr | IG | Suisse | CHF | 6'000.0 | 100.0 |
| cevastore GmbH | Suhr | IG | Suisse | CHF | 50.0 | 100.0 |
| primetrust SA | Suhr | IG | Suisse | CHF | 500.0 | 100.0 |

| Secteur / Entreprise | Siège | Saisie ¹ | Suisse / Étranger | Devise | Capital social en 1000 | Participation en % ² |
|---|------------------------------|---------------------|----------------------|--------|---------------------------|------------------------------------|
| Migros Industrie | | | | | | |
| Aproz Sources Minérales SA | Nendaz | IG | Suisse | CHF | 850.0 | 97.5 |
| Delica SA | Buchs AG | IG | Suisse | CHF | 4'000.0 | 100.0 |
| Delica Foods Canada LTD | CA-Vancouver | IG | Étranger | CAD | 8'748.9 | 100.0 |
| Delica Foods North America LTD | US-Delaware | IG | Étranger | USD | 10'988.8 | 100.0 |
| Delica USA Real Estate LLC | US-Buffalo | IG | Étranger | USD | – | 100.0 |
| SweetWorks Confections LLC | US-Delaware | IG | Étranger | USD | – | 100.0 |
| Swiss Industries GmbH | Birsfelden | IG | Suisse | CHF | 20.0 | 100.0 |
| Café Royal Pro SAS | FR-Paris | CE | Étranger | EUR | 2'000.0 | 47.3 |
| Swiss Coffee Innovation AG | Buchs AG | IG | Suisse | CHF | 120.0 | 100.0 |
| Elsa Group SA | Estavayer | IG | Suisse | CHF | 3'500.0 | 100.0 |
| aaremilch AG | Lyss | CE | Suisse | CHF | 142.9 | 47.1 |
| Dörig Käsehandel AG | Wittenbach | IG | Suisse | CHF | 200.0 | 100.0 |
| Financière du Solimont SAS | FR-Hochfelden | IG | Étranger | EUR | 2'300.8 | 100.0 |
| Idhéa SAS | FR-Hochfelden | IG | Étranger | EUR | 6'500.0 | 100.0 |
| Schwyzler Milchhuus AG | Ingenbohl | IG | Suisse | CHF | 4'500.0 | 100.0 |
| Schwyzler Milchhuus Deutschland GmbH | DE-Munich | IG | Étranger | EUR | 25.0 | 100.0 |
| Simmental Switzerland AG | Diemtigen | IG | Suisse | CHF | 100.0 | 100.0 |
| SoGood Holding B.V. | NL-Limburg | IG | Étranger | EUR | 329.5 | 100.0 |
| SoFine Foods B.V. | NL-Limburg | IG | Étranger | EUR | 18.0 | 100.0 |
| Sperwer Vastgoed B.V. | NL-Limburg | IG | Étranger | EUR | 10.0 | 100.0 |
| The Cultured Hub SA | Lindau | CE | Suisse | CHF | 600.0 | 33.3 |
| Fresh Food & Beverage Group SA | Volketswil | IG | Suisse | CHF | 10'000.0 | 100.0 |
| Hug Bäckerei AG | Lucerne | IG | Suisse | CHF | 1'000.0 | 85.0 |
| Sushi Mania SA | Vuadens | IG | Suisse | CHF | 300.0 | 96.0 |
| Mibelle AG | Buchs AG | IG | Suisse | CHF | 2'000.0 | 100.0 |
| Gowoonsesang Cosmetics Co., Ltd. | KR-Séoul | IG | Étranger | KRW | 2'552'299.5 | 100.0 |
| Gowoonsesang Shanghai Co., Ltd. | CN-Shanghai | IG | Étranger | CNY | 13'462.6 | 100.0 |
| Mibelle Ltd. | UK-Bradford | IG | Étranger | GBP | 1'000.1 | 100.0 |
| Mibelle Biochemistry USA LLC | UK-Delaware | NC | Étranger | USD | – | 100.0 |
| Mibelle USA LLC | US-Delaware | IG | Étranger | USD | – | 100.0 |
| Marq Labs Inc. | US-Nashville | IG | Étranger | USD | 0.0 | 100.0 |
| Marque of Brands Americas LLC | US-Alexandria | IG | Étranger | USD | – | 100.0 |
| Marq of Brands B.V. | NL-Amsterdam | IG | Étranger | EUR | 0.5 | 100.0 |
| Marq of Brands Ltd. | UK-Belfast | IG | Étranger | GBP | 0.1 | 100.0 |
| Marq of Brands Pty. Ltd. | AU-Moorabbin VIC | IG | Étranger | AUD | 31.0 | 100.0 |
| MarqLabs B.V. | NL-Amsterdam | IG | Étranger | EUR | 0.1 | 100.0 |
| Marq Groups Holdings B.V. | NL-Amsterdam | IG | Étranger | EUR | 0.1 | 100.0 |
| Lee Stafford Ltd. | UK-Bradford | IG | Étranger | GBP | 0.0 | 100.0 |
| QBC Group Holdings Ltd. | GB-Wokingham | IG | Étranger | GBP | 0.2 | 100.0 |
| QBC Holdings Ltd. | GB-Wokingham | IG | Étranger | GBP | 1.0 | 100.0 |
| The Quantum Beauty Company Ltd. | GB-Wokingham | IG | Étranger | GBP | 0.3 | 100.0 |
| Absolute Beauty Solutions Ltd. | GB-Wokingham | IG | Étranger | GBP | 0.2 | 100.0 |
| Ondal France S.à.r.l | FR-Sarreguemines | IG | Étranger | EUR | 1'000.0 | 100.0 |
| Micarna SA incluant Micarna AG, antenne de Bazenheid | Courtépín | IG | Suisse | CHF | 10'000.0 | 100.0 |
| Centravo Holding AG | Lyss | CE | Suisse | CHF | 2'040.0 | 29.3 |
| Favorit Geflügel AG | Lyss | IG | Suisse | CHF | 500.0 | 100.0 |
| KM Seafood GmbH in Liquidation | DE-Schirgiswald- Kirschau | IG | Étranger | EUR | 25.0 | 100.0 |
| Mérat AG | Berne | IG | Suisse | CHF | 50.0 | 100.0 |
| Schlachtbetrieb St. Gallen AG | Gossau SG | CE | Suisse | CHF | 1'080.0 | 46.2 |
| TMF Extraktionswerk AG | Kirchberg SG | CE | Suisse | CHF | 1'200.0 | 15.0 |

| Secteur / Entreprise | Siège | Saisie ¹ | Suisse / Étranger | Devise | Capital social en 1000 | Participation en % ² |
|--|---------------|---------------------|-------------------|--------|------------------------|---------------------------------|
| Delica Benelux B.V. | NL-Rotterdam | IG | Étranger | EUR | 100.0 | 100.0 |
| Delica Deutschland GmbH | DE-Düsseldorf | IG | Étranger | EUR | 225.0 | 100.0 |
| Delica France SA | FR-Chalamont | IG | Étranger | EUR | 1'105.0 | 100.0 |
| Delica Spain S.L. | ES-Barcelone | IG | Étranger | EUR | 100.0 | 100.0 |
| Delica North America Inc. | US-Delaware | IG | Étranger | USD | 700.0 | 100.0 |
| Migros Industrie SA | Zurich | IG | Suisse | CHF | 1'000.0 | 100.0 |
| M-Industry China LLC | CN-Shanghai | IG | Étranger | CNY | 895.6 | 100.0 |
| M-Industry International Ltd. | UK-Bradford | IG | Étranger | GBP | 100.0 | 100.0 |
| Lüchinger + Schmid AG, Eier & Eiprodukte | Kloten | IG | Suisse | CHF | 5'600.0 | 100.0 |
| SCG Swiss Consumer Goods GmbH | DE-Bensheim | IG | Étranger | EUR | 25.0 | 100.0 |

Services financiers

| | | | | | | |
|-------------------|-------------|----|--------|-----|-----------|-------|
| Banque Migros SA | Zurich | IG | Suisse | CHF | 700'000.0 | 100.0 |
| CSL Immobilien AG | Zurich | IG | Suisse | CHF | 158.7 | 100.0 |
| CSL Invest SA | Zurich | IG | Suisse | CHF | 200.0 | 100.0 |
| Swisslease AG | Wallisellen | IG | Suisse | CHF | 100.0 | 100.0 |
| GOWAGO SA | Zurich | CE | Suisse | CHF | 450.3 | 27.9 |

Voyages

| | | | | | | |
|---|---------------------|----|----------|-----|---------|-------|
| MTCH SA | Opfikon | IG | Suisse | CHF | 2'400.0 | 100.0 |
| incluant les filiales: | | | | | | |
| Adventure Travel Experience Inc. | US-New Castle | IG | Étranger | USD | 0.0 | 100.0 |
| BF International Services kft. | HU-Budapest | IG | Étranger | HUF | 3'000.0 | 100.0 |
| Finass Voyages SA | Wetzikon (ZH) | IG | Suisse | CHF | 200.0 | 100.0 |
| Explore Aviation Ltd. | GB-Farnborough | IG | Étranger | GBP | 2.0 | 100.0 |
| Explore Worldwide Ltd. | GB-Farnborough | IG | Étranger | GBP | 100.0 | 100.0 |
| Explore Worldwide Adventures Ltd. | CA-Vancouver | IG | Étranger | CAD | 0.0 | 100.0 |
| Explore Worldwide Australia Pty. Ltd. | AU-Brisbane | IG | Étranger | AUD | 0.0 | 100.0 |
| HHD SA | Opfikon | IG | Suisse | CHF | 4'500.0 | 100.0 |
| HHD B.V. | NL-Rijswijk | IG | Étranger | EUR | 70.0 | 100.0 |
| HHD d.o.o. | HR-Jurdani (Rijeka) | IG | Étranger | HRK | 0.0 | 100.0 |
| HHD GesmbH | AT-Innsbruck | IG | Étranger | EUR | 80.0 | 100.0 |
| HHD GmbH | DE-Fribourg-en-B. | IG | Étranger | EUR | 25.6 | 100.0 |
| HHD Ltd. | GB-Londres | IG | Étranger | GBP | 50.0 | 100.0 |
| HHD NV | BE-Diegem | IG | Étranger | EUR | 126.0 | 100.0 |
| HHD Rentals S.L. | ES-Barcelone | IG | Étranger | EUR | 70.0 | 100.0 |
| HHD Sarl | FR-Paris | IG | Étranger | EUR | 130.8 | 100.0 |
| HHD Service AB | SE-Stockholm | IG | Étranger | SEK | 100.0 | 100.0 |
| HHD Service GmbH | DE-Norden-Norddeich | IG | Étranger | EUR | 25.0 | 100.0 |
| HHD Sp. z.o.o. | PL-Varsovie | IG | Étranger | PLN | 200.5 | 100.0 |
| HHD S.r.l. | IT-Milan | IG | Étranger | EUR | 30.0 | 100.0 |
| HHD s.r.o. | CZ-Prague | IG | Étranger | CZK | 4'000.0 | 100.0 |
| IHOM Sp z oo | PL-Varsovie | IG | Étranger | PLN | 1'000.5 | 96.8 |
| Inntravel Ltd. | GB-York | IG | Étranger | GBP | 224.6 | 100.0 |
| Inter Chalet Ferienhaus AG en liquidation | Opfikon | IG | Suisse | CHF | 100.0 | 100.0 |
| Inter Chalet j.d.o.o. | HR-Rijeka | IG | Étranger | HRK | 0.0 | 100.0 |
| Interhome GmbH | DE-Düren | IG | Étranger | EUR | 31.0 | 100.0 |
| Interhome Oy | FI-Espoo | NC | Étranger | EUR | 16.8 | 20.0 |
| Itinerary Ltd. | GB-York | IG | Étranger | GBP | 40.0 | 100.0 |

| Secteur / Entreprise | Siège | Saisie ¹ | Suisse / Étranger | Devise | Capital social en 1000 | Participation en % ² |
|---|------------------|---------------------|-------------------|--------|------------------------|---------------------------------|
| LLC HHD | RU-Moscou | IG | Étranger | RUB | 10.0 | 80.0 |
| Horizonte Club España sl | ES-Barcelone | IG | Étranger | EUR | 274.0 | 100.0 |
| Horizontes Club Holidays Ltd. | GR-Athènes | IG | Étranger | EUR | 17.6 | 100.0 |
| Hotelplan Cagri Merkezi Hitzmettleri Yonetim A.S. | TR-Antalya | IG | Étranger | TRY | 50.0 | 100.0 |
| Hotelplan (Transport) Ltd. | GB-Farnborough | IG | Étranger | GBP | 2.0 | 100.0 |
| Hotelplan (UK Group) Ltd. | GB-Farnborough | IG | Étranger | GBP | 1'100.0 | 100.0 |
| Hotelplan Intern. Reiseorganisation GmbH | AT-Innsbruck | IG | Étranger | EUR | 36.3 | 100.0 |
| Hotelplan Ltd. | GB-Farnborough | IG | Étranger | GBP | 1'000.0 | 100.0 |
| Hotelplan Travel s.r.l. | IT-Torino | IG | Étranger | EUR | 10.0 | 100.0 |
| Mount Lavinia Hotels & Resorts Ltd. ³ | MV-Male | CE | Étranger | MVR | 87'380.0 | 50.0 |
| Vtours GmbH | DE-Aschaffenburg | IG | Étranger | EUR | 40.0 | 100.0 |

Santé

| | | | | | | |
|--|---------------|----|--------|-----|----------|-------|
| Migros Vita AG | Gossau SG | IG | Suisse | CHF | 56'218.0 | 100.0 |
| Medbase AG | Winterthur | IG | Suisse | CHF | 6'380.0 | 100.0 |
| Centre d'Imagerie Médicale de Cornavin SA | Genève | IG | Suisse | CHF | 100.0 | 100.0 |
| fit im job AG | Winterthur | IG | Suisse | CHF | 100.0 | 100.0 |
| Gesundheits- und Impfzentrum WIN AG | Winterthur | CE | Suisse | CHF | 100.0 | 50.0 |
| IMRAD SA | Lausanne | CE | Suisse | CHF | 100.0 | 25.0 |
| Medbase Berner Oberland AG | Winterthur | IG | Suisse | CHF | 800.0 | 60.0 |
| Medbase Zentralschweiz AG | Winterthur | IG | Suisse | CHF | 1'800.0 | 60.0 |
| Medbase Apotheken AG | Winterthur | IG | Suisse | CHF | 268.5 | 100.0 |
| Medbase Toujours AG | Bâle | IG | Suisse | CHF | 250.0 | 100.0 |
| Müller Reformhaus Vital Shop AG in Liquidation | Volketswil | CE | Suisse | CHF | 833.0 | 40.0 |
| Radiologie Luzern AG | Lucerne | IG | Suisse | CHF | 240.0 | 100.0 |
| Radiologie Win SA | Winterthur | IG | Suisse | CHF | 100.0 | 100.0 |
| Radiologisches Zentrum Baden AG | Baden | IG | Suisse | CHF | 2'270.0 | 100.0 |
| Telehealth Services SA | Frauenfeld | CE | Suisse | CHF | 1'000.0 | 51.0 |
| Unilabs St. Gallen SA | Saint-Gall | CE | Suisse | CHF | 100.0 | 51.0 |
| ZRMB Marketplace SA | Frauenfeld | IG | Suisse | CHF | 100.0 | 100.0 |
| zahnarztzentrum.ch Beteiligungs AG | Zurich | IG | Suisse | CHF | 342.9 | 60.0 |
| zahnarztzentrum.ch AG | Zurich | IG | Suisse | CHF | 800.0 | 60.0 |
| Zur Rose Suisse SA | Frauenfeld | IG | Suisse | CHF | 7'650.0 | 100.0 |
| Bluecare AG | Winterthur | IG | Suisse | CHF | 1'288.0 | 100.0 |
| Specialty Care Therapiezentren AG | Frauenfeld | IG | Suisse | CHF | 100.0 | 100.0 |
| Aerztemedika AG | Frauenfeld | IG | Suisse | CHF | 500.0 | 100.0 |
| Clustertec AG | Baar | IG | Suisse | CHF | 100.0 | 100.0 |
| PolyRose AG | Frauenfeld | CE | Suisse | CHF | 200.0 | 50.0 |
| Best Smile SA | Winterthur | IG | Suisse | CHF | 190.6 | 100.0 |
| WePractice SA | Zurich | IG | Suisse | CHF | 1'000.0 | 100.0 |
| movemi SA | Zurich | IG | Suisse | CHF | 834.0 | 100.0 |
| FlowerPower Fitness und Wellness SA | Moosseedorf | IG | Suisse | CHF | 100.0 | 100.0 |
| ACTIV FITNESS TICINO SA | Sant'Antonino | IG | Suisse | CHF | 100.0 | 100.0 |

¹ Saisie: IG = consolidée par intégration globale / CE = consolidée par mise en équivalence (equity method) / NC = non consolidée

² Participation: M = société mère

³ Coentreprises

⁴ Pour plus d'information voir Récapitulatif des principales normes comptables - principes de consolidation



**Shape the future
with confidence**

Ernst & Young AG
Maagplatz 1
Postfach
CH-8010 Zürich

Telefon: +41 58 286 31 11
Fax: +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'assemblée des délégués de la
Fédération des coopératives Migros, Zurich

Zurich, le 13 mars 2025

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Fédération des coopératives Migros (le groupe Migros), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024, le compte de résultat consolidé, le tableau de variation des capitaux propres consolidés et le tableau de financement consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés (pages 26 à 99) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels consolidés de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.



**Shape the future
with confidence**

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels consolidés» du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes annuels consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes annuels consolidés.

Valeur réalisable des immobilisations corporelles et incorporelles

Éléments clés de l'audit

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumises à un test de dépréciation au niveau de l'unité génératrice de trésorerie si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable n'est plus recouvrable. Pour les centres commerciaux et les projets IT, des considérations spécifiques sont faites dans la mesure où la décision d'investissement a été basée sur des critères financiers et des bénéfices attendus qui ne sont pas réalisables à long terme. L'identification et l'évaluation des signes de pertes de valeur et la détermination de la valeur réalisable nécessitent l'utilisation d'estimations et d'hypothèses de la direction qui impliquent un jugement important. Les hypothèses du modèle d'évaluation qui pourraient conduire à une évaluation inappropriée comprennent, par exemple, les flux de trésorerie attendus et les taux d'actualisation.

Au 31 décembre 2024, les immobilisations corporelles représentent une part importante des actifs du groupe Migros, soit CHF 11.9 milliards ou 15%. Des pertes de valeur de CHF 161 millions ont été comptabilisées sur les immobilisations corporelles et CHF 26 millions sur les immobilisations incorporelles au cours de l'exercice sous revue. En raison de l'ampleur du jugement de la direction et de l'importance des postes du bilan mentionnés dans les comptes consolidés, nous considérons que l'identification et l'évaluation des signes de pertes de valeur ainsi que la détermination de la valeur réalisable constituent un élément clé de l'audit.

Le groupe Migros décrit ses principes comptables relatifs aux immobilisations corporelles et incorporelles à la note annexe 3 des comptes consolidés. De plus, nous attirons l'attention sur les notes annexes 26 et 27 des comptes consolidés de la Fédération des coopératives Migros.

Nos procédures d'audit

Nous avons vérifié les processus et les contrôles clés liés à l'identification et à l'évaluation des signes de pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles et examiné les procédures de préparation des plans financiers.

Nous avons en outre vérifié la détermination du montant réalisable avec l'aide d'experts en évaluation. Ce faisant, nous avons évalué les effets des hypothèses du modèle d'évaluation au moyen d'une analyse de sensibilité. Pour les biens pour lesquels une évaluation de marché a été réalisée, nous avons évalué la pertinence de l'utilisation de travaux d'experts externes mandatés par la direction. La comptabilisation correcte et la mention des coûts liés à la dépréciation de valeur dans les comptes consolidés ont été vérifiées.

Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune réserve concernant la valeur réalisable des immobilisations corporelles et incorporelles.



Shape the future
with confidence

Calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance liés aux prêts à la clientèle de la Banque Migros SA

Éléments clés de l'audit

L'évaluation des prêts à la clientèle, composés de créances sur la clientèle et de créances hypothécaires, se fait à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires pour les risques de défaillance. Pour les créances compromises, des corrections de valeur individuelles et des provisions sont constituées. Pour les créances non compromises, la Banque constitue aussi des corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance.

Pour le calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance liées aux prêts à la clientèle, il est nécessaire de formuler des hypothèses et de faire des estimations qui, toutefois, impliquent une marge significative d'appréciation. Au 31 décembre 2024, les prêts à la clientèle s'élèvent à CHF 50.5 milliards (soit 62 %) et représentent une composante significative des actifs du groupe Migros. À la date du bilan, il existe des corrections de valeur et des provisions pour créances compromises d'un montant total de CHF 71 millions. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance s'élèvent à un montant total de CHF 138 millions. En raison de la marge significative d'appréciation et de l'importance de ces postes du bilan pour les comptes annuels consolidés du groupe Migros, nous considérons le calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance comme un élément clé de l'audit.

Le groupe Migros décrit les principes de comptabilisation et d'évaluation qu'il applique aux prêts à la clientèle ainsi qu'aux corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance à la note annexe 3. Le groupe expose également son approche en matière de gestion des risques de défaillance à la note annexe 4. De plus, nous attirons l'attention sur la note 18 de l'annexe aux comptes consolidés de la Fédération des coopératives Migros.

Nos procédures d'audit

Nous avons vérifié les processus et les contrôles clés en lien avec l'octroi et la surveillance des crédits ainsi que la méthode d'identification et de calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance liées aux prêts à la clientèle.

En outre, nous avons contrôlé, sur la base d'un échantillon, la préservation de la valeur des engagements de crédit ainsi que le calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance liées aux prêts à la clientèle. Nous avons également vérifié le respect des principes de comptabilisation et d'évaluation ainsi que les informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune réserve concernant le calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance liés aux prêts à la clientèle.



Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels consolidés de la Fédération des coopératives Migros et de notre rapport correspondant.



**Shape the future
with confidence**

Notre opinion sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités de l'administration relatives aux comptes annuels consolidés

L'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, l'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si l'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



**Shape the future
with confidence**

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 906 CO en liaison avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de l'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young AG

Willy Hofstetter
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Ina Braun
Expert-réviseur agréé



Migros-Genossenschafts-Bund
Limmatstrasse 152, CH-8031 Zürich